

Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement

Impacts des procédures de mise en
concurrence dites « Loi Sapin »
sur les services d'eau et
d'assainissement en 2009 et 2010



eaufrance

Service public d'information sur l'eau

Février 2013



Observatoire national
des services d'eau et d'assainissement

• CONTEXTE

La loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, dite « loi Sapin », limite la durée de tous les contrats de délégation de service public et prévoit une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable à leur signature. La délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Créé en 1999, l'observatoire « loi Sapin » (ou observatoire des procédures de délégations de service public)¹ analyse les procédures de délégation concernant les services d'eau et d'assainissement lancées à partir de 1998. Cette analyse se base sur le recensement exhaustif des publicités d'appels d'offres parues au *Bulletin officiel des annonces des marchés publics* (BOAMP), au *Journal officiel de l'Union européenne* (JOUE), dans le magazine spécialisé dans le bâtiment et les travaux publics *Le Moniteur*, et dans la presse locale. Une fois les publicités d'appel d'offres recensées, l'observatoire transmet un questionnaire aux collectivités, et éventuellement à leurs conseillers, afin de collecter les informations sur le contexte concurrentiel, le conseil apporté aux collectivités, la durée des contrats et l'évolution des prix. Ce document synthétise les principaux enseignements relatifs aux procédures lancées en 2009 et 2010, et les compare aux tendances observées depuis 1998. L'observatoire « loi Sapin » fait désormais partie intégrante de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement et vient enrichir le fond documentaire du site internet « services.eaufrance.fr ». Il proposera des analyses annuelles sur les impacts des procédures de mise en concurrence et décrira les évolutions constatées en termes de prix de l'eau, de durée des contrats, de nombre de candidatures et d'offres ou en encore de recours au conseil de la part des autorités organisatrices.

• AUTEUR(S) ET CONTRIBUTEUR(S)

Guillem CANNEVA, enseignant-chercheur, AgroParisTech, guillem.canneva@agroparistech.fr

Avec la contribution de :

Maria SALVETTI, économiste, ONEMA, maria.salvetti@onema.fr

Frédéric BONNET, consultant, Synthéa Recherche, bonnet@synthearecherche.com

Cédric DUCHESNE, consultant, A Propos, cduchesne@a-propos.org

• REMERCIEMENTS

Ce rapport a pu être réalisé grâce au soutien financier de l'ONEMA.

Il est le résultat de plusieurs mois de coopération avec de nombreux interlocuteurs, à la fois dans les collectivités et les organismes publics de conseil (DDT/DDTM), qui ont bien voulu répondre aux sollicitations et qui ont enrichi, par leur expérience de terrain, la connaissance des mécanismes de régulation contractuelle des services d'eau en France. Les auteurs les remercient donc très vivement de leur participation.

Merci également à Francine Audouy (AgroParisTech) qui a contribué à la production de ce rapport.

Droits d'usage : Public

Mots-clés : Services publics d'eau et d'assainissement, loi Sapin, délégation de service public

Couverture géographique : France

Niveau géographique : National

Niveau de lecture : Professionnel

Langue : Français

Diffuseur : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)

¹ En 1999, le laboratoire Gestion de l'eau et de l'assainissement de l'Engref a mis en œuvre un observatoire sur la « loi Sapin », d'abord avec le soutien de l'agence de l'eau Seine-Normandie puis avec celui du ministère chargé de l'environnement, afin d'analyser l'impact des procédures de mise en concurrence des délégations de services publics sur les services d'eau et d'assainissement.

• RESUME

Les années 2009 et 2010 ont été marquées par le lancement de nombreuses procédures de délégation de service public pour l'eau potable et l'assainissement (respectivement 816 et 822). Comme en 2007 et 2008, la plupart des contrats arrivant à échéance a déjà été passé selon une procédure « loi Sapin ». Les nouveaux contrats intègrent des objectifs quantifiés de performance, assortis la plupart du temps de pénalités en cas de non-respect ou, à l'inverse, assortis de primes.

Les procédures donnent lieu à une diminution du prix (en moyenne pondérée par le volume) payé au délégataire d'environ 20%, tant en eau potable qu'en assainissement collectif, et quelle que soit la taille du service. Cela constitue la baisse la plus importante constatée depuis la création de cet observatoire. Les services semblent bénéficier, à compter de 2009, d'un contexte concurrentiel accru entre les 3 majors du secteur et entre les modes de gestion avec l'introduction d'un nouveau concurrent : « la régie ». Pour l'usager, cette baisse de la part délégataire n'est cependant pas intégralement perceptible car elle est souvent concomitante d'une hausse de la part de la collectivité.

Le nombre moyen d'offres par procédure reste limité (2,7 en 2009 et 2,3 en 2010), même si l'impression de concurrence ressentie lors de la procédure est fréquente. Comme les années précédentes, l'observatoire « loi Sapin » met en évidence l'effet de la taille des services délégués comme un facteur important pour caractériser l'attractivité des services pour les opérateurs et dès lors la concurrence dont ils peuvent bénéficier lors des négociations. Ainsi les services de moins de 4 000 habitants, semblent les moins attractifs en termes de nombre d'offres mais bénéficient tout de même d'un certain effet concurrentiel sur les prix.

2009 a été une année particulière par le nombre important de services d'eau ayant changé de délégataire (21% contre 10 % généralement observé les autres années).

Le conseil public, assuré par les DDT², est nettement en retrait même s'il reste très présent auprès des collectivités de petite taille. Le conseil privé consolide sa présence auprès des collectivités de toutes tailles. Un nombre relativement important de collectivités n'a cependant pas recours au conseil.

La durée moyenne des contrats, après procédure, se stabilise autour de 11 ans sur la période 1998-2010.

² DDT : Direction départementale des territoires (et de la mer pour les départements côtiers).

1. Introduction	6
2. Présentation de l'étude.....	7
2.1. Méthodes	7
2.2. Présentation de l'échantillon 2009.....	8
2.3. Présentation de l'échantillon 2010.....	12
2.4. Conclusion	16
3. L'approche « Recette/Volume »	17
3.1. Base de l'observation de la part perçue par le délégataire.....	17
3.2. Etude des parts délégataire pour l'eau potable en 2009	18
3.3. Etude des parts délégataire pour l'assainissement en 2009	20
3.4. Evolution de la part délégataire moyenne par taille de service tous types de service confondus en 2009	23
3.5. Etude des parts délégataire pour l'eau potable en 2010	24
3.6. Etude des parts délégataire pour l'assainissement en 2010	26
3.7. Evolution de la part délégataire moyenne par taille de service tous types de services confondus en 2010	29
3.8. Conclusion	30
4. L'approche « 120 m³ ».....	34
4.1. Evolution en 2009.....	34
4.2. Evolution en 2010.....	36
5. Etude du marché sur les services remis en concurrence en 2009 et 2010	39
5.1. Implantation des délégataires dans les services remis en concurrence en 2009	39
5.2. Parts de marché des délégataires sur les contrats remis en concurrence en 2009	40
5.3. Synthèse des évolutions en 2009	41
5.4. Implantation des délégataires dans les services remis en concurrence en 2010	41
5.5. Parts de marché des délégataires sur les contrats remis en jeu en 2010.....	42
5.6. Synthèse des évolutions	43
6. Analyse de la procédure Sapin	44
6.1. Perception du contexte concurrentiel par les services en 2009.....	44
6.2. Analyse des candidatures et des offres en 2009	44
6.3. Impact de la loi Sapin sur la durée des contrats en 2009.....	46
6.4. Les procédures avec changement de délégataire en 2009	48

6.5. Perception du contexte concurrentiel par les services en 2010.....	50
6.6. Analyse des candidatures et des offres en 2010	50
6.7. Impact de la loi Sapin sur la durée des contrats en 2010.....	52
6.8. Les procédures avec changement de délégataire en 2010	54
6.9. Analyses complémentaires	56
7. Analyse du conseil.....	59
7.1. Le marché du conseil en 2009.....	59
7.2. Variétés des prestations de conseil en 2009.....	61
7.3. Le marché du conseil en 2010.....	61
7.4. Variétés des prestations de conseil en 2010.....	64
7.5. Le conseil privé.....	64
7.6. Qualité des prestations de conseil en 2009 et 2010	65
8. Analyse comparée sur 13 années.....	66
8.1. Principaux résultats.....	66
8.2. Les parts délégataire pour l'eau potable.....	69
8.3. Les parts délégataire pour l'assainissement	71
8.4. Les parts délégataire totales eau potable + assainissement	72
8.5. Le conseil	73
9. Conclusion.....	75

1. Introduction

Le 21 janvier 1993, la loi n°93-122, dite « loi Sapin », relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, a été adoptée. Elle précise alors la notion de « délégation de service public », avec notamment deux modifications importantes pour les procédures de gestion des services publics délégués : l'obligation d'une publicité dans un journal d'annonces légales et l'application d'une procédure d'appel à candidatures.

La présente étude a pour objectif l'analyse de l'impact de la loi Sapin, notamment de la procédure qu'elle a instaurée, sur les contrats de délégation des services d'eau et d'assainissement. La remise en concurrence est l'occasion pour la collectivité de confronter le délégataire sortant à des propositions alternatives, aboutissant à des évolutions de tarifs. Toutefois, le prix du service, ou plus exactement la part du prix perçue par le délégataire (ou « part délégataire »), n'est qu'un volet qui ne doit pas occulter une dimension essentielle, la qualité du service. Ainsi cette étude aborde à la fois l'évolution de la part délégataire mais également l'évolution des dispositions contractuelles.

La collecte des données auprès des collectivités et organismes de conseil concernés par les procédures Sapin lancées en 2009 et 2010, puis leur analyse se sont déroulées de mars 2012 à décembre 2012.

Après cette introduction, la deuxième partie du rapport aborde les aspects méthodologiques, et présente l'échantillon de travail.

La partie suivante analyse l'évolution moyenne de la part délégataire, calculée selon la méthode « recette annuelle divisée par volume facturé ».

La quatrième partie traite de l'évolution du prix du service perçu par l'utilisateur à travers le prix au m³ pour une facture de 120 m³ hors taxes et redevances.

Puis, le marché de la délégation des services d'eau et d'assainissement est étudié pour notre échantillon sous différents aspects : le nombre de services gérés, la part de marché des opérateurs et leur positionnement commercial, l'évolution de la part délégataire et le changement de délégataire.

La sixième partie aborde le déroulement des procédures, notamment le contexte concurrentiel, et l'évolution des contrats (durée, contenu).

La septième partie examine le recours des collectivités au conseil.

Enfin, après 20 ans d'application de la loi Sapin et 13 années d'observation, le rapport se termine par un retour sur les tendances générales et les enseignements clés qui se dégagent des données collectées par l'observatoire.

2. Présentation de l'étude

2.1. Méthodes

2.1.1. Déroulement de l'enquête

L'organisation de l'étude se décompose en quatre étapes :

- enregistrement des appels d'offres parus dans les différents supports d'annonce officiels : le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics (MBTP), le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOAMP), la presse locale, le JOUE et les MAPA³ ;
- envoi des questionnaires et ouverture de la saisie en ligne ;
- relances téléphoniques ;
- analyse des données.

Durant la première phase, les appels d'offres parus dans les journaux sont enregistrés. L'organisme de conseil est notamment enregistré lorsque l'information est fournie.

Ensuite débute la phase de mailing. Les organismes de conseil ou les collectivités sont contactés par courrier afin de leur communiquer les résultats de l'enquête précédente et de leur demander de remplir un questionnaire par procédure et par service. Il leur est laissé la possibilité de répondre en ligne à l'enquête.

La troisième étape est la plus longue. Elle consiste à relancer la totalité des services contactés, par téléphone principalement, mais aussi et de plus en plus par courrier, fax et messagerie électronique.

La quatrième partie est celle de l'analyse des données. Elle nécessite un travail de traitement statistique important. A partir de ce moment là, plus aucun questionnaire n'est enregistré dans la base de données. Cette phase débouche sur la rédaction du présent rapport d'étude et de synthèse.

2.1.2. Questionnaire

Le questionnaire d'enquête a évolué marginalement⁴ depuis la première enquête mais il est toujours structuré selon les cinq mêmes parties :

- présentation générale de la collectivité et du service concerné ;
- situation avant procédure ;
- procédure « loi Sapin » ;
- situation après procédure ;
- conseil dispensé à la collectivité.

La présentation générale de la collectivité identifie notamment le nombre d'habitants, la fonction de la personne ayant suivi le dossier, ses coordonnées...

La deuxième partie permet de recueillir des informations sur la situation avant la procédure : la description de l'ancien contrat, sa durée, le nombre d'abonnés, la recette annuelle, le volume facturé et le tarif.

Ensuite, la troisième partie éclaire sur la procédure elle-même : le nombre de candidats, les offres, les contentieux éventuels.

La quatrième partie apporte des informations sur la situation après la procédure, de façon symétrique par rapport à la deuxième partie.

Enfin, le questionnaire se termine sur le conseil dispensé aux collectivités : quel organisme a joué le rôle de conseil, pour quel montant, sur quels éléments a porté cette prestation.

³ MAPA : Marchés à procédure adaptée.

⁴ Les questions suivantes qui présentaient un taux de réponses trop faible lors de l'enquête précédente ont été supprimées : « Nom des entreprises non admises à présenter une offre » et « Nom des entreprises non admises en phase de négociation ».

2.1.3. Analyse des données

Pour l'analyse des données par taille de service, le nombre d'habitants est calculé à partir du volume facturé, en considérant une consommation par habitant de 50 m³. Cette approche permet de disposer d'informations plus fiables. En effet, de nombreux services n'ont pas renseigné le critère "nombre d'habitants". De surcroît, le territoire d'un service n'est pas forcément identique à celui d'une collectivité. Enfin, cela permet de prendre en considération l'éventuelle existence de gros consommateurs, qui jouent un rôle non négligeable dans l'économie des services d'eau.

Deux approches complémentaires ont été adoptées pour analyser la part du prix revenant au délégataire :

- **l'approche « Recette totale / Volume facturé (R/V) »** correspond à la part délégataire moyenne sur un mètre cube vendu, et permet de s'affranchir de la structure de la tarification (part fixe et part proportionnelle). Cette approche permet en outre d'analyser l'évolution du chiffre d'affaires.
- **la méthode « 120 m³ »** représente la part délégataire moyenne sur un mètre cube dans la facture d'un usager domestique standard. Il s'obtient en divisant par 120 la part délégataire d'une facture de 120 m³ (calculée grâce à la donnée du tarif distinguant part fixe et part proportionnelle). Cette notion permet de donner une meilleure idée de l'impact des procédures « loi Sapin » sur le consommateur.

2.2. Présentation de l'échantillon 2009

2.2.1. Taux de réponse et répartition des réponses

Pour l'année 2009, nous avons recensé 816 procédures « loi Sapin » lancées par les services d'eau et d'assainissement en France. Sur l'ensemble de ces procédures, nous avons obtenu, après relance, 379 réponses (échantillon retour), ce qui correspond à un taux de retour de 46,5 %. Nous en avons extrait **l'échantillon dit exploitable pour l'analyse des prix**, c'est-à-dire l'ensemble des réponses concernant des situations de délégation de service public **avant et après** procédure, et comportant au moins l'information sur la recette du délégataire et les volumes, sur lequel nous basons la plupart de nos calculs. Il comporte 299 services, soit 29,2% des procédures recensées.

Comme les années précédentes, certaines réponses ne peuvent être considérées comme exploitables, le plus souvent en raison d'un manque d'informations concernant la situation initiale ou finale. Sont également séparés de l'échantillon les créations de services, les procédures en cours, les procédures abandonnées, les passages en régie⁵, les passages en affermage, les assainissements non collectifs et les prestations de service (marchés publics) qui ne font pas partie du champ de l'étude.

Il reste enfin un échantillon de réponses **dit complémentaire**, qui correspond aux questionnaires partiellement renseignés, qui seront exploitables sur des questions spécifiques autres que celles liées au prix comme, par exemple, la nature du conseil. Les données recueillies se répartissent donc de la manière suivante (Tableau 1) :

⁵ Il s'agit dans ce cas, de collectivités qui ont lancé une procédure de délégation de service public et qui ont choisi de passer en régie. L'étude ne recense pas l'ensemble des passages en régie puisqu'ils peuvent intervenir sans qu'il y ait de lancement de procédure « loi Sapin ».

Tableau 1 : Synthèse des procédures lancées en 2009

Nombre de procédures lancées en 2009 : 816 procédures		
Nombre de réponses : 379 (46,5%) – Echantillon retour		
Délégations de Service Public avant et après : 299		Autres : 80
Echantillons exploitables pour l'analyse des prix * : 238		Créations de service : 6
		Procédures en cours : 2
Services Eau potable 126	Services Assainissement 112	Procédures abandonnées : 1
		Assainissement non collectif : 35
		Prestations de services : 31
Echantillons complémentaires : 61 (services correspondant à des réponses partielles mais exploitables pour des questions spécifiques)		Passages en régie : 3
		Passages en affermage : 0
		Autres ** : 2

* Recette et volume sont disponibles avant et après procédure

** Usages industriels, parc d'activité

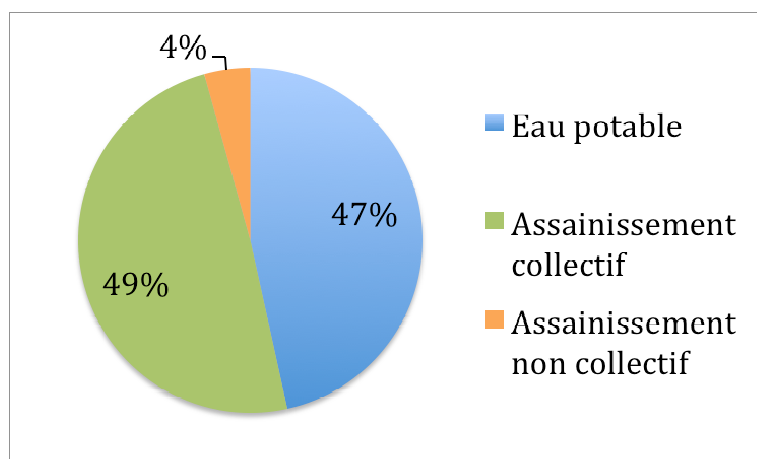
Des statistiques annuelles issues d'un échantillon de cette taille sont à prendre avec mesure et précaution. Elles n'ont pas vocation à être représentatives de l'ensemble des services délégués en France. Elles ne peuvent être que représentatives des procédures lancées en 2009 (cf. §2.2.7 ci-dessous). En revanche, après 13 années consécutives d'enquête, nous avons le recul suffisant pour établir des conclusions significatives sur certaines tendances analysées (cf. dernière partie de l'étude).

2.2.2. Répartition par type de service

En 2009, sur l'ensemble des procédures recensées, on observe un équilibre entre les services d'alimentation en eau potable (47%) et ceux d'assainissement (49%). On note la présence d'assainissement non collectif à hauteur de 4%.

115 collectivités (soit 17%) ont lancé simultanément des procédures pour leurs services d'eau et d'assainissement.

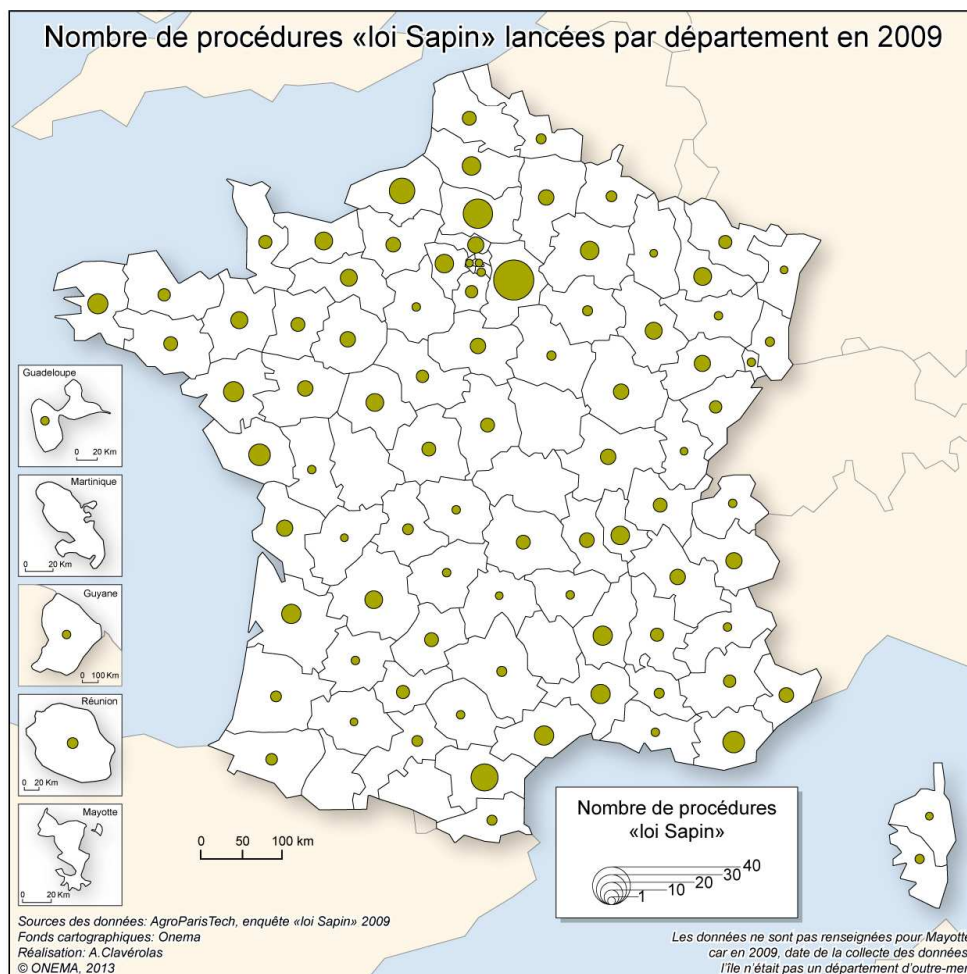
Figure 1 : Répartition du nombre de procédures par type de service – Ensemble des procédures - 2009



2.2.3. Répartition par département

En 2009, un grand nombre de procédures a été lancé dans le grand quart Nord-Ouest de la France ainsi que sur le pourtour méditerranéen et de la vallée du Rhône comme le montre la carte ci-dessous.

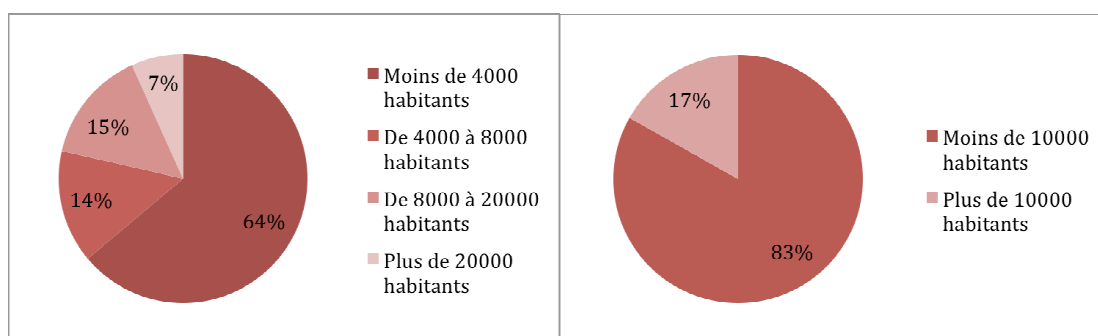
Figure 2 : Répartition par département des procédures de délégation lancées en 2009



2.2.4. Répartition par taille de service

En 2009, sur l'échantillon retour, on observe une présence importante de services de moins de 4 000 habitants, en nombre, qui représentent 64% des contrats. Par ailleurs, l'échantillon comporte peu de services de plus de 20 000 habitants : ils représentent 7% de l'échantillon exploitable.

Figure 3 : Répartition du nombre de procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2009



En 2009, en termes de volume, les services de moins de 4 000 habitants ne sont pas majoritaires puisque les services de plus de 20 000 habitants représentent 87% de l'ensemble du volume de l'échantillon exploitable. Les grands services sont donc majoritaires en termes de marché. Il est néanmoins utile de préciser que lors des études précédentes, les services de plus de 20 000 habitants représentaient une part du volume de l'échantillon exploitable beaucoup moins élevée. Cette différence est principalement due à la présence dans notre échantillon du Syndicat des Eaux d'Ile de France (Sedif) qui représente 77% des volumes en 2009. Si on le retire de notre analyse (cf. Figure 4), on retrouve alors des chiffres plus proches de ceux des années précédentes.

Figure 4 : Répartition du volume des procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2009

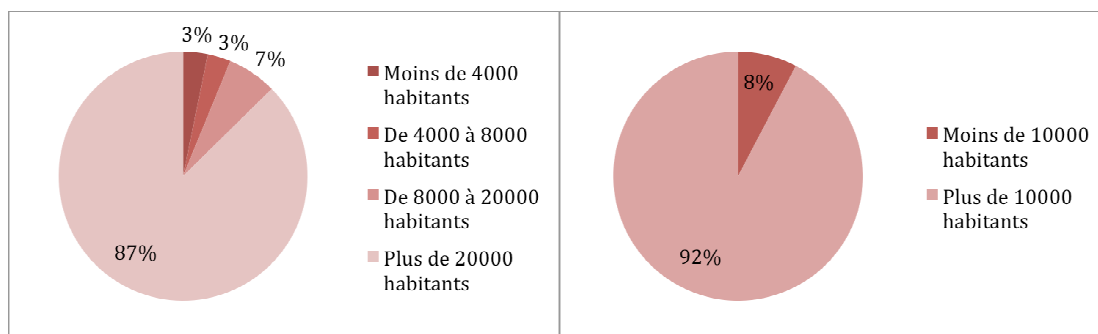
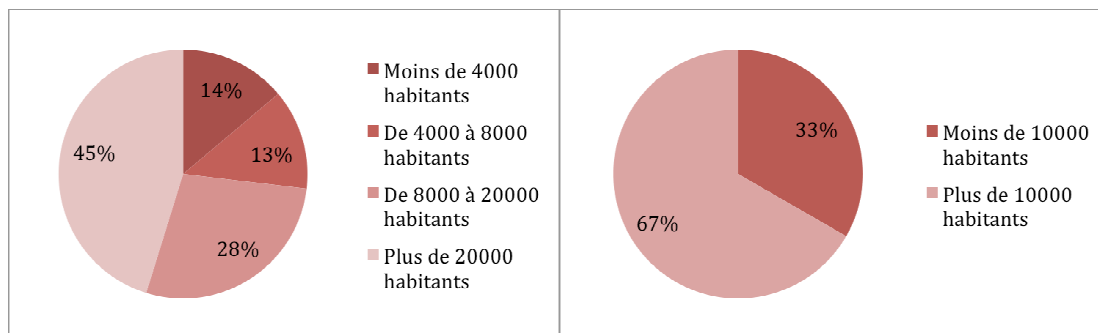


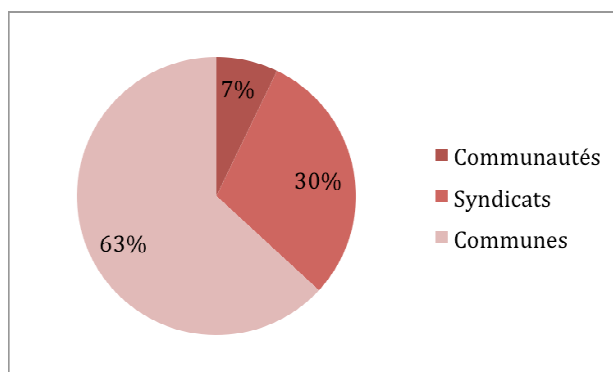
Figure 5 : Répartition du volume des procédures par taille de service – Echantillon exploitable sans Sedif – 2009



2.2.5. Répartition par type de collectivité

Pour l'année 2009, nous avons recensé 816 procédures, concernant 670 collectivités : 48 communautés, 199 syndicats et 423 communes.

Figure 6 : Répartition des procédures par type de collectivité*



* (il y a parfois plusieurs procédures par collectivité)

2.2.6. Place de l'étude dans le secteur de l'eau

Nous avons recensé 657 collectivités ayant lancé au moins une procédure « loi Sapin » en 2009 pour leurs services eau potable ou assainissement collectif. Elles représentent 2,9% des 22 910 collectivités de France compétentes en eau potable et/ou assainissement collectif. Le nombre de services

concernés s'élève à 781 (hors assainissement non collectif), soit 2,5% de tous les services (hors assainissement non collectif).

Sur la base des retours de l'enquête, nous extrapolons à 643 le nombre de contrats de délégation remis en concurrence en 2009. On estime que les délégations remises en concurrence en 2009 correspondent à un volume facturé de 480 millions de m³, soit 6% du volume total national. Cela correspond à une recette déléguée de 570 millions d'euros, payée par plus de 2 millions d'abonnés, soit 8% des abonnés français en gestion déléguée.

Tableau 2 : Place des procédures menées en 2009 dans le secteur de l'eau (eau potable et assainissement collectif - les données extrapolées sont en italique)

	Total France	Procédures 2009	Proportion
Nombre de collectivités	22 910*	657	2,9%
Nombre de services	31 445*	781	2,5%
Nombre de contrats en délégation	8539*	643	7,5%
Volume facturé (en milliards de m ³)	7,6**	0,48	6,3%
Nombre d'abonnés en délégation (en millions)	24,9***	2,05	8,2%
Recette déléguée (en milliards d'euros)	5***	0,57	11,4%

Sources : * SISPEA – référentiel des services 2009 (Salveti et Wittner, 2012) ; ** SOeS, données 2008 (Le Jeannic et al., 2010) ; *** BIPE et FP2E, données 2009, (BIPE/FP2E, 2012).

2.2.7. Représentativité de l'échantillon⁶

Nous avons analysé la représentativité de « l'échantillon retour » par rapport à l'ensemble des procédures recensées, selon le type de service, la nature de la collectivité, la taille du service, la localisation régionale et le conseil.

En 2009, l'échantillon retour est représentatif pour le type de service (eau potable ou assainissement) et le type de collectivité (communes, communautés et syndicats). L'échantillon retour est également représentatif des procédures pour le critère de la taille de service.

L'échantillon retour sur-représente les régions Aquitaine, Bretagne, Midi Pyrénées et sous-représente les régions Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Picardie ainsi que l'Outre-mer.

Enfin l'échantillon retour n'est pas représentatif du type de conseil à la collectivité. En effet, les collectivités sans conseil sont sous-représentées et les collectivités avec un conseil public sont sur-représentées.

2.3. Présentation de l'échantillon 2010

2.3.1. Taux de réponses et répartition des réponses

En 2010, nous avons recensé 822 procédures « loi Sapin » lancées par les services d'eau et d'assainissement en France. Sur l'ensemble de ces procédures, nous avons obtenu, après relance, 414 réponses (échantillon retour), ce qui correspond à un taux de retour de 50,4 %. Nous en avons extrait un **échantillon dit exploitable**. Il comporte 220 services, soit 26,8% des procédures recensées.

Comme les années précédentes, certaines réponses ne peuvent être considérées comme exploitables, le plus souvent en raison d'un manque d'informations concernant la situation initiale ou finale. Sont également séparés de l'échantillon les créations de services, les procédures en cours, les procédures abandonnées, les passages en régie, les passages en affermage, les assainissements non collectifs et les prestations de service (marchés publics) qui ne font pas partie du champ de l'étude.

Il reste enfin un échantillon de réponses **dit complémentaire**, qui correspond aux questionnaires partiellement renseignés, qui seront exploitables de façon ponctuelle sur des questions spécifiques (par exemple sur la nature du conseil). Les données recueillies se répartissent donc de la manière suivante :

⁶ Pour des précisions sur la représentativité de l'échantillon retour, se référer au rapport de phase 2 de l'enquête.

Tableau 3 : Synthèse des procédures lancées en 2010

Nombre de procédures lancées en 2010 : 822 procédures		
Nombre de réponses : 414 (50,4%) – Echantillon retour		
Délégations de Service Public avant et après : 289		Autres : 125
Echantillons exploitables pour l'analyse des prix * : 220		Créations de service : 11
		Procédures en cours : 7
Services Eau potable 129	Services Assainissement 91	Procédures abandonnées : 2
		Assainissement non collectif : 56
		Prestations de services : 43
Echantillons complémentaires : 69 (services correspondant à des réponses partielles mais exploitables pour des questions spécifiques)		Passages en régie : 0
		Passages en affermage : 3
		Autres ** : 3

* Recette et volume sont disponibles avant et après procédure

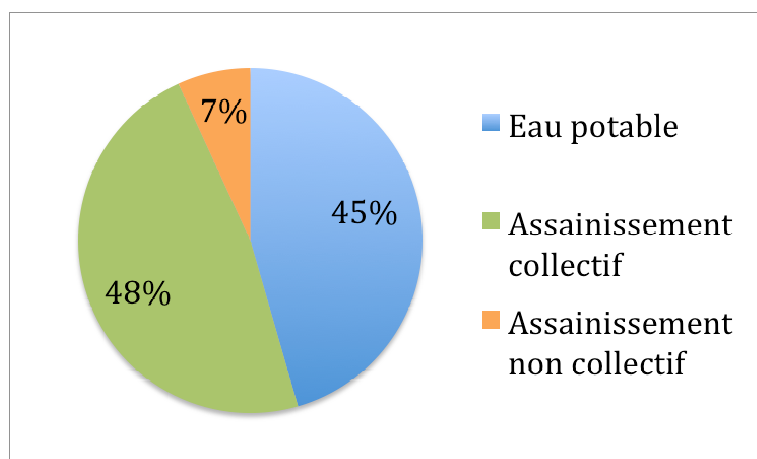
** Usages industriels, parc d'activité

Des statistiques annuelles issues d'un échantillon de cette taille sont à prendre avec mesure et précaution. Elles n'ont pas vocation à être représentatives de l'ensemble des services délégués en France. Elles ne peuvent être que représentatives des procédures lancées en 2009 (cf. §2.3.7 ci-dessous). En revanche, après 13 années consécutives d'enquête, nous avons le recul suffisant pour établir des conclusions significatives sur certaines tendances analysées (cf. dernière partie de l'étude).

2.3.2. Répartition par type de service

En 2010, sur l'ensemble des procédures recensées, on observe le même équilibre qu'en 2009 entre les services d'alimentation en eau potable (47%) et ceux d'assainissement (49%). On note la présence d'assainissement non collectif à hauteur de 7%, ce qui est plus important qu'en 2009.

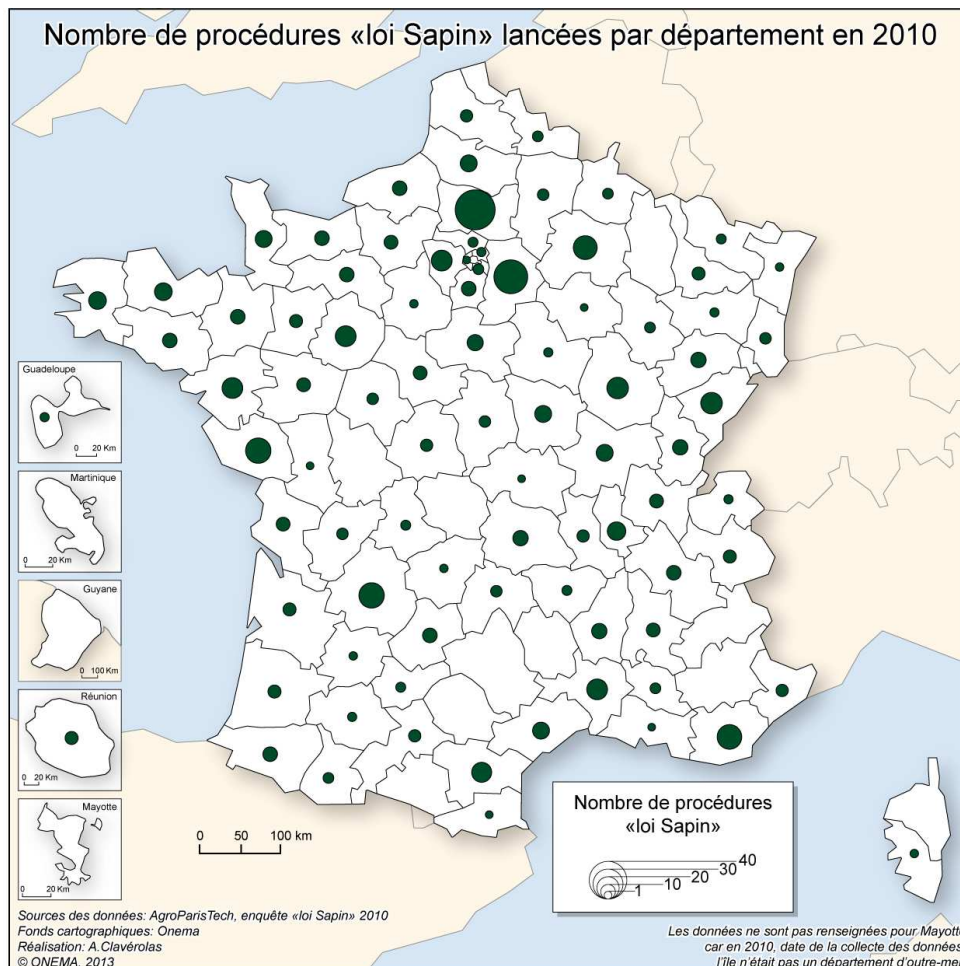
79 collectivités (11%) ont lancé des procédures simultanément pour leurs services d'eau et d'assainissement, ce qui est moins qu'en 2009.

Figure 7 : Répartition du nombre de procédures par type de service – Ensemble des procédures - 2010

2.3.3. Répartition par département

En 2010, les procédures se déroulent toujours le plus souvent dans la partie Nord et Ouest de la France ainsi que sur le pourtour méditerranéen. On peut noter par rapport aux années précédentes une relative concentration dans les régions Franche-Comté et Bourgogne.

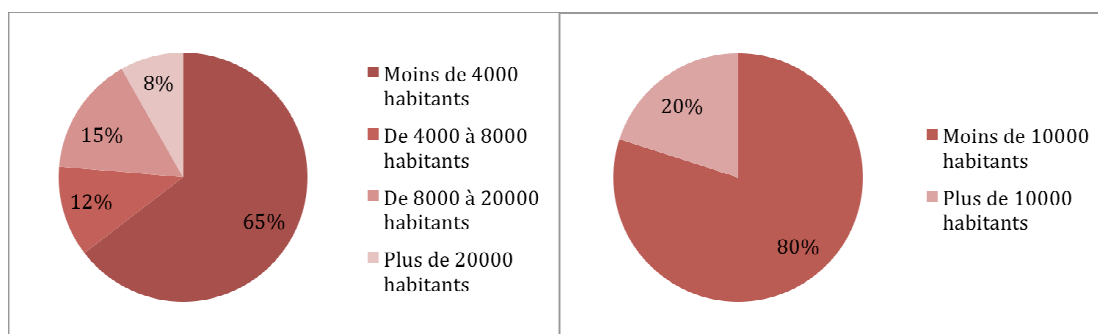
Figure 8 : Répartition par département des procédures de délégation lancées en 2010



2.3.4. Répartition par taille de service

En 2010, on observe une majorité de services de moins de 4 000 habitants (65% des procédures). Par ailleurs, l'échantillon comporte peu de services de plus de 20 000 habitants ; ils représentent 8% de l'échantillon exploitable.

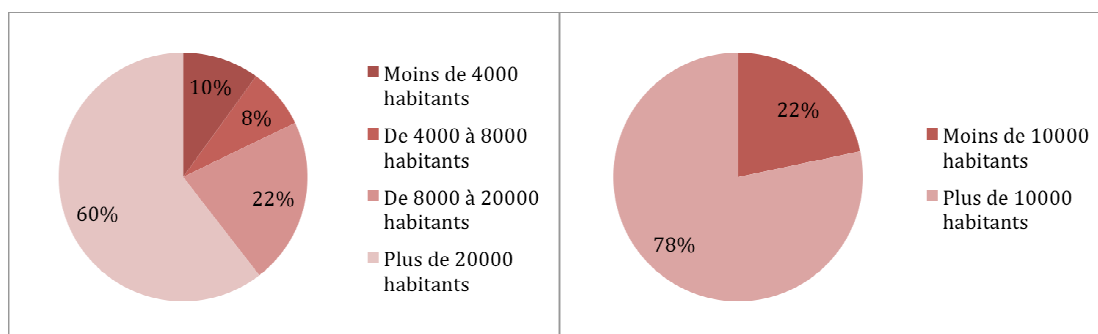
Figure 9 : Répartition du nombre de procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2010



En 2010, en termes de volume, les services de moins de 4 000 habitants sont un peu moins présents qu'en 2009 si on les compare aux chiffres « sans Sedif ». Ceux de plus de 20 000 habitants

représentent par contre 60% de l'ensemble du volume de l'échantillon exploitable. **Les grands services restent donc majoritaires en termes de marché.** Il est néanmoins utile de préciser qu'en 2010, les services de plus de 20 000 habitants représentent une part du volume de l'échantillon plus élevée que les années précédentes⁷. Cette particularité de l'échantillon est à prendre en compte au moment de l'analyse des différents résultats.

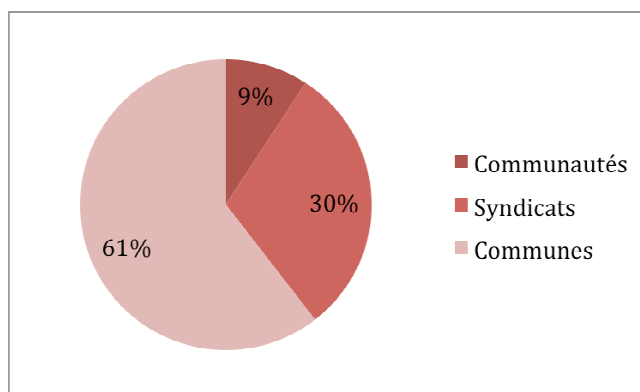
Figure 10 : Répartition du volume des procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2010



2.3.5. Répartition par type de collectivité

Pour l'année 2010, 822 procédures ont été recensées. Elles concernent 716 collectivités : 66 communautés, 217 syndicats et 433 communes.

Figure 11 : Répartition des procédures par type de collectivité*



* (il y a parfois plusieurs procédures par collectivité)

2.3.6. Place de l'étude dans le secteur de l'eau

Nous avons recensé 678 collectivités ayant lancé au moins une procédure Sapin en 2010 pour leurs services eau potable ou assainissement collectif. Elles représentent 3% des 22 910 collectivités de France compétentes en eau potable et/ou assainissement collectif. Le nombre de services concernés s'élève à 766 (hors assainissement non collectif), soit 2,4% de tous les services (hors assainissement non collectif).

Sur la base des retours de l'enquête, nous extrapolons à 574 le nombre de contrats de délégation remis en concurrence en 2010. En extrapolant les résultats à l'ensemble des procédures recensées, on estime que les délégations remises en concurrence en 2010 correspondent à un volume facturé de 290 millions de m³, soit 3,9% du volume total national. Cette facture équivaut à une recette déléguée de 240 millions d'euros, payée par 1 940 000 abonnés, c'est-à-dire 7,8% des abonnés français en gestion déléguée.

⁷ En enlevant le SEDIF pour l'année 2009.

Tableau 4 : Place des procédures menées en 2010 pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif (les données extrapolées sont en italique)

	Total France	Procédures 2010	Proportion
Nombre de collectivités	22 910*	678	3%
Nombre de services	31 445*	766	2,4%
Nombre de contrats en délégation	8539*	574	6,7%
Volume facturé (en milliards de m ³)	7,6**	0,29	3,9%
Nombre d'abonnés en délégation (en millions)	24,9***	1,94	7,8%
Recette déléguée (en milliards d'euros)	5***	0,24	4,9%

Sources : * SISPEA – référentiel des services 2009 (Salveti et Wittner, 2012) ; ** SOeS, données 2008 (Le Jeannic et al., 2010) ; *** BIPE et FP2E, données 2009, (BIPE/FP2E, 2012).

2.3.7. Représentativité de l'échantillon⁸

Nous avons analysé la représentativité de l'échantillon retour par rapport à l'ensemble des procédures recensées, selon le type de service, la nature de la collectivité, la taille, la localisation régionale et le conseil.

En 2010, l'échantillon retour est représentatif pour le type de service (eau potable ou assainissement) et le type de collectivité (communes, communautés et syndicats). L'échantillon retour est également représentatif des procédures pour le critère de la taille de service et la répartition géographique régionale.

Enfin l'échantillon retour n'est pas représentatif du type de conseil à la collectivité. En effet, comme en 2009, les collectivités sans conseil sont sous-représentées et les collectivités avec un conseil public sont sur-représentées.

2.4. Conclusion

En 2009, le nombre de procédures recensées est bien supérieur à la moyenne des précédentes années d'étude avec 816 services. La majorité des services concernés sont de petite taille avec 64% d'entre eux desservant moins de 4 000 habitants. Cependant, 17% des services comptent plus de 10 000 habitants et représentent 92% du volume total de l'échantillon exploitable (avec Sedif) et 67% si on retire le Sedif.

En 2010, le nombre de procédures recensées est de 822 services, niveau le plus élevé depuis le début de l'observatoire « loi Sapin ». La majorité des services sont de petite taille avec 64% d'entre eux inférieurs à 4 000 habitants. Cependant, 20% des services desservent plus de 10 000 habitants et représentent 79% du volume total de l'échantillon exploitable.

En 2009 et 2010, comme pour les années précédentes, on retrouve autant de services eau potable que de services assainissement.

⁸ Pour des précisions sur la représentativité de l'échantillon retour, se référer au rapport de phase 2 de l'enquête.

3. L'approche « Recette/Volume »

3.1. Base de l'observation de la part perçue par le délégataire

En premier lieu, il est utile de préciser que les montants considérés et analysés ici correspondent à la part de la facture qui revient au délégataire (appelée « part délégataire ») et non à l'intégralité du montant payé par l'usager, qui comprend en plus une part collectivité ainsi que des taxes et redevances.

Tous les montants indiqués dans ce chapitre sont donc hors taxes et hors comptes de tiers (redevances des Agences de l'eau, TVA, etc.). Ils sont obtenus en divisant la recette du délégataire par le volume facturé. Les moyennes sont alors pondérées par rapport au volume total.

Les écarts importants entre services peuvent s'expliquer par l'étendue des compétences confiées au délégataire (production et/ou distribution en eau et collecte et/ou traitement en assainissement), les contraintes d'exploitation, la qualité de service et de multiples autres facteurs.

Deux grandeurs statistiques servent à présenter les parts délégataire sur l'ensemble des procédures : la moyenne et l'écart type, qui permet de caractériser la plus ou moins grande dispersion autour de la moyenne.

Ces grandeurs sont déclinées par type et par taille de service suivant quatre classes :

- les services **d'eau potable** des collectivités de **moins de 10 000 habitants**
- les services **d'eau potable** des collectivités de **plus de 10 000 habitants**
- les services **d'assainissement** des collectivités de **moins de 10 000 habitants**
- les services **d'assainissement** des collectivités de **plus de 10 000 habitants**

Dans chaque cas, le calcul est fait avant et après la procédure et est illustré par un graphique.

La dispersion des valeurs est représentée par des graphiques de distribution des volumes en fonction de classes de montant de 10 centimes d'euros. A titre d'exemple, la classe « 0,25 € » couvre les parts délégataire (ou des évolutions de part délégataire) de 20 à 30 centimes d'euros.

Nous avons aussi mobilisé un autre découpage des collectivités en quatre classes de taille pour une analyse plus fine de certaines données :

- de 0 à 4 000 habitants
- de 4 000 à 8 000 habitants
- de 8 000 à 20 000 habitants
- plus de 20 000 habitants

Enfin, la moyenne des parts délégataire est également illustrée par un graphique en bâton. C'est un graphique de synthèse sur lequel s'appuient les conclusions de cette deuxième partie de l'étude.

3.2. Etude des parts délégataire pour l'eau potable en 2009

3.2.1. Avant la procédure

En 2009 et avant procédure, les services de petite taille affichent une part délégataire moyenne de **1,157 €/m³**, au-dessous de celui des grands services si on prend en compte le Sedif, **1,388 €/m³**, mais au-dessus si on écarte le Sedif de l'analyse, **1,016 €/m³**.

Tableau 5 : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m³) – Echantillon exploitable – Eau potable - 2009

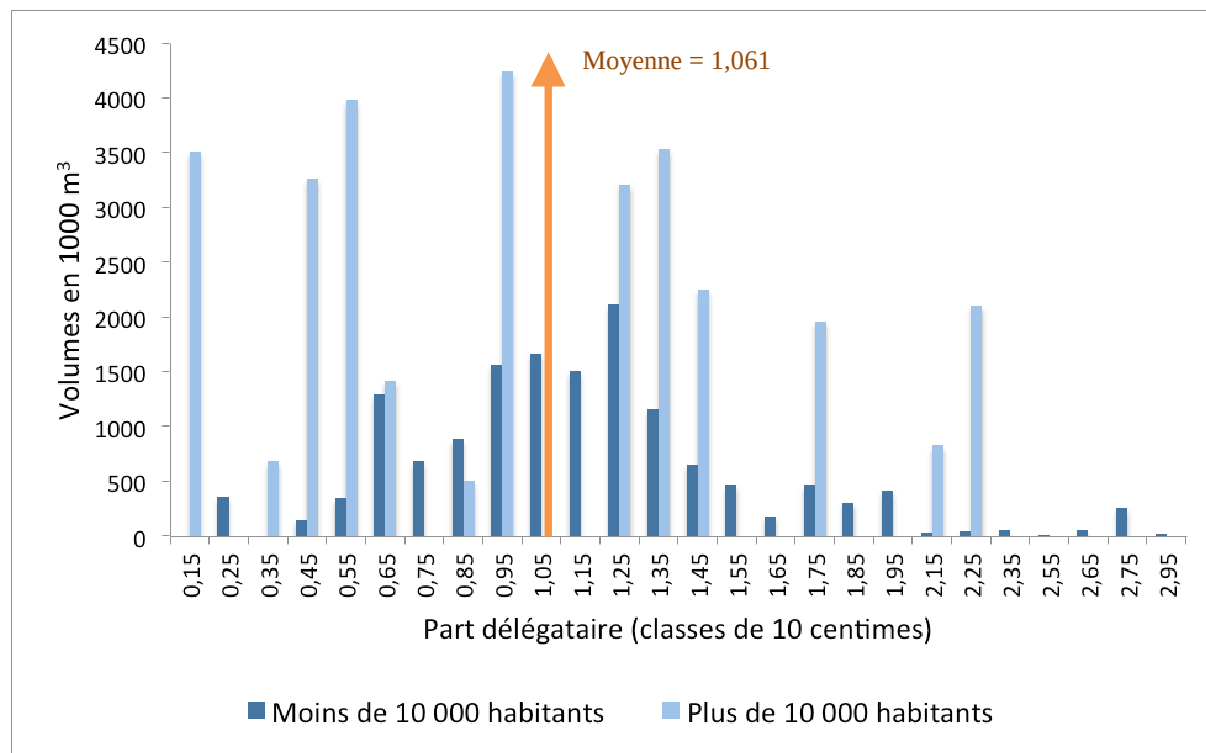
	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	100 services – 14,7 millions de m3	26 services – 282,2 millions de m3	126 services – 296,8 millions de m3
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	1,157	1,388	1,376
Ecart-type	0,546	0,583	0,562

Tableau 6 : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m³) – Echantillon exploitable sans Sedif – Eau potable - 2009

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	100 services – 14,7 millions de m3	25 services – 31,5 millions de m3	125 services – 46,2 millions de m3
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	1,157	1,016	1,061
Ecart-type	0,546	0,590	0,564

Le faible nombre de grands services (26) ne signifie pas que leur influence soit faible, au contraire, car le volume correspondant représente près de 70% du volume total en délégation (analyse sans Sedif) comme présenté en première partie.

Figure 12 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable sans Sedif⁹ – Eau potable - 2009



Ainsi, la part délégataire moyenne, toutes tailles confondues, est de **1,376€/m³** (analyse avec Sedif) et de **1,061€/m³** (analyse sans Sedif).

⁹ Les volumes distribués par le Sedif sont trop importants pour être représentés sur ce type de graphique.

3.2.2. Après la procédure

En 2009, de manière générale, **la part délégataire, toutes tailles confondues et pondérée par le volume, diminue**, passant de **1,376 €/m³ à 1,068 €/m³**, soit une baisse de 31 centimes d'euros (-22,4%) pour l'analyse avec Sedif. Concernant l'analyse sans Sedif, la même évolution est observée avec une part délégataire qui passe de **1,061 €/m³ à 0,703 €/m³**, soit une baisse de 36 centimes d'euros (-33,7%).

En 2009, la baisse de la part délégataire concerne les usagers des petits et des grands services qui bénéficient respectivement d'une diminution de part délégataire de 25,2 centimes d'euros/m³ (-21,8%) pour les petits services et de 40,2 centimes d'euros/m³ (-39,6%) pour les services de plus de 10 000 habitants (analyse sans Sedif).

L'écart de la part délégataire en 2009 entre grands et petits services est plus important après procédure, contrairement aux années précédentes. Par ailleurs, **la procédure Sapin a engendré une baisse très importante de part la délégataire cette année.**

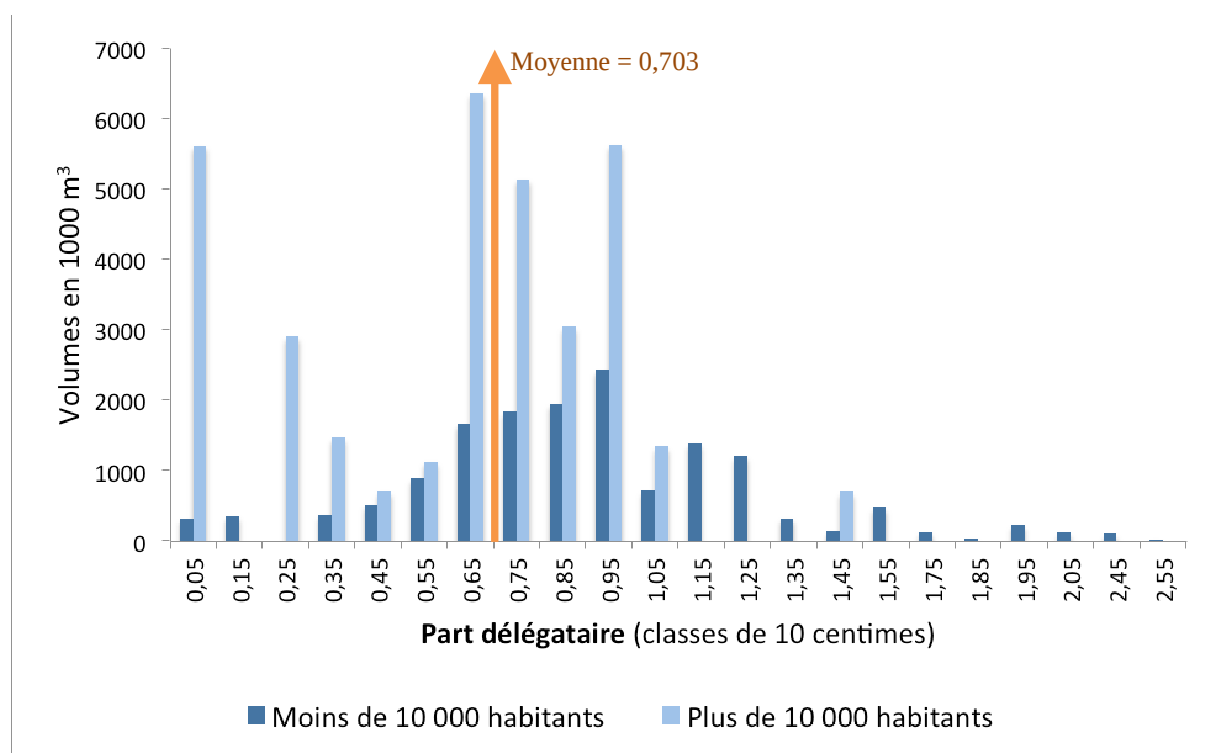
Tableau 7 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m³) – Echantillon exploitable – Eau potable - 2009

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	100 services – 15,1 millions de m3	26 services – 269 millions de m3	126 services – 284,1 millions de m3
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	0,905	1,077	1,068
Ecart-type	0,494	0,320	0,487

Tableau 8 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m³) – Echantillon exploitable sans Sedif – Eau potable - 2009

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	100 services – 15,1 millions de m3	25 services – 34 millions de m3	125 services – 49,1 millions de m3
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	0,905	0,614	0,703
Ecart-type	0,494	0,314	0,489

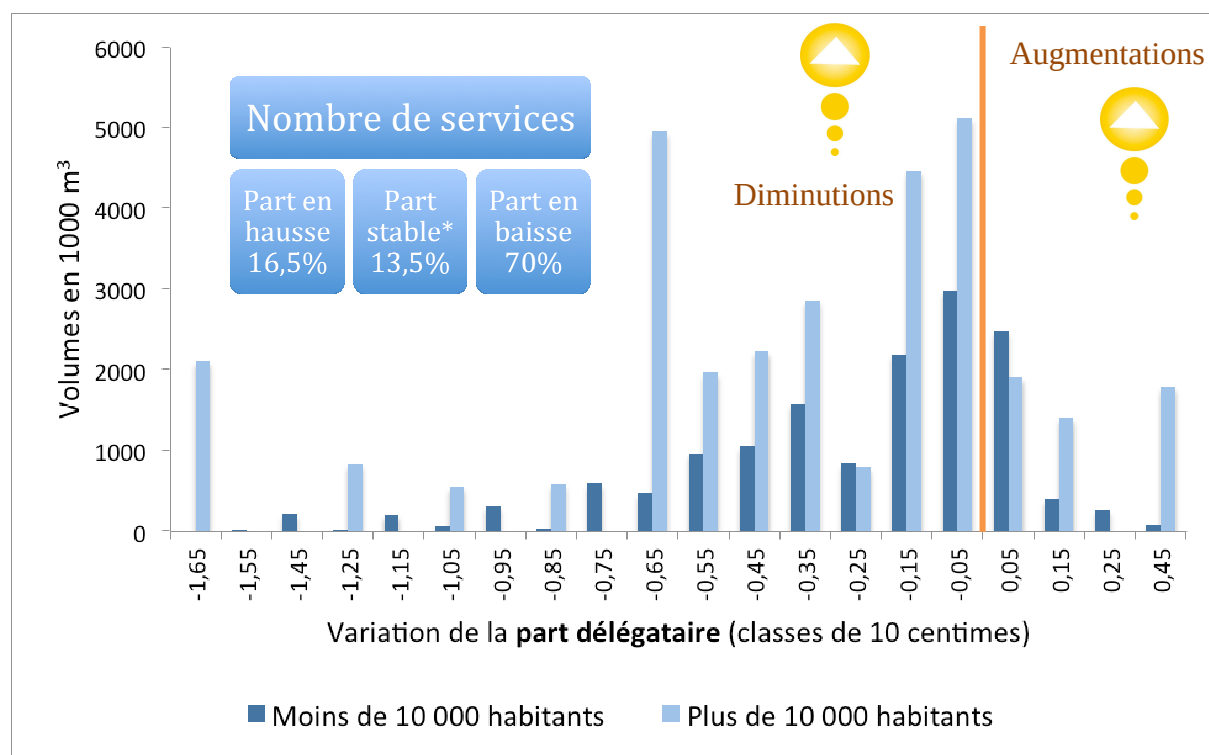
Figure 13 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable sans Sedif – Eau potable - 2009



Il est intéressant, en complément, de s'intéresser non seulement à l'évolution de la part délégataire moyenne pondérée par les volumes (qui traduit l'évolution du chiffre d'affaires), mais également au nombre de services où l'on observe une augmentation ou une réduction de cette part. Ainsi, on relève 88 contrats avec une diminution de la part délégataire, 21 avec une augmentation et 17 qui se maintiennent au même montant (à plus ou moins 5%).

Ainsi, ces chiffres montrent qu'en 2009, en eau potable, la baisse de la part délégataire s'observe en moyenne pondérée des volumes mais également dans une majorité de services, indépendamment de leur taille. Les procédures, observées sous cet angle, semblent donc fructueuses pour les services.

Figure 14 : Distribution des volumes par variation de la part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Eau potable - 2009



* montant variant de + ou – 5% maximum

3.3. Etude des parts délégataire pour l'assainissement en 2009

N.B. : Les données 2009 en assainissement ne concernent qu'un faible nombre de services de plus de 10 000 habitants (14 services). Les valeurs doivent donc être considérées avec beaucoup de précaution.

3.3.1. Avant la procédure

En ce qui concerne l'assainissement en 2009, la part délégataire des grands services, 0,870 €/m³, est inférieure à celle des petits, 1,054 €/m³.

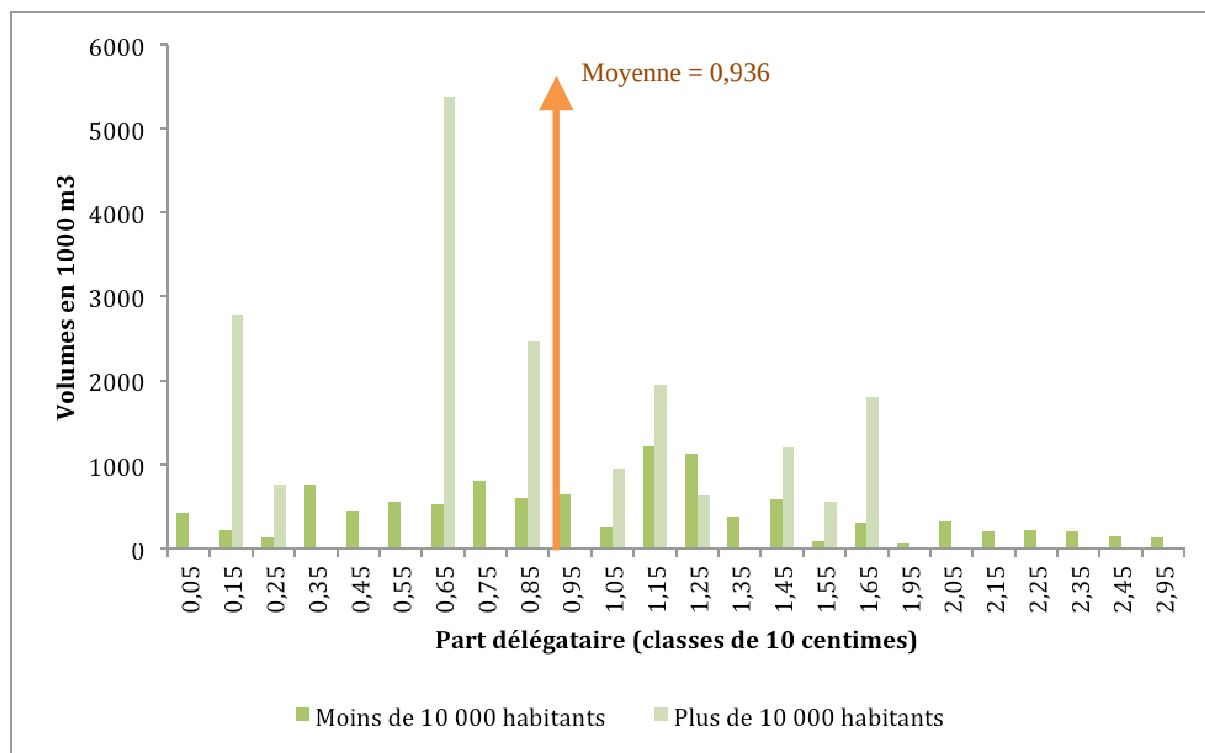
La part délégataire moyenne pour l'assainissement, avant procédure et toutes tailles confondues, est de **0,936 €/m³**. Ce montant est supérieur à celui de 2008 (0,802 €/m³).

Tableau 9 : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m³) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2009

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	98 services – 10,3 millions de m ³	14 services – 18,5 millions de m ³	112 services – 28,8 millions de m ³
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	1,054	0,870	0,936
Ecart-type	0,584	0,487	0,572

Malgré le faible nombre de grands services (14), leur influence sur la moyenne pondérée est importante en raison des volumes concernés (64% du volume total).

Figure 15 : Distribution des volumes par montant de la part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2009



3.3.2. Après la procédure

De manière générale en 2009, **la part délégataire, toutes tailles confondues, diminue de 26,5%**. Comme pour l'eau potable, la baisse en 2009 est plus importante que les années précédentes.

Dans le détail, **les grands services bénéficient d'une baisse de 0,26 €/m³, soit -29,5%**.

Quant aux services de moins de 10 000 habitants, ils profitent dans une moindre mesure des remises en concurrence puisque la part délégataire diminue **de 0,22 €/m³, c'est-à-dire -21,1%**. **Comme pour l'eau potable, les grands services semblent avoir davantage bénéficié des remises en concurrence cette année.**

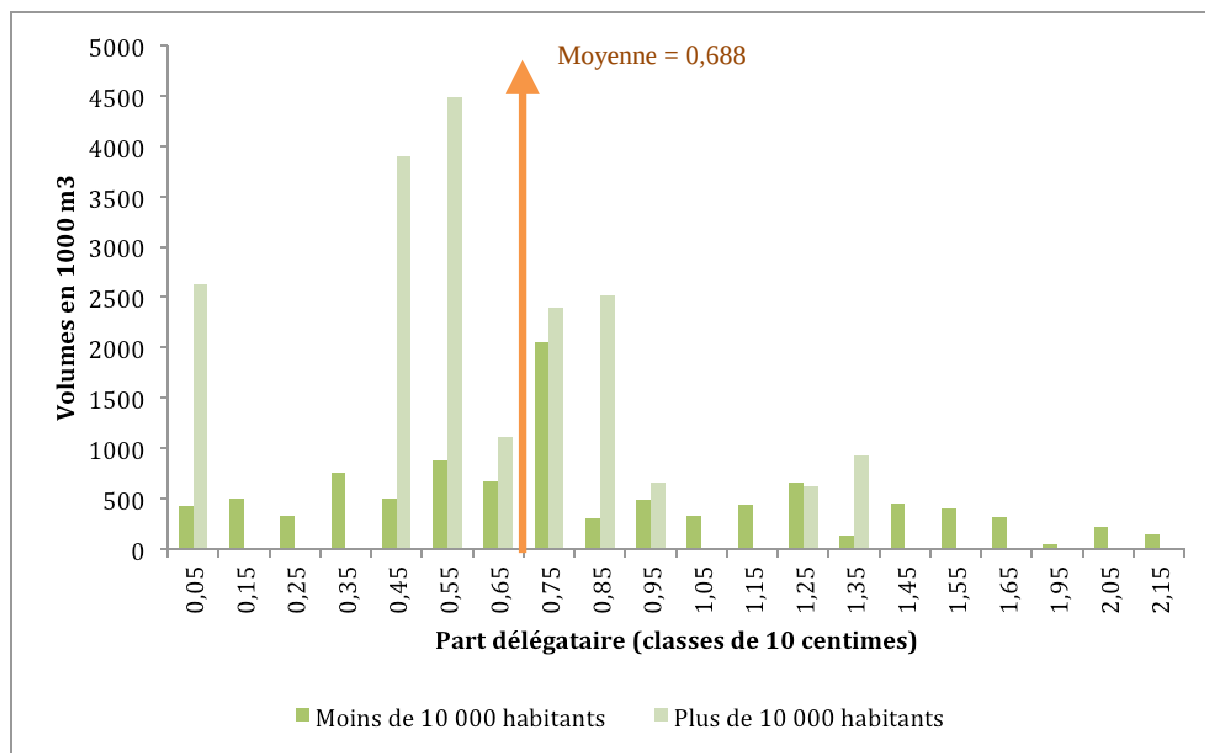
Tableau 10 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m³) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2009

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	98 services – 10 millions de m ³	14 services – 19,2 millions de m ³	112 services – 29,2 millions de m ³
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	0,832	0,613	0,688
Ecart-type	0,459	0,332	0,449

D'autre part, l'écart de la part délégataire moyenne entre grands et petits services a augmenté après procédure. Il est passé de 0,184 €/m³ à 0,219 €/m³, soit une hausse de 3,5 centimes d'euros.

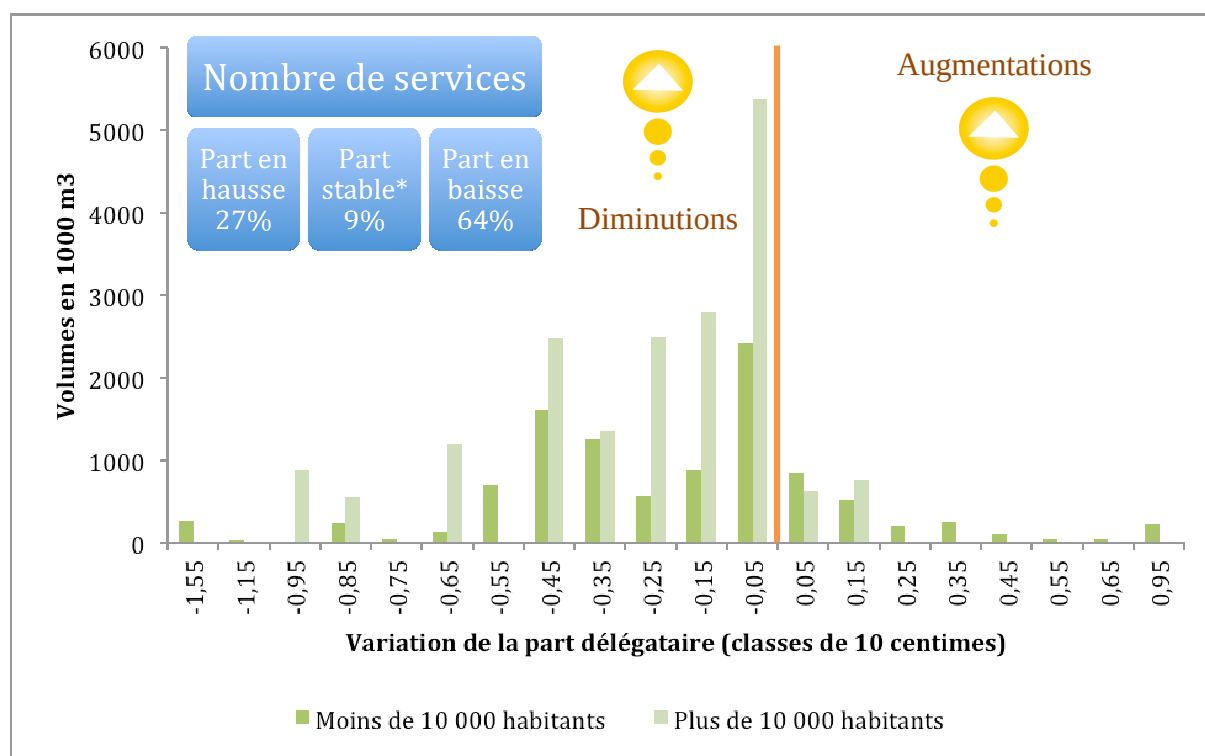
Enfin, il est intéressant, en complément et comme pour l'eau potable, de s'intéresser au nombre de services pour lesquels on observe une augmentation ou une réduction de la part délégataire. Ainsi, on relève 72 contrats avec une diminution, 30 avec une augmentation et 10 qui se maintiennent au même montant.

Figure 16 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2009



Ainsi, ces chiffres montrent que la part délégataire a diminué dans une majorité de cas. La baisse relativement importante observée après procédure profite à tous les services. De ce point de vue, on peut dire que les remises en concurrence en 2009 ont conduit généralement à une baisse de la part délégataire, et ce de façon plus importante que les années précédentes.

Figure 17 : Distribution des volumes par variation de la part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2009



* montant variant de + ou - 5% maximum

3.4. Evolution de la part délégataire moyenne par taille de service tous types de service confondus en 2009

Tableau 11 : Part délégataire moyenne Eau Potable (AEP), Assainissement collectif (EU), Eau + Assainissement (AEP+EU) par taille de service (en euros par m³) – Echantillon exploitable - 2009

	0 à 4000 habitants	4000 à 8000 habitants	8000 à 20000 habitants	Plus de 20000 habitants
Avant procédure AEP	1,249	1,089	1,038	1,401
Après procédure AEP	1,049	0,724	0,768	1,091
Avant procédure EU	1,208	1,063	1,032	0,727
Après procédure EU	0,965	0,863	0,737	0,495
Avant AEP+EU	2,458	2,152	2,069	2,128
Après AEP+EU	2,014	1,587	1,505	1,586

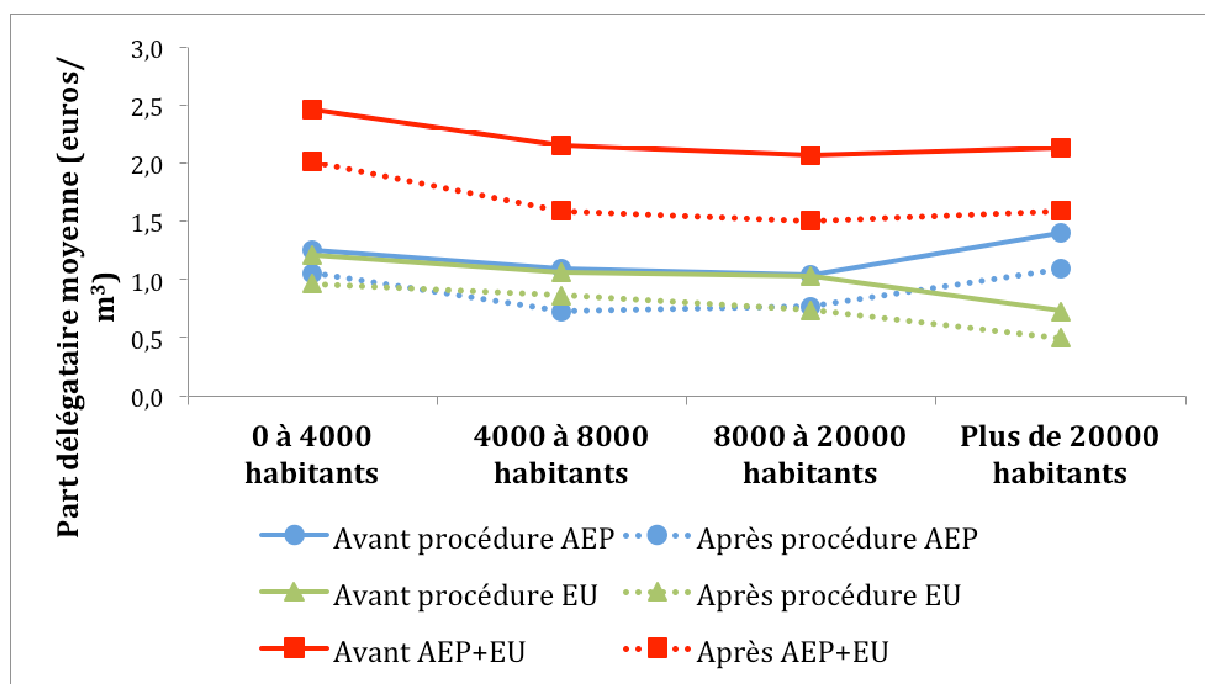
Tableau 12 : Part délégataire moyenne Eau Potable (AEP), Assainissement collectif (EU), Eau + Assainissement (AEP+EU) par taille de service (en euros par m³) – Echantillon exploitable sans Sedif - 2009

	0 à 4000 habitants	4000 à 8000 habitants	8000 à 20000 habitants	Plus de 20000 habitants
Avant procédure AEP	1,249	1,089	1,038	1,016
Après procédure AEP	1,049	0,724	0,768	0,573
Avant procédure EU	1,208	1,063	1,032	0,727
Après procédure EU	0,965	0,863	0,737	0,495
Avant AEP+EU	2,458	2,152	2,069	1,743
Après AEP+EU	2,014	1,587	1,505	1,069

Ce graphique permet de visualiser l'évolution de la part délégataire pour l'eau potable, pour l'assainissement et pour la somme des deux (eau potable et assainissement) par taille de service.

Bien que dans la plupart des cas les services d'eau potable et d'assainissement relèvent de collectivités distinctes, la représentation permet de visualiser ce que pourrait être l'évolution moyenne de la part délégataire « eau potable et assainissement collectif ».

Figure 18 : Evolution de la part délégataire moyenne Eau Potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service – Echantillon exploitable sans Sedif - 2009



Ainsi, en 2009, en ce qui concerne l'analyse sans Sedif, la baisse de prix concerne toutes les catégories, en eau potable et en assainissement.

Les grands services sont avantagés en 2009 par rapport aux petits notamment au niveau de l'eau potable où la baisse de prix est plus importante. De fait, **les services de plus de 20 000 habitants voient leur part délégataire eau potable (AEP) + assainissement (EU) diminuer de 38,6% tandis que ceux de moins de 4 000 observent une baisse un plus faible de 18,1%**. Par ailleurs, les services d'assainissement semblent bénéficier de manière plus homogène de la procédure Sapin.

Attention cependant à ne pas considérer ces résultats comme des valeurs représentatives. L'échantillon réduit pour les grands services ne permet de dégager que des tendances.

3.5. Etude des parts délégataire pour l'eau potable en 2010

3.5.1. Avant la procédure

En 2010 et avant procédure, les services de petite taille affichent une part délégataire moyenne de l'eau potable de **1,233 €/m³**, supérieure à celle des grands services, **0,992 €/m³**.

En 2010, la part délégataire des services de plus de 10 000 habitants est inférieure à celle de 2009. A titre de comparaison, les chiffres sur plusieurs années sont comparés dans la dernière partie de l'étude qui concerne l'analyse sur 13 ans.

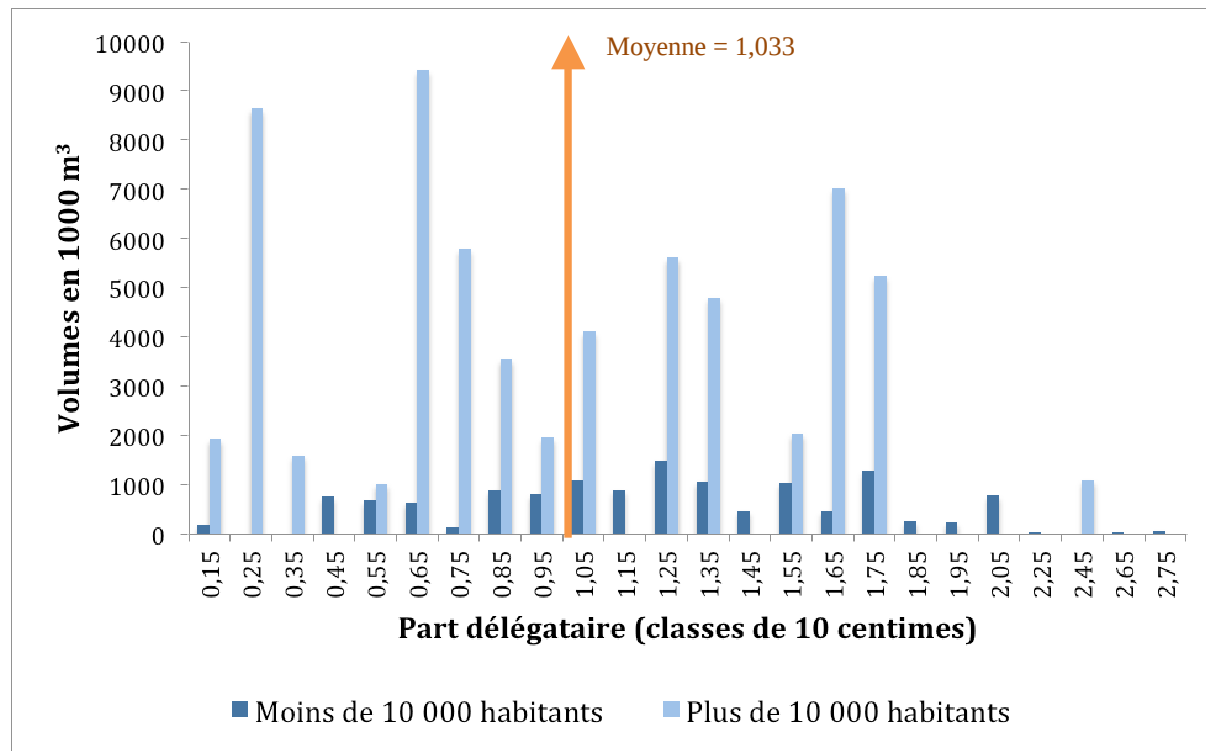
Tableau 13 : Description de la part délégataire avant procédure (part délégataire en euros par m³) – Echantillon exploitable – Eau potable - 2010

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	95 services – 13 millions de m3	34 services – 64,9 millions de m3	130 services – 77,9 millions de m3
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	1,233	0,992	1,033
Ecart-type	0,482	0,527	0,500

Enfin, le nombre plus faible de grands services (34), ne signifie pas que leur influence soit faible, au contraire, car les volumes correspondants représentent plus de 80% du volume total en délégation.

Ainsi, la part délégataire moyenne, toutes tailles confondues, est de **1,033 €/m³**, chiffre nettement inférieur à 2009 (1,376 €/m³).

Figure 19 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Eau potable - 2010



3.5.2. Après la procédure

En 2010, de manière générale, **la part délégataire moyenne, toutes tailles confondues et pondérée par le volume, diminue**, passant de 1,033 €/m³ à 0,785 €/m³ soit une baisse de 25 centimes d'euros (-23,9%). Ce chiffre est assez élevé par rapport aux autres enquêtes mais du même ordre qu'en 2009 (-22,4%).

En 2010 comme en 2009, la baisse de la part délégataire concerne les usagers des petits et des grands services qui bénéficient respectivement d'une diminution de 29,2 centimes d'euros/m³ (-23,7%) et de 23,9 centimes d'euros/m³ (-24%).

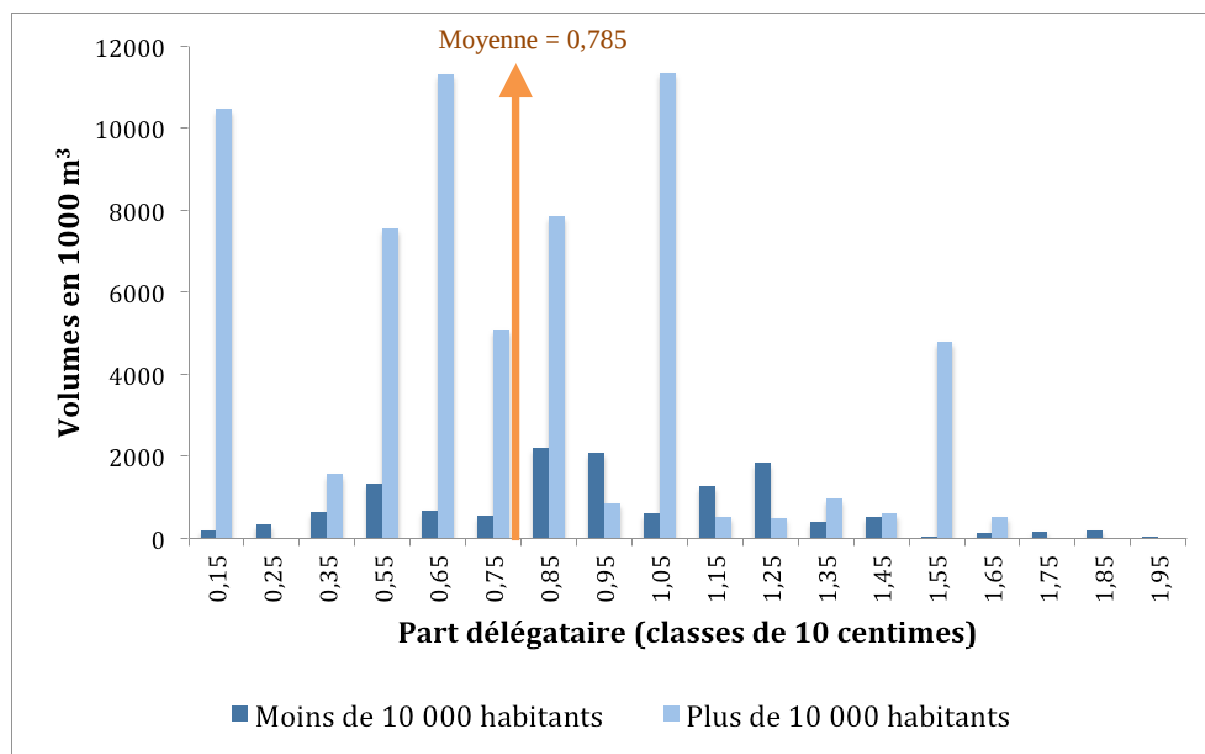
L'écart de la part délégataire en 2010 entre grands et petits services est assez marqué, avant et après procédure, davantage qu'en 2009. **Par ailleurs, la procédure Sapin a engendré une baisse de la part délégataire importante, tout comme en 2009 et davantage que les années précédentes.**

Tableau 14 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m³) – Echantillon exploitable – Eau potable – 2010

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	95 services – 13 millions de m3	34 services – 65,1 millions de m3	130 services – 78,1 millions de m3
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	0,941	0,753	0,785
Ecart-type	0,378	0,381	0,388

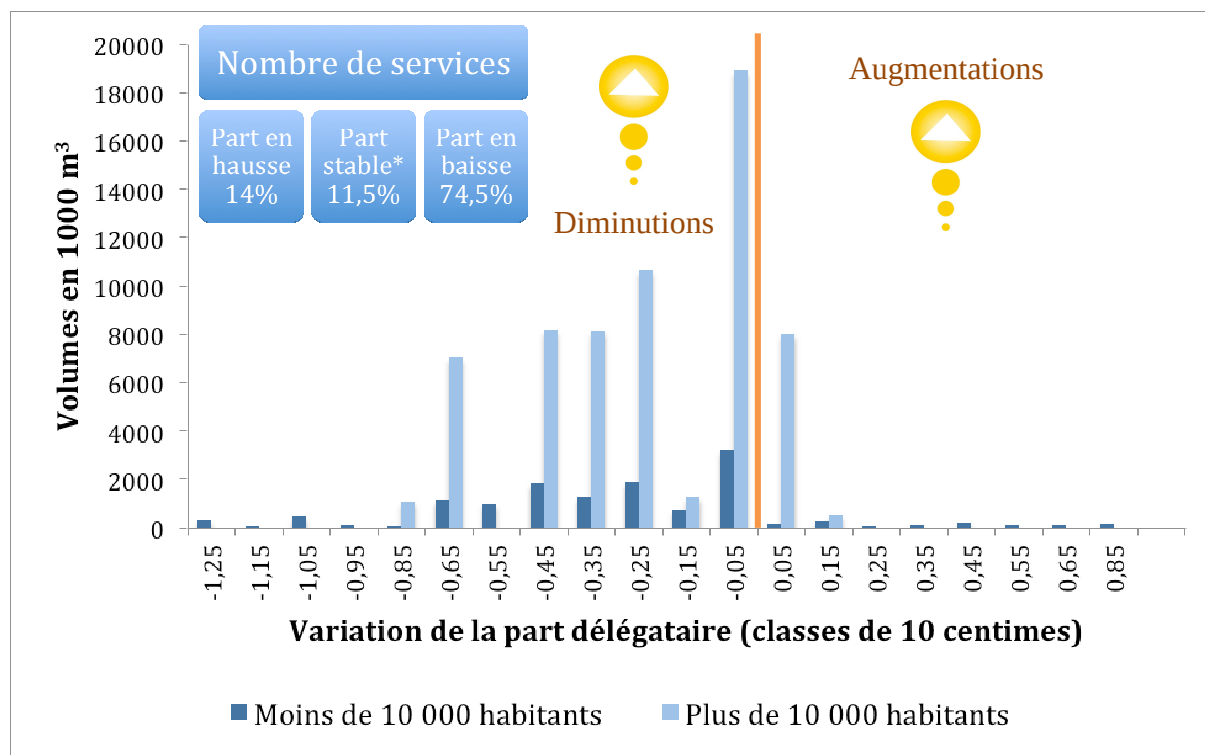
Il est utile, en complément, de s'intéresser non seulement à l'évolution de la part délégataire moyenne pondérée par les volumes (qui traduit l'évolution du chiffre d'affaires), mais également au nombre de services pour lesquels on observe une augmentation ou une réduction de cette part. Ainsi, on relève 96 contrats avec une diminution de la part délégataire, 18 avec une augmentation et 15 qui se maintiennent au même montant.

Figure 20 : Distribution des volumes par montant de la part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable - 2010



Ces chiffres montrent qu'en 2010, les parts délégataire diminuent plus souvent qu'elles n'augmentent, en nombre de services. Il y a donc davantage de services, en volume et en nombre, pour lesquels la part délégataire baisse.

Figure 21 : Distribution des volumes par variation de part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Eau potable - 2010



* montant variant de + ou - 5% maximum

3.6. Etude des parts délégataire pour l'assainissement en 2010

N.B. : Les données 2010 en assainissement ne concernent qu'un faible nombre de services de plus de 10 000 habitants (10 services). Les valeurs doivent donc être considérées avec beaucoup de précaution.

3.6.1. Avant la procédure

En ce qui concerne l'assainissement en 2010, la part délégataire moyenne des grands services, 1,032 €/m³ est inférieure à celle des petits, 1,252 €/m³. L'écart entre les deux (0,22 €/m³) est du même ordre de grandeur que celui constaté pour l'eau potable.

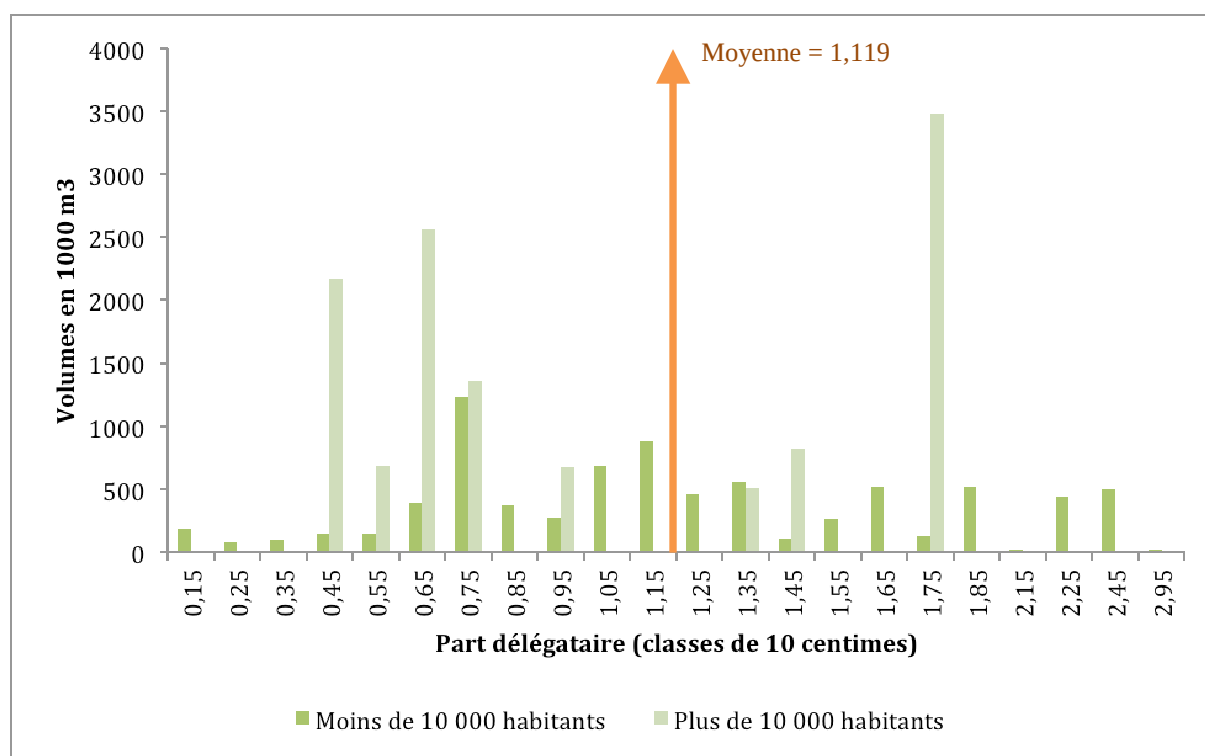
La part délégataire de l'assainissement, avant procédure et toutes tailles confondues, est **1,119 €/m³**. C'est la valeur la plus élevée depuis le début de l'observatoire.

Tableau 15 : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m³) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2010

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	81 services – 8 millions de m3	10 services – 12,2 millions de m3	91 services – 20,2 millions de m3
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	1,252	1,032	1,119
Ecart-type	0,540	0,469	0,536

Cette année, notre échantillon exploitable comporte très peu de services d'assainissement de plus de 10 000 habitants. Malgré tout, leur influence sur les moyennes pondérées n'est pas négligeable au regard des volumes concernés.

Figure 22 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2010



3.6.2. Après la procédure

De manière générale en 2010, la **part délégataire moyenne, toutes tailles confondues, diminue de 19,8%**. Comme en 2009, la baisse est forte, supérieure aux années précédentes. Par rapport à l'eau potable, la baisse est cependant légèrement moins importante. C'était l'inverse en 2009.

Les grands services bénéficient d'une baisse importante de 0,193 €/m³ (-18,7%). Attention cependant car ces chiffres sont obtenus sur 10 services seulement et sont donc à prendre avec beaucoup de précaution.

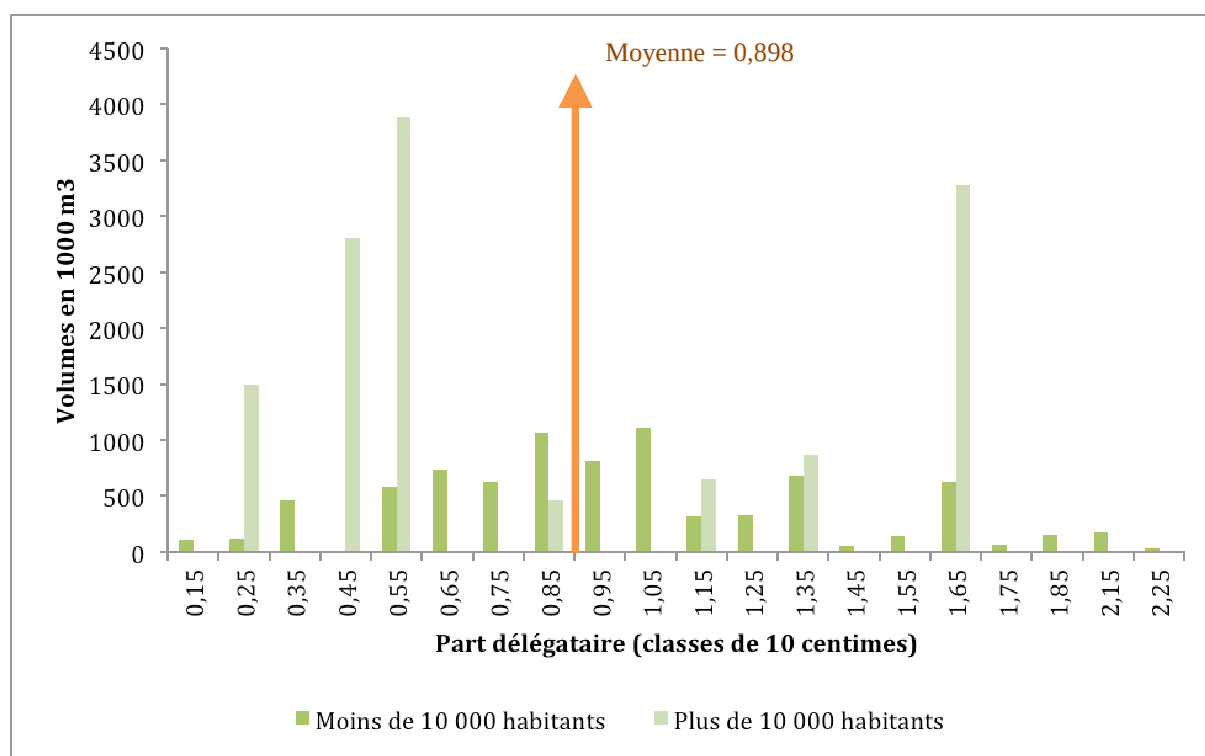
Quant aux services de moins de 10 000 habitants, ils profitent également des remises en concurrence puisque la part délégataire diminue de **0,258 €/m³ (-20,6%)**. **Contrairement à l'eau potable et à l'année 2009, les grands services semblent un peu moins profiter des remises en concurrence bien qu'il faille relativiser ce résultat étant donné le nombre peu élevé de grands services (10) dans l'échantillon.**

Tableau 16 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m³) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif – 2010

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	81 services – 8,2 millions de m3	10 services – 13,4 millions de m3	91 services – 21,6 millions de m3
Part délégataire moyenne (proportionnellement aux volumes)	0,994	0,839	0,898
Ecart-type	0,438	0,447	0,442

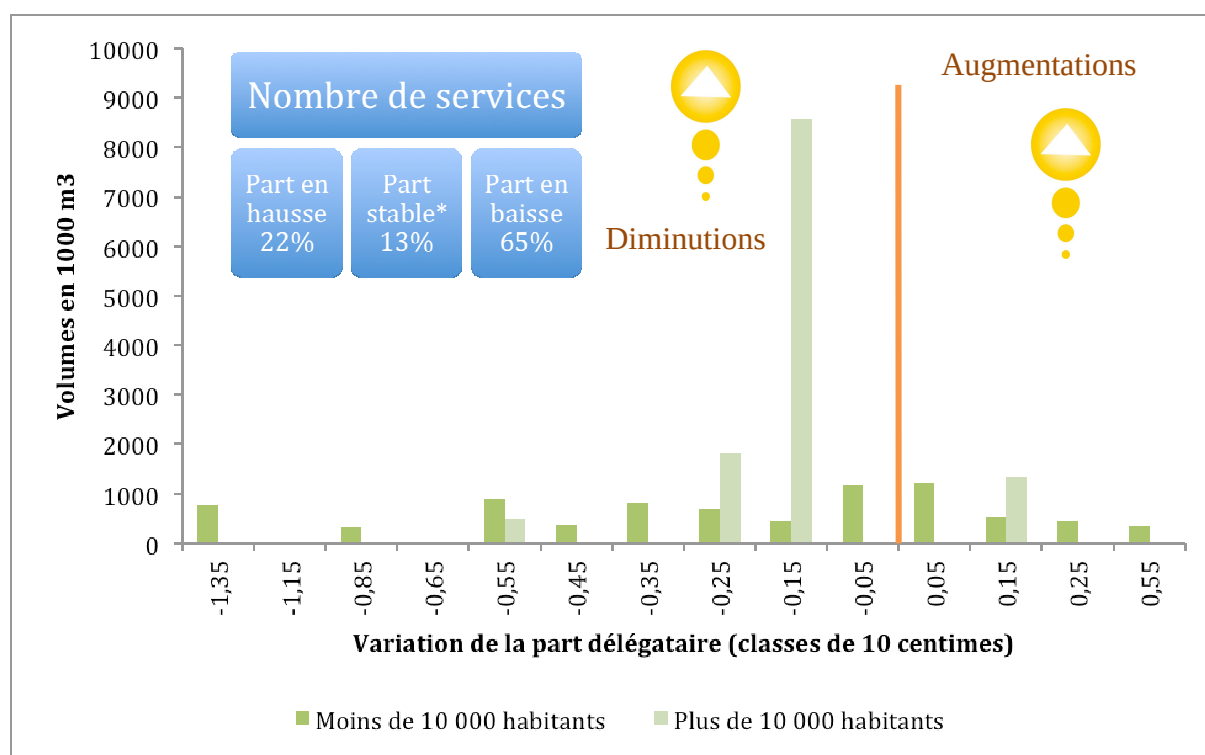
D'autre part, l'écart de la part délégataire moyenne entre grands et petits services a diminué après procédure. Il est passé de 0,22 €/m³ à 0,155 €/m³ soit une baisse de 6,5 centimes d'euros.

Figure 23 : Distribution des volumes par montant de la part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2010



Enfin, il est utile, en complément et comme pour l'eau potable, de s'intéresser au nombre de services pour lesquels on observe une augmentation ou une baisse de la part délégataire. Ainsi, on relève 59 contrats avec une diminution, 20 avec une augmentation et 12 qui se maintiennent au même montant.

Figure 24 : Distribution des volumes par variation de la part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2010



* montant variant de + ou - 5% maximum

Ces chiffres montrent qu'en 2010, les parts délégataire diminuent plus souvent qu'elles n'augmentent, en nombre de services. Il y a donc davantage de services, en volume et en nombre, pour lesquels la part délégataire baisse.

3.7. Evolution de la part délégataire moyenne par taille de service tous types de services confondus en 2010

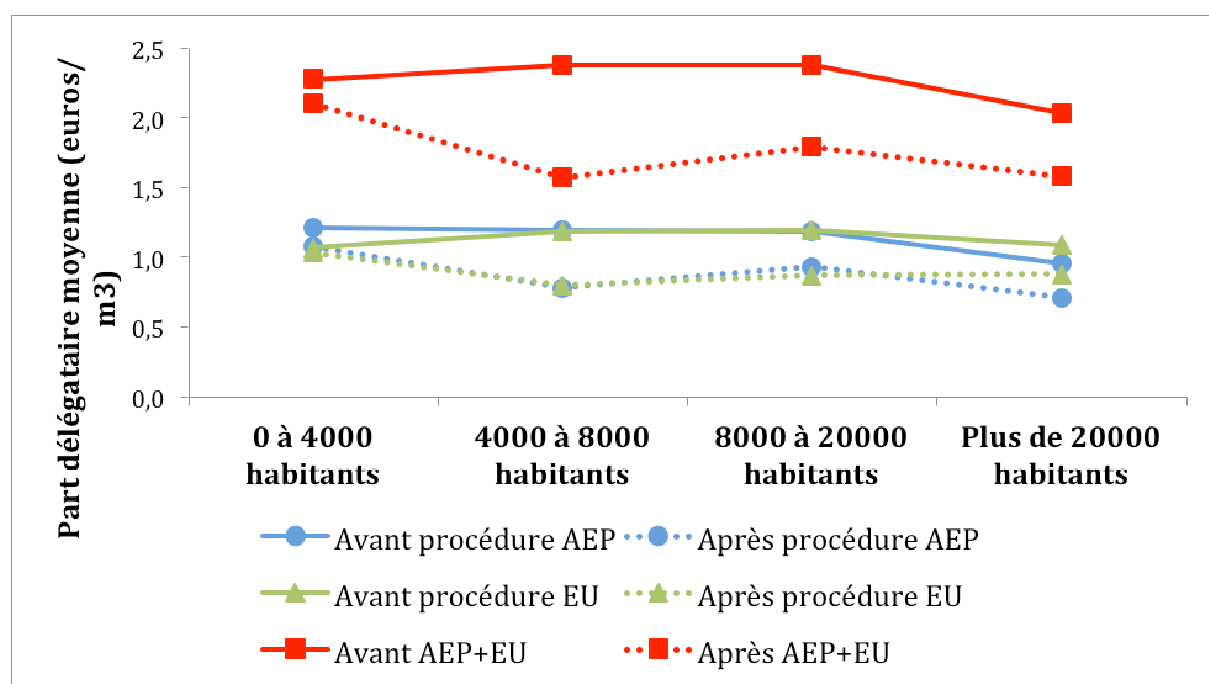
Tableau 17 : Part délégataire moyenne Eau potable (AEP), Assainissement collectif (EU), Eau + Assainissement (AEP+EU) par taille de service (en euros par m³) – Echantillon exploitable - 2010

	0 à 4000 habitants	4000 à 8000 habitants	8000 à 20000 habitants	Plus de 20000 habitants
Avant procédure AEP	1,211	1,192	1,182	0,951
Après procédure AEP	1,076	0,781	0,929	0,706
Avant procédure EU	1,065	1,186	1,192	1,083
Après procédure EU	1,030	0,792	0,867	0,877
Avant AEP+EU	2,276	2,378	2,374	2,034
Après AEP+EU	2,106	1,573	1,796	1,583

Ce graphique permet de visualiser l'évolution de la part délégataire pour l'eau potable, l'assainissement et le total (eau potable plus assainissement) par taille de service.

Bien que dans la plupart des cas les services d'eau potable et d'assainissement relèvent de collectivités distinctes, la représentation traduit ce que pourrait être l'évolution moyenne de la part délégataire eau potable plus assainissement d'un service d'une collectivité.

Figure 25 : Evolution de la part délégataire moyenne Eau potable (AEP), Assainissement collectif (EU), Eau + Assainissement (AEP+EU) par taille de service – Echantillon exploitable - 2010



Ainsi, en 2010, toutes les catégories de services bénéficient d'une baisse de la part délégataire que ce soit en eau potable ou en assainissement. Ce constat est à nuancer pour les services eau potable et assainissement de moins de 4 000 habitants.

Les petits services semblent moins bénéficier des remises en concurrence par rapport aux grands, surtout en assainissement. De fait, **les services de plus de 20 000 habitants voient leur part délégataire Eau + Assainissement diminuer de 22,2% tandis que ceux de moins de 4 000 observent une baisse plus limitée de 7,5%.**

Attention cependant à ne pas considérer ces pourcentages comme des valeurs précises et représentatives. L'échantillon très réduit pour les grands services ne permet de dégager que des tendances.

3.8. Conclusion

3.8.1. Procédures 2009

Ce sont les petits services, pour lesquels les parts délégataire avant procédure sont les plus élevés, qui bénéficient en moyenne des plus faibles baisses. On remarque globalement peu de différence entre l'eau potable et l'assainissement en termes d'évolution des parts délégataire, surtout chez les moins de 10 000 habitants. Cependant, en termes de contrats, la remise en concurrence génère des baisses plus fréquentes dans l'eau potable que dans l'assainissement.

Figure 26 : Comparaison des parts délégataire moyennes pondérées par le volume avant et après procédure par type de service – Echantillon exploitable – Méthode R/V – 2009

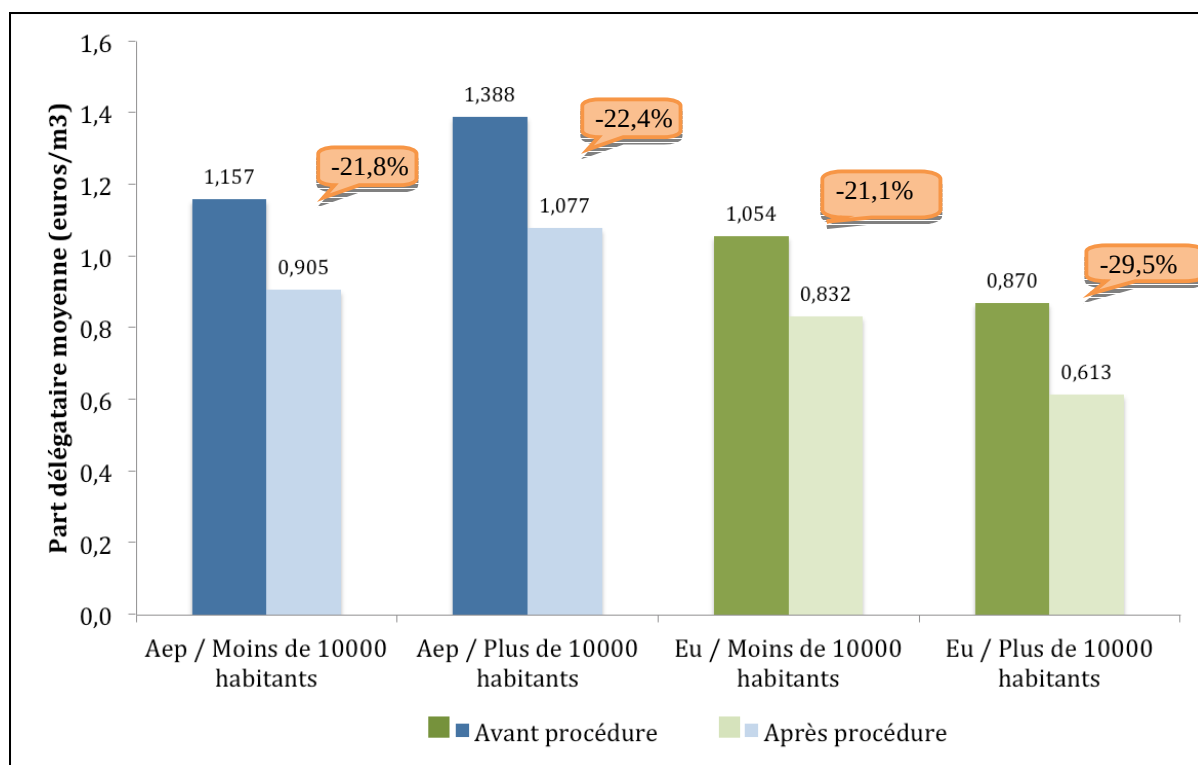
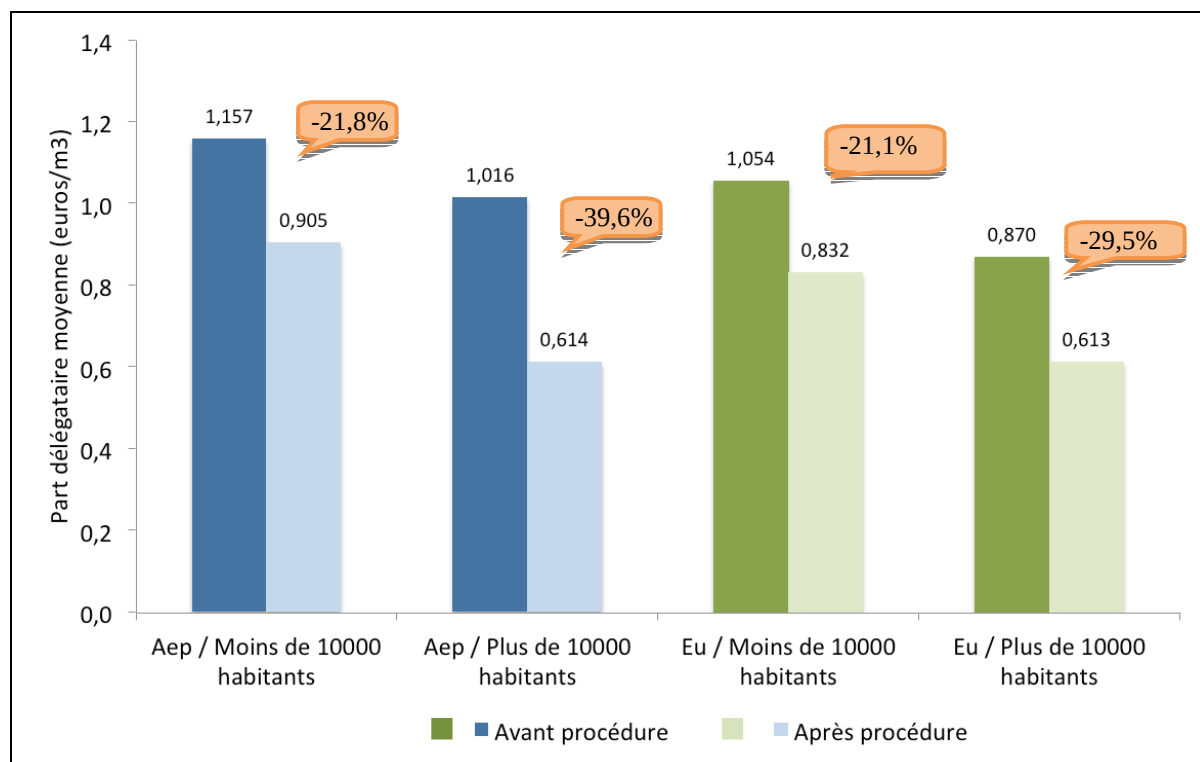


Figure 27 : Comparaison des parts délégataire moyennes pondérées par le volume avant et après procédure par type de service – Echantillon exploitable sans Sedif – Méthode R/V – 2009¹⁰



L'analyse des parts délégataire et des volumes permet de mesurer l'évolution du chiffre d'affaires pour les délégataires à périmètre constant (Tableau 18 et Tableau 19, ci-dessous). Nous pouvons ainsi quantifier les effets liés à l'évolution des parts délégataire et les effets liés à l'évolution des volumes facturés.

Dans l'analyse sans Sedif (Tableau 19), la baisse du chiffre d'affaires des délégataires sur l'ensemble de la population exploitable est de 21,3 millions d'euros, soit 28%. L'effet lié à la baisse de part délégataire n'est que très faiblement compensé par la hausse des volumes (4,5%).

Par ailleurs, on peut noter que pour les nouveaux contrats, collectivités et opérateurs s'attendent à une baisse du volume facturé, tendance opposée à celle qui était observée les années précédentes. Cela pourrait correspondre à une prise en compte de la baisse des volumes consommés sur le long terme (notamment pour le Sedif).

Tableau 18 : Variation du chiffre d'affaires délégataire à périmètre constant – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009

	Chiffre d'affaires initial*	Chiffre d'affaires final*	Variation du chiffre d'affaires*	Volume initial**	Volume final**	Variation de volume**
AEP	408,5	303,3	-105,2	296,8	284,1	-12,7
EU	27,0	20,1	-6,8	28,8	29,3	0,5
TOTAL	435,5	323,5	-112,1	325,6	313,4	-12,3

* En millions d'euros

** En millions de m³

¹⁰ Attention, les chiffres des services de plus de 10 000 habitants en assainissement sont obtenus sur la base de 14 services. Ils sont donc à prendre comme ordre de grandeur plus que comme des valeurs représentatives.

Tableau 19 : Variation du chiffre d'affaires délégataire à périmètre constant – Echantillon exploitable sans Sedif – Eau potable et Assainissement collectif – 2009

	Chiffre d'affaires initial*	Chiffre d'affaires final*	Variation du chiffre d'affaires*	Volume initial**	Volume final**	Variation de volume**
AEP	48,9	34,5	-14,4	46,1	49,1	2,9
EU	27,0	20,1	-6,8	28,8	29,3	0,5
TOTAL	75,9	54,7	-21,3	75,0	78,4	3,4

* En millions d'euros

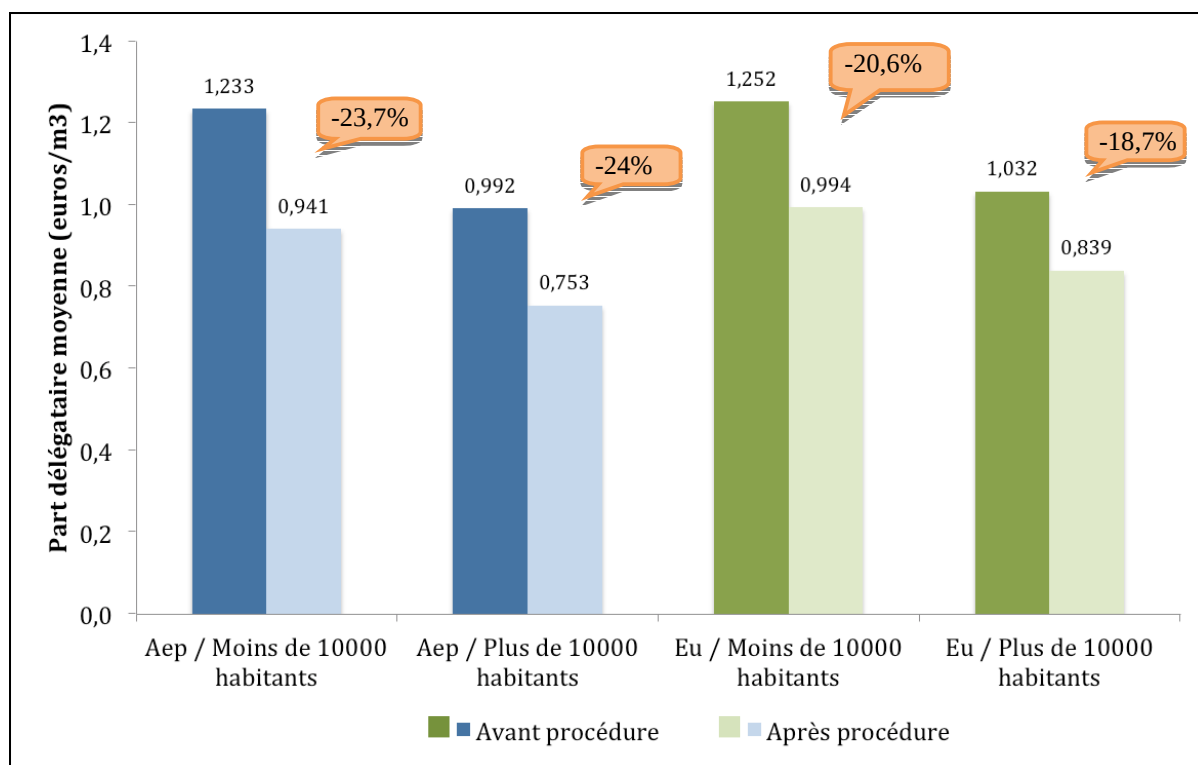
** En millions de m³

3.8.2. Procédures 2010

Au niveau de l'eau potable, la baisse de la part délégataire observée est sensiblement la même entre grands et petits services. En assainissement, on observe la même tendance bien que la baisse de la part délégataire bénéficie un peu plus aux petites collectivités.

De manière générale, la baisse observée est plus importante en eau potable qu'en assainissement. Ce résultat se voit confirmé en termes de contrats. En effet, la remise en concurrence génère des baisses plus fréquentes dans l'eau potable que dans l'assainissement.

Figure 28 : Comparaison des parts délégataire moyennes pondérées par le volume avant et après procédure par type de service – Echantillon exploitable – Méthode R/V - 2010¹¹



L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires des délégataires est présentée dans le tableau ci-dessous.

¹¹ Attention, les chiffres des services de plus de 10 000 habitants en assainissement sont obtenus sur la base de 10 services. Ils sont donc à prendre comme ordre de grandeur plus que comme des valeurs représentatives.

Tableau 20 : Variation du chiffre d'affaires délégataire à périmètre constant – Echantillon exploitable – eau potable et assainissement – 2010

	Chiffre d'affaires initial*	Chiffre d'affaires final*	Variation du chiffre d'affaires*	Volume initial**	Volume final**	Variation de volume**
AEP	79,3	60,2	-19,1	76,8	76,9	0,1
EU	22,7	19,4	-3,3	20,3	21,6	1,4
TOTAL	102,0	79,6	-22,4	97,0	98,5	1,5

* En millions d'euros

** En millions de m³

La baisse du chiffre d'affaire des délégataires sur l'ensemble de la population exploitable est de 22,4 millions d'euros, soit 22%, un peu moins qu'en 2009. Elle est principalement liée à une baisse de la part délégataire que la faible augmentation des volumes (1,6%) compense peu.

4. L'approche « 120 m³ »

Dans le questionnaire d'enquête, nous collectons les informations sur le tarif (part fixe et part variable, éventuellement tranches tarifaires), pour la part délégataire et la part collectivité. Cela permet de calculer les montants par mètre cube (hors taxes et redevances des Agences) sur la base d'une facture de 120 m³. Cette approche, que nous avons renouvelée cette année, peut être qualifiée de "prix perçu par l'usager" (hors taxes et hors redevances des Agences de l'eau) et apporte des renseignements complémentaires par rapport à l'approche recette/volume (R/V).

Du fait du changement des critères étudiés (part fixe et part variable), **notre population exploitable est diminuée** par rapport à la partie précédente R/V car il y a moins d'information disponible. Cela porte le nombre de services étudiés à 78 (44 en eau potable et 34 en assainissement) en 2009 et 60 (38 en eau potable et 22 en assainissement) en 2010.

En 2009 et 2010, notre échantillon est beaucoup plus petit que les années précédentes¹². Comme dans l'approche R/V, les moyennes sont pondérées par le volume.

4.1. Evolution en 2009

4.1.1. Evolution de la part délégataire moyenne par taille de service en 2009

N.B. : Du fait d'un manque d'information sur l'ensemble des services de la classe « plus de 20 000 habitants », nous ne représentons pas cette catégorie.

Tableau 21 : Part délégataire moyenne Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service (en euros par m³) - 2009

	0 à 4 000 habitants	4 000 à 8 000 habitants	8 000 à 20 000 habitants
Avant procédure Eau	1,109	0,987	0,995
Après procédure Eau	▼ 0,878	▼ 0,606	▼ 0,684
Avant procédure Assainissement	1,062	0,911	-
Après procédure Assainissement	▼ 0,827	▼ 0,491	-
Avant procédure Eau+Ass.	2,170	1,898	-
Après procédure Eau+Ass.	▼ 1,705	▼ 1,097	-

▼ : part moyenne délégataire en baisse ; ▲ : part moyenne délégataire en hausse

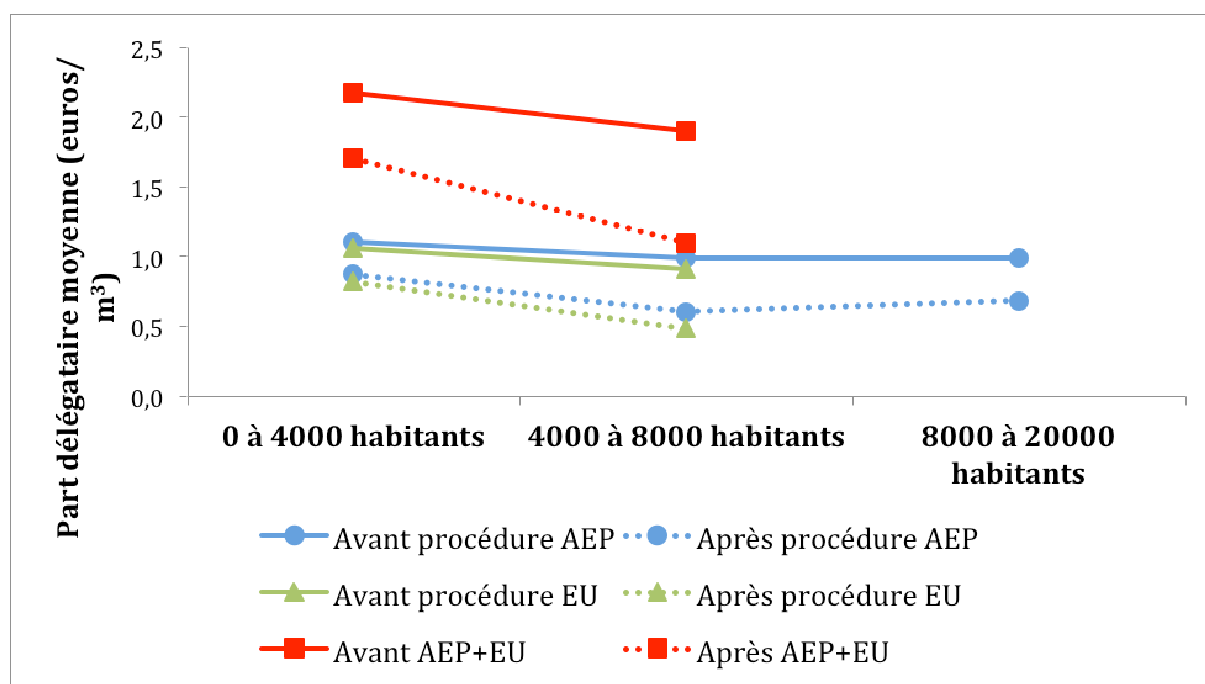
Ce graphique permet de visualiser, comme dans la partie précédente de l'étude, l'évolution de la part moyenne délégataire pour l'eau potable, pour l'assainissement et pour le total « eau potable et assainissement ». Bien que dans la plupart des cas les services d'eau potable et d'assainissement relèvent de collectivités distinctes, la représentation traduit ce que pourrait être l'évolution moyenne de la part délégataire d'une facture 120 m³, eau potable plus assainissement (hors taxes et redevances).

De fait, les tendances sont similaires à celles observées dans la partie précédente avec une baisse plus forte que les années précédentes. Par ailleurs, les services de moins de 4 000 habitants profitent un peu moins des remises en concurrence en eau potable que les plus grands. Ils voient leur part délégataire AEP+EU diminuer de 21,4%. Ces chiffres sont proches de ceux obtenus par la méthode R/V. Le manque de données ne nous permet pas d'obtenir de valeurs représentatives pour la catégorie des plus de 20 000 habitants.

Attention donc à ne pas considérer ces pourcentages comme des valeurs précises et représentatives. L'échantillon réduit pour les collectivités de taille moyenne ne permet de dégager que des tendances.

¹² Cela s'explique en partie par le fait que les DDT remplissent de façon précise les questionnaires et que compte tenu de la baisse de leurs interventions auprès des petites collectivités, les informations détaillées sont moins disponibles.

Figure 29 : Evolution de la part moyenne délégataire pour une consommation de 120 m³ par taille de service – Eau potable, Assainissement collectif, eau + assainissement - 2009



4.1.2. Perception de l'évolution du prix du service par l'utilisateur en 2009

En complément de l'approche « prix 120 m³ », nous analysons l'évolution du prix du service (hors taxes et redevances) pour l'utilisateur en intégrant l'évolution de la part collectivité, avant et après la procédure.

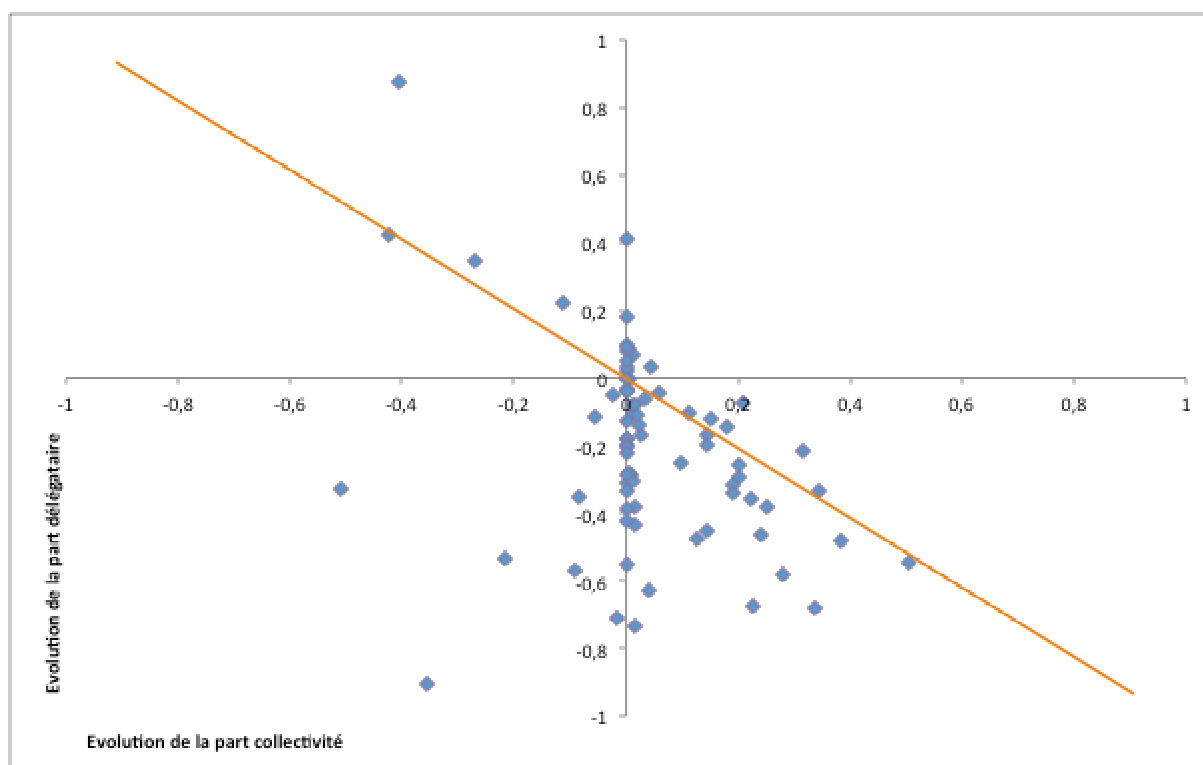
Le tableau et le graphe représentent l'évolution des parts délégataire et collectivité, calculées par la méthode 120 m³, hors taxes et redevances. On observe ainsi l'évolution telle que la perçoit réellement l'utilisateur. Sur le graphe, la diagonale représente une facture 120 m³ (hors taxes et hors redevances) constante ; au dessus de la diagonale figurent les services avec une augmentation.

Tableau 22 : Comparaison de l'évolution des parts délégataire et collectivité pour une facture 120 m³ – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2009

	Part délégataire en hausse	Part délégataire stable	Part délégataire en baisse	Total
Part collectivité en hausse	2	0	36	38
Part collectivité stable	9	2	17	28
Part collectivité en baisse	4	0	8	12
Total	15	2	61	78

Lorsque la part délégataire diminue, la part collectivité augmente dans la majorité des cas. Ainsi, la baisse de la part délégataire est souvent atténuée ou compensée par une hausse de la part collectivité. Les usagers ne perçoivent donc pas systématiquement la variation liée à la part délégataire. Lorsque la part délégataire augmente, la part collectivité a tendance à stagner, ce qui limite l'impression d'augmentation. Finalement, dans 26% des services, le prix total (part collectivité + part délégataire) augmente.

Figure 30 : Evolution des parts collectivité (en abscisse) et délégataire (en ordonnée) pour une facture 120 m³ (en euros par m³) – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2009



4.1.3. Conclusion pour 2009

Pour les procédures loi Sapin lancées en 2009, par l'approche 120 m³, la part moyenne délégataire, toutes tailles et tous types de services confondus, est passé de 0,936 €/m³ à 0,700 €/m³, soit une diminution de 25,2%. Ces chiffres confirment les tendances de baisse générale de la part délégataire présentées dans la partie précédente. .

Cependant, la diminution de la part délégataire n'est pas systématiquement perçue par l'utilisateur étant donné qu'elle est souvent atténuée par une hausse de la part collectivité.

4.2. Evolution en 2010

4.2.1. Evolution de la part moyenne délégataire par taille de service en 2010

N.B. : Du fait d'un manque d'information sur les services de classe « plus de 20 000 habitants », nous ne représentons pas cette catégorie. De même, nous ne disposons pas d'assez d'information sur certaines tailles de services d'assainissement.

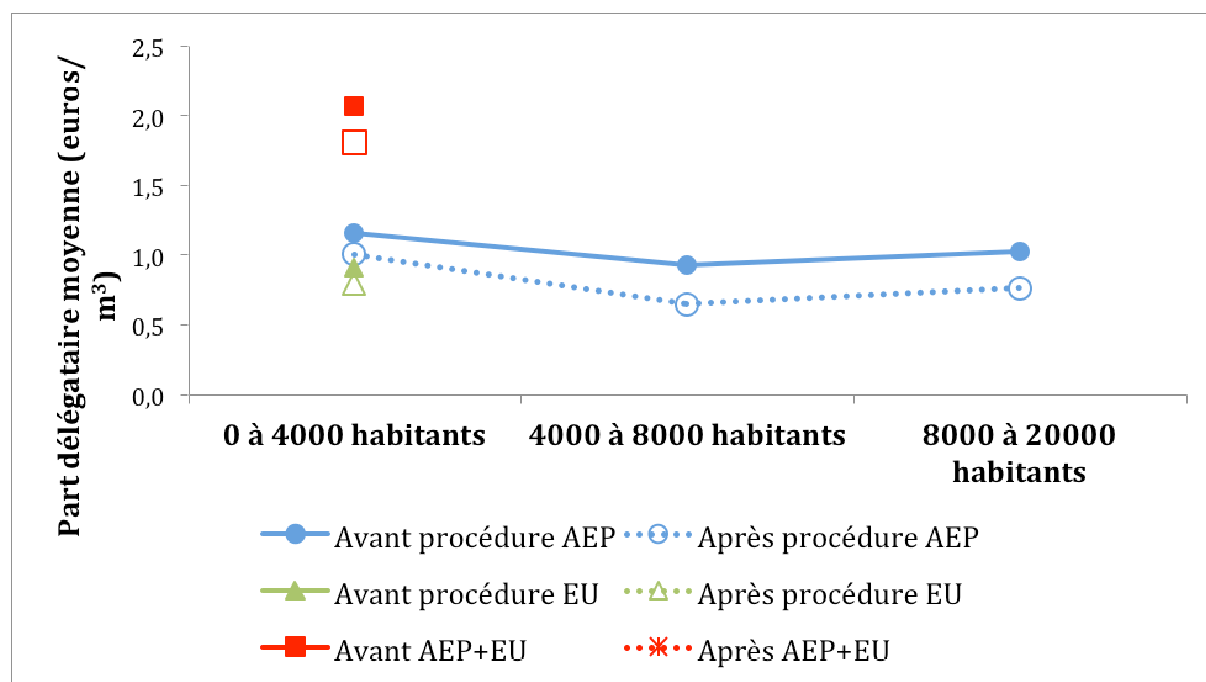
Tableau 23 : Part délégataire moyenne Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service (en euros par m³) – 2010

	0 à 4 000 habitants	4 000 à 8 000 habitants	8 000 à 20 000 habitants
Avant procédure Eau	1,156	0,930	1,023
Après procédure Eau	▼ 1,008	▼ 0,649	▼ 0,762
Avant procédure Assainissement	0,914	-	-
Après procédure Assainissement	▼ 0,798	-	-
Avant procédure Eau+Ass.	2,070	-	-
Après procédure Eau+Ass.	▼ 1,805	-	-

▼ : part moyenne délégataire en baisse ; ▲ : part moyenne délégataire en hausse ; = : part stable

Ce graphique permet de visualiser, comme dans la partie précédente de l'étude, l'évolution de la part moyenne délégataire pour l'eau potable, pour l'assainissement et pour le total eau potable plus assainissement. Bien que dans la plupart des cas les services d'eau potable et d'assainissement relèvent de collectivités distinctes, la représentation traduit ce que pourrait être l'évolution moyenne de la part délégataire d'une facture 120 m³, eau potable plus assainissement (hors taxes et redevances). Cependant, il manque les informations pour la partie assainissement pour les classes « 4 000 à 8 000 habitants », « 8 000 à 20 000 habitants » et « plus de 20 000 habitants », et en eau potable sur les plus de 20 000 habitants, ce qui explique l'absence de ces catégories dans le tableau et le graphe.

Figure 31 : Evolution de la part délégataire moyenne pour une consommation de 120 m³ par taille de service – Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement - 2010



De fait, les tendances sont difficilement comparables à celles de la partie R/V. Néanmoins, en ce qui concerne les services de moins de 4000 habitants, leur part délégataire diminue que ce soit en eau potable ou en assainissement, tout comme dans l'analyse R/V.

Si on regarde seulement l'eau potable, on constate que les petits services (-12,8%) profitent moins des remises en concurrence que les grands (-25,4%). Ce résultat est assez différent de l'analyse R/V où l'on observait la même baisse de prix dans les deux catégories. Cela peut s'expliquer soit par un effet de sélection (en fonction des données disponibles), soit par des modifications tarifaires (entre la part fixe et la part variable) qui peuvent conduire à limiter la baisse perçue sur une facture 120 m³ par rapport à la consommation moyenne (approche recette / volume).

Attention à ne pas considérer ces pourcentages comme des valeurs précises et représentatives. L'échantillon réduit sur l'ensemble des catégories ne permet de dégager que des tendances.

4.2.2. Perception de l'évolution du prix du service par l'utilisateur en 2010

N.B. : l'échantillon utilisé pour l'analyse de la perception du prix du service par l'utilisateur est un peu moins important que l'échantillon exploitable car les informations relatives à la part collectivité n'étaient pas disponibles pour quelques services.

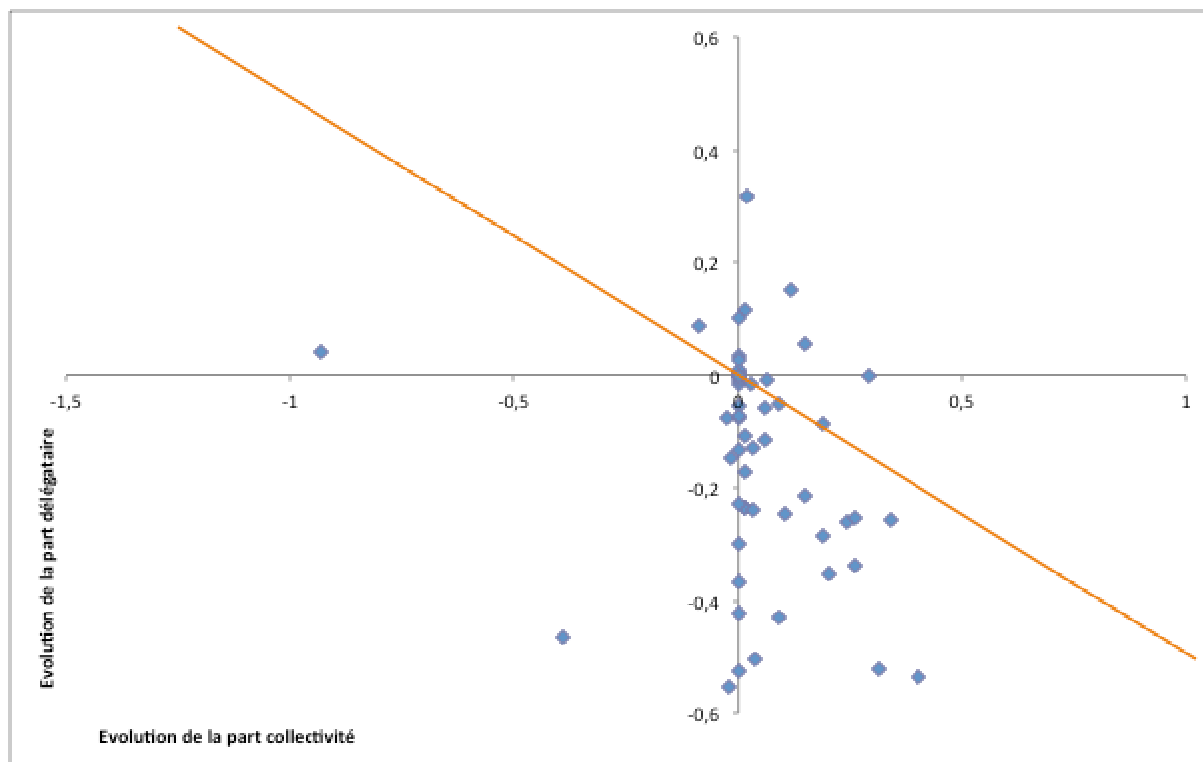
Ce tableau représente l'évolution des parts délégataire et collectivité, calculées par la méthode 120 m³, hors taxes et redevances. On observe ainsi l'évolution de la facture du point de vue de l'utilisateur.

Tableau 24 : Comparaison de l'évolution des parts délégataire et service pour une facture 120 m³ – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2010

	Part délégataire en hausse	Part délégataire stable	Part délégataire en baisse	Total
Part collectivité en hausse	4	2	25	31
Part collectivité stable	4	5	12	21
Part collectivité en baisse	3	0	4	7
Total	11	7	41	59

Comme en 2009, lorsque la part délégataire diminue, la tendance est majoritairement à la hausse (61%) pour la part collectivité. Lorsque la part délégataire augmente, la part collectivité a également tendance à stagner ou augmenter dans la plupart des cas. Ainsi, comme en 2009, la baisse de la part délégataire est souvent atténuée ou compensée par une hausse de la part collectivité. Les usagers ne perçoivent donc pas systématiquement la variation de la part délégataire. Finalement, dans 25% des services, le prix total augmente.

Figure 32 : Evolution des parts collectivité (en abscisse) et délégataire (en ordonnée) pour une facture 120 m³ (en euros par m³) – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2010



4.2.3. Conclusion pour 2010

Pour les procédures « loi Sapin » lancées en 2010, la part moyenne délégataire calculée selon l'approche 120 m³, toutes tailles et tous types de services confondus, est passé de 1,085 €/m³ à 0,798 €/m³, soit une diminution de 26,5%. Ces chiffres confirment les tendances sur la part délégataire calculée selon la méthode R/V présentées dans la partie précédente.

Cependant, la diminution de la part délégataire n'est pas systématiquement perçue par l'utilisateur étant donné qu'elle est souvent atténuée par une hausse de la part collectivité.

5. Etude du marché sur les services remis en concurrence en 2009 et 2010

5.1. Implantation des délégataires dans les services remis en concurrence en 2009

Cette partie de l'étude s'intéresse à la répartition du marché entre les exploitants¹³, exprimée en nombre de services gérés. **L'échantillon analysé est basé sur l'échantillon exploitable des contrats remis en concurrence en 2009 et ne doit pas être pris comme un reflet fidèle des parts de marché nationales.**

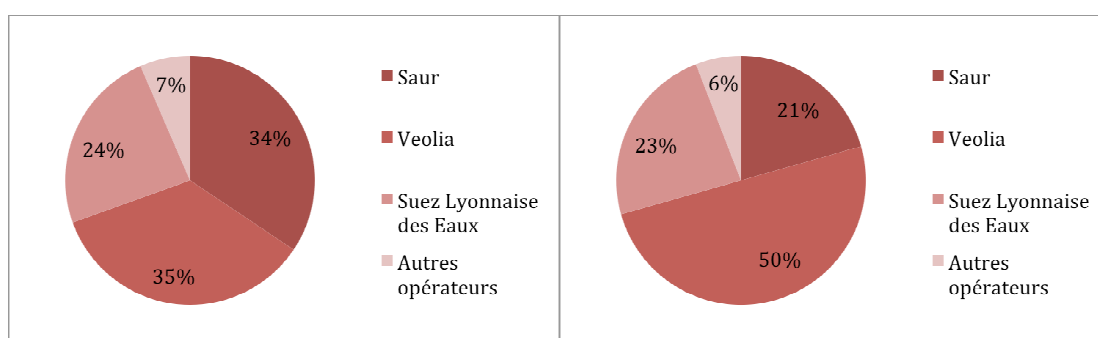
5.1.1. Avant la procédure

Avant procédure et pour les services de moins de 10 000 habitants qui étaient remis en concurrence en 2009, on observe une prédominance des trois grands groupes qui gèrent la majorité des services français en délégation avec 93% des services.

Dans le détail, au niveau des moins de 10 000 habitants, la Saur est bien représentée avec 34% des délégations, tout comme Veolia 35%. Quant à Lyonnaise des Eaux, elle est un peu moins présente avec 24% des services. Les autres opérateurs sont beaucoup moins présents avec 7% des délégations.

A titre indicatif, voici la liste des autres opérateurs présents dans l'enquête 2009 : Agur, Edacere, Nantaise des Eaux, Oehc, Sateg, Semerap, Ses, Sodeo, Sogea, Sogedo, Spee et Ternois.

Figure 33 : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire avant procédure – Echantillon exploitable - 2009



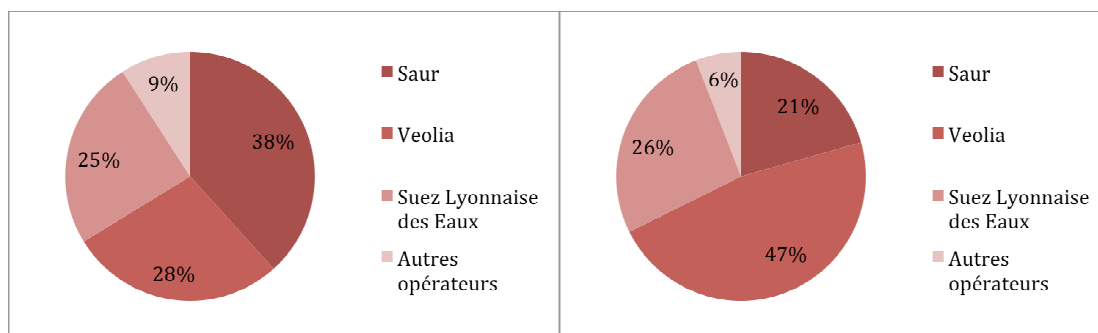
Pour les services de plus de 10 000 habitants, les autres opérateurs sont un peu moins bien implantés avec 6% des délégations remises en concurrence en 2009. Au niveau des trois grands groupes, la distribution des délégations est différente. Veolia domine avec 50% des services en délégation tandis que la Lyonnaise des Eaux est à 23% et la Saur à 21% des services en gestion déléguée avant procédure.

5.1.2. Après la procédure

Après procédure, la répartition des contrats de délégation a évolué à l'avantage des autres opérateurs dans les services de moins de 10 000 habitants.

¹³ Les données agrègent les différentes filiales des opérateurs au niveau des groupes.

Figure 34 : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire après procédure – Echantillon exploitable - 2009



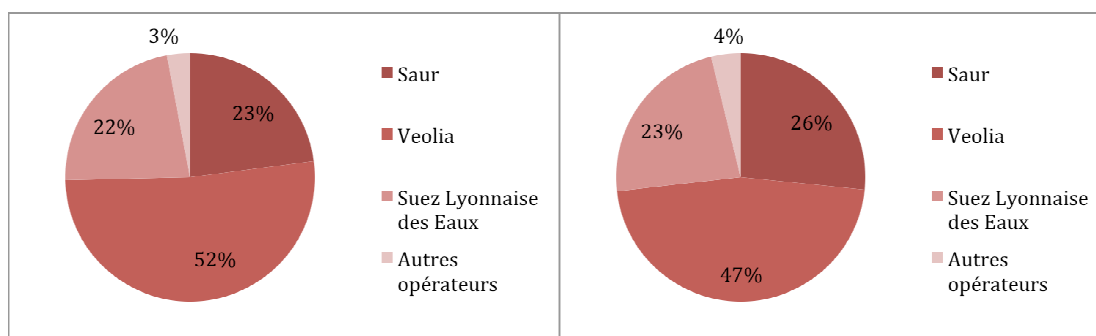
En effet, dans les petits services, les autres opérateurs passent de 7% à 9% des services. La Saur est un peu plus présente avec 38% des délégations tout comme la Lyonnaise des Eaux qui passe à 25%. Quant à Veolia, sa part diminue et passe de 35% à 28%.

En ce qui concerne les services de plus de 10 000 habitants, après procédure, la situation évolue peu. Les autres opérateurs stagnent à 6% ; Veolia perd quelques services avec 47% des contrats en délégation alors que la Lyonnaise des Eaux progresse à 26%. Quant à la Saur, sa part de marché est sensiblement la même.

5.2. Parts de marché des délégataires sur les contrats remis en concurrence en 2009

Dans cette partie, nous nous intéressons à la part de marché, c'est-à-dire à la comparaison du chiffre d'affaires total réalisé par chaque exploitant pour les contrats remis en concurrence en 2009. Compte tenu du poids du Sedif, les résultats globaux ne laissent pas apparaître d'évolution notable. C'est pourquoi nous présentons les résultats sans le Sedif.

Figure 35 : Répartition du chiffre d'affaires par délégataire avant procédure (à gauche) et après procédure (à droite) – Echantillon exploitable sans Sedif - 2009



Avant procédure et en termes de chiffre d'affaires, c'est Veolia qui domine le marché des services remis en concurrence en 2009 (52%) ; suivent la Saur (23%) et Lyonnaise des Eaux (22%). A elles trois, ces entreprises gèrent 97% du marché de la gestion déléguée. Les autres opérateurs se partagent 3% du marché.

Après procédure, les autres opérateurs voient leur chiffre d'affaires augmenter légèrement de 3% à 4% de part de marché. Cela confirme les résultats de l'analyse par nombre de services. Cependant leur chiffre d'affaires par contrat reste très inférieur à celui des 3 grands groupes.

Globalement, les parts de marché restent à peu près stables avant et après procédure.

Rappelons qu'au niveau national, la population desservie par un opérateur privé se répartit ainsi : 48% pour Veolia, 33% pour la Lyonnaise, 17% pour la Saur des Eaux et 2% pour les autres opérateurs, (Source : BIPE, 2012, données 2010).

5.3. Synthèse des évolutions en 2009

Les données relatives aux services de plus de 10 000 habitants sont à prendre avec précaution compte tenu du faible nombre de services dans l'échantillon. En outre, la comparaison entre délégataires n'est donnée qu'à titre indicatif, les variations observées étant affectées par l'échantillon, les conditions locales d'exploitation, etc.

Tableau 25 : Tableau récapitulatif des évolutions des volumes gérés et des parts délégataire moyennes après procédure – Echantillon exploitable sans Sedif – Eau potable et Assainissement collectif – 2009

		SAUR	Veolia	Suez Lyonnaise des Eaux	Autres opérateurs
Eau Moins de 10 000 habitants	Volume géré	↗	↘	→	↗
	Part délégataire	↘	→	→	↗
Eau Plus de 10 000 habitants	Volume géré	→	↗	↗	↘
	Part délégataire	↘	↘	↘	↘
Assainissement Moins de 10 000 habitants	Volume géré	→	↘	↗	↘
	Part délégataire	↘	↘	↘	↗
Assainissement Plus de 10 000 habitants	Volume géré	↗	↘	↘	↘
	Part délégataire	↘	↘	↘	

La concurrence et les négociations établies par la procédure Sapin se traduisent non seulement par une baisse générale des parts délégataire moyennes pondérées par le volume (comme vu précédemment dans l'étude), mais également par un positionnement de chaque délégataire sur le marché, visiblement différencié suivant la taille des services et le type de service.

Par ailleurs, les "autres opérateurs" sont considérés depuis quelques années comme des concurrents capables de tirer leur épingle du jeu face aux grands groupes même s'ils ne disposent pas de la même envergure. Leur solde de contrat après remise en concurrence est encore positif cette année puisqu'ils gagnent encore 4 contrats face aux grands groupes, exclusivement dans la catégorie des moins de 10 000 habitants (cf. ci-dessous).

5.4. Implantation des délégataires dans les services remis en concurrence en 2010

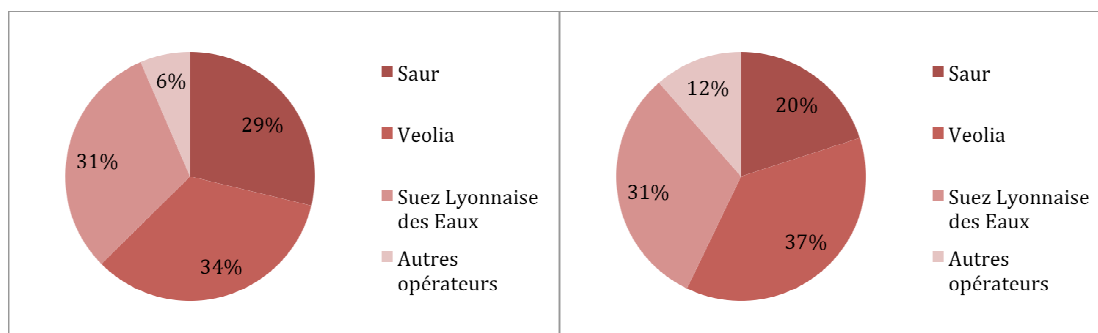
Cette partie de l'étude s'intéresse à la répartition du marché entre les exploitants, exprimée en nombre de services gérés. **L'échantillon analysé est basé sur la population exploitable des contrats remis en concurrence en 2010 et ne doit pas être pris comme un reflet fidèle des parts de marché nationales.**

5.4.1. Avant la procédure

Avant procédure et pour les services remis en concurrence en 2010, on observe une prédominance des trois grands groupes qui gèrent la majorité des services français en délégation. Les autres opérateurs sont peu présents dans notre échantillon exploitable. Cependant, ils sont relativement plus représentés que les années précédentes ou qu'au niveau national.

A titre indicatif, voici la liste des autres opérateurs présents dans l'enquête 2010 : Agur, Alteau, Cholton, Fayolle, Ikos Hydra, Nantaise des Eaux, Sateg, Semerap, Sgeb, Sogedo, Spee et Stgs.

Figure 36 : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire avant procédure – Echantillon exploitable - 2010



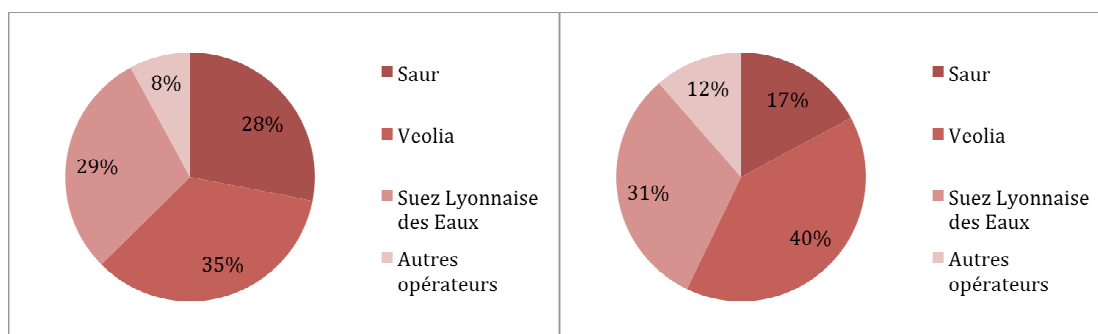
Dans le détail, pour les services de moins de 10 000 habitants, Veolia, la Lyonnaise des Eaux et la Saur sont bien représentées avec respectivement 34%, 31% et 29% des services délégués. Les autres opérateurs sont beaucoup moins présents avec 6% des délégations.

Pour les services de plus de 10 000 habitants, les autres opérateurs sont mieux placés avec 12% des délégations. Veolia domine avec 37% des services en délégation tandis que la Lyonnaise des Eaux est à 31% et la Saur à 20% des services en gestion déléguée avant procédure.

5.4.2. Après procédure

En 2010, après procédure, la répartition des contrats de délégation a légèrement évolué à l'avantage des autres opérateurs et de Veolia dans les services de moins de 10 000 habitants.

Figure 37 : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire après procédure – Echantillon exploitable - 2010



En effet, dans les petits services, les autres opérateurs passent de 6% à 8% des services à leur actif. La Saur est un peu moins présente avec 28% des délégations tout comme Lyonnaise des Eaux (29%). Quant à Veolia, elle passe de 34% à 35%.

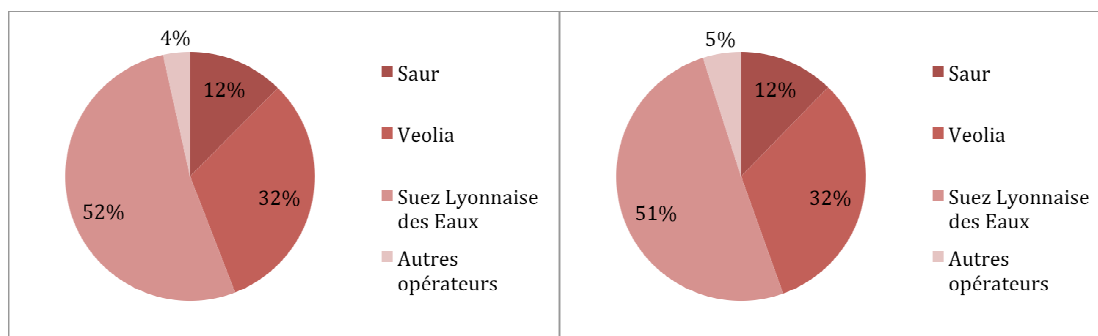
En ce qui concerne les services de plus de 10 000 habitants, après procédure, la situation n'évolue pas pour les autres opérateurs. Veolia renforce sa présence avec 40% des contrats en délégation tandis que la Lyonnaise des Eaux demeure à 31%. La Saur perd des contrats et voit sa présence diminuer de 20% à 17% des services.

5.5. Parts de marché des délégataires sur les contrats remis en jeu en 2010

Dans cette partie, nous nous intéressons à la part de marché des opérateurs, c'est-à-dire à la comparaison du chiffre d'affaires total réalisé par chaque exploitant pour les contrats remis en concurrence en 2010.

En 2010, avant procédure et en termes de chiffre d'affaires, la Lyonnaise des Eaux domine le marché des services remis en concurrence (52%). Suivent Veolia (32%) et la Saur (12%). A eux trois, les grands groupes gèrent 96% des parts de marché remises en concurrence.

Figure 38 : Répartition du chiffre d'affaires par délégataire avant procédure (à gauche) et après procédure (à droite) – Echantillon exploitable - 2010



Après procédure, les parts de marché évoluent peu : la Lyonnaise des Eaux domine encore le marché avec 51% des parts de marché à son actif. Les autres opérateurs gagnent 1% et passent à 5% des parts de marché. Ces résultats diffèrent de ceux de l'analyse en nombre de services où l'on observait une présence relative plus forte de Veolia, de la Saur et des autres opérateurs.

5.6. Synthèse des évolutions

La concurrence et les négociations établies par la procédure Sapin se traduisent non seulement par une baisse générale des parts délégataire moyennes pondérées par le volume, comme vu précédemment dans l'étude, mais également par un positionnement de chaque délégataire sur le marché, visiblement différencié suivant la taille des services et le type de service.

Tableau 26 : Tableau récapitulatif des évolutions des volumes gérés et des parts délégataire moyennes après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif – 2010

		SAUR	Veolia	Suez Lyonnaise des Eaux	Autres opérateurs
Eau Moins de 10 000 habitants	Volume géré	↗	↘	→	↗
	Part délégataire	↘	↘	↘	↗
Eau Plus de 10 000 habitants	Volume géré	→	→	→	
	Part délégataire	↗	↘	↘	↘
Assainissement Moins de 10 000 habitants	Volume géré	↘	→	↗	↗
	Part délégataire	→	↘	↘	↘
Assainissement Plus de 10 000 habitants	Volume géré	↗	↗		→
	Part délégataire	→	↘		→

Les autres opérateurs gagnent 2 contrats face aux grands groupes, exclusivement dans la catégorie des moins de 10 000 habitants, ce qui est moins qu'en 2009 (4).

6. Analyse de la procédure Sapin

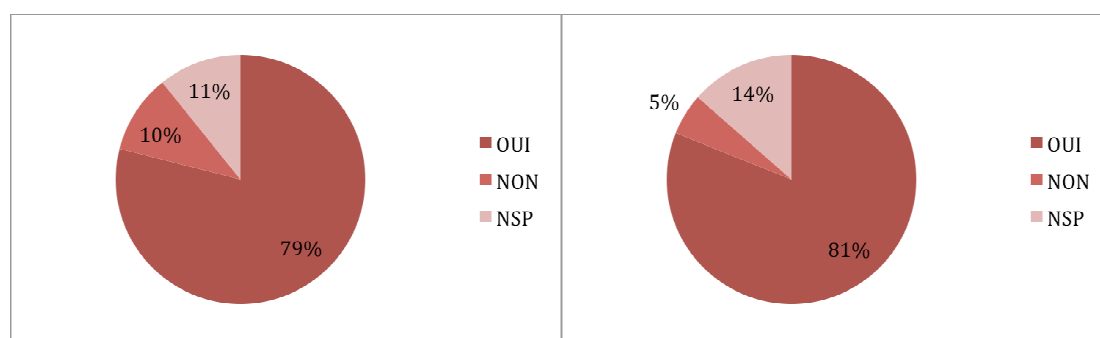
6.1. Perception du contexte concurrentiel par les services en 2009

Pour analyser le contexte concurrentiel, nous considérons deux approches complémentaires : une approche quantitative et objective portant sur le nombre d'offres reçues (partie suivante) et une approche qualitative et subjective qui rend compte de l'impression de concurrence lors de la procédure et notamment lors de la phase de négociation. Les figures qui suivent illustrent les réponses des services, ou de leur conseil, à la question : « avez-vous eu le sentiment de profiter d'une concurrence réelle ? ».

Une large majorité de services ressent une concurrence lors de la procédure Sapin (environ 4 sur 5). Les résultats sont similaires pour les services de moins et plus de 10 000 habitants (Figure 37) ainsi que pour les services d'eau potable et d'assainissement (non représenté par une figure).

Pour les services de moins de 10 000 habitants, l'impression de concurrence est bien plus fréquente qu'en 2007 et 2008 (57% et 63% respectivement).

Figure 39 : Sentiment de concurrence des services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et de plus de 10 000 habitants (à droite) – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2009



Par ailleurs, ces chiffres sont clairement corrélés avec le nombre de candidatures et le nombre d'offres. Assez logiquement, les services qui n'ont pas de sentiment de concurrence reçoivent moins d'offres en moyenne (1,3) que les services exprimant un sentiment de concurrence positif (3 offres reçues en moyenne) (cf. tableau ci-dessous). La procédure de mise en concurrence instituée par la loi Sapin n'induit donc pas systématiquement une pluralité d'offres ni un sentiment de concurrence lors de la négociation.

Tableau 27 : Sentiment de concurrence réelle par rapport au nombre de candidatures et d'offres – Echantillon exploitable - 2009

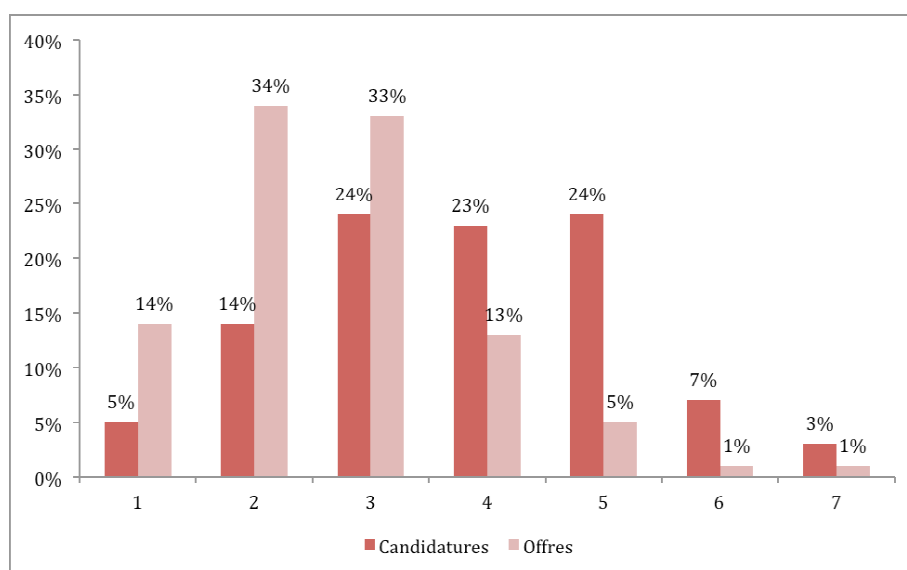
Sentiment de concurrence	OUI	NON
Nombre moyen de candidatures	4,1	2,7
Nombre moyen d'offres	3	1,3

6.2. Analyse des candidatures et des offres en 2009

En 2009, la procédure a généré en moyenne 3,8 candidatures et 2,7 offres. Ce sont sensiblement les mêmes résultats qu'en 2008 pour les offres. Au niveau des candidatures, le chiffre est en baisse et passe de 4,5 à 3,8.

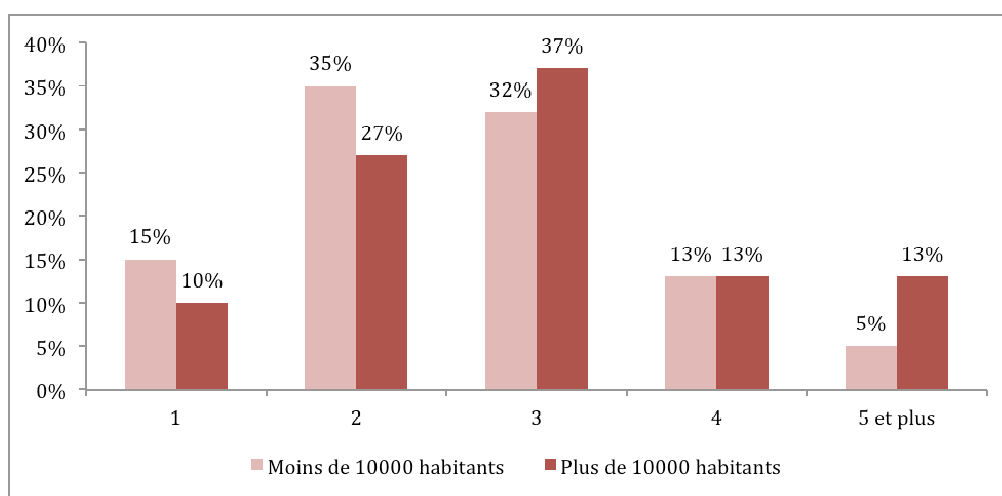
Ainsi, 56% des procédures reçoivent trois offres et plus. C'est un peu moins qu'en 2008 mais ce chiffre est quand même en hausse par rapport aux années précédentes. Seulement 20% des procédures reçoivent 4 offres et plus. C'est sensiblement la même chose qu'en 2008 et en hausse par rapport aux années précédentes.

Figure 40 : Répartition des procédures selon le nombre de candidatures et d'offres – Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif – 2009



Par ailleurs, le taux moyen de défection est de 30,7%, ce qui signifie que presque un candidat sur trois se retire ou est évincé de la procédure et ne peut ou ne veut donc pas proposer d'offre¹⁴. Cela peut avoir plusieurs raisons parmi lesquelles on peut citer (sans chercher l'exhaustivité) des délais de réponse trop courts, des cahiers des charges trop imprécis, des recherches d'informations de la part de délégataires qui ne donnent pas suite. Ce résultat est un peu plus bas que celui des enquêtes précédentes ce qui est positif pour la concurrence au moment de la procédure.

Figure 41 : Répartition des services selon le nombre d'offres et en fonction de la taille – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif – 2009



Les résultats confirment encore en 2009 que la taille du service est corrélée positivement avec le nombre d'offres, et par conséquent l'existence d'une concurrence lors de la procédure. Toutefois, ce résultat est moins marqué que les années précédentes. On note en particulier une distinction entre les services de moins de 4 000 habitants avec un nombre moyen d'offres inférieur aux services de plus de 4000 habitants (cf. tableau ci-dessous).

¹⁴ Nous ne disposons pas d'information sur les candidats évincés de la procédure. L'item correspondant dans le questionnaire a été supprimé du fait d'un taux de réponse trop faible et trop imprécis et donc du caractère inexploitable des informations.

Tableau 28 : Nombre d'offres moyen par taille de service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009

	Nombre moyen d'offres
Moins de 4 000 habitants	2,5
De 4 000 à 8 000 habitants	3
De 8 000 à 20 000 habitants	2,7
Plus de 20 000 habitants	3,3
	Nombre moyen d'offres
Moins de 10 000 habitants	2,6
Plus de 10 000 habitants	2,9

Le tableau suivant présente l'impact du nombre d'offres sur la variation de la part délégataire. Il met en avant le lien entre le nombre d'offres et la baisse de la part délégataire en 2009. Les baisses les plus marquées apparaissent lorsque la collectivité fait face à 3 offres. Toutefois, cela ne suffit pas forcément à expliquer la variation de la part délégataire obtenue au cours de la procédure. Cette baisse dépend notamment du montant initial de cette part ainsi que d'autres facteurs tels que l'évolution de la qualité du service, la capacité de négociation de la collectivité, etc.

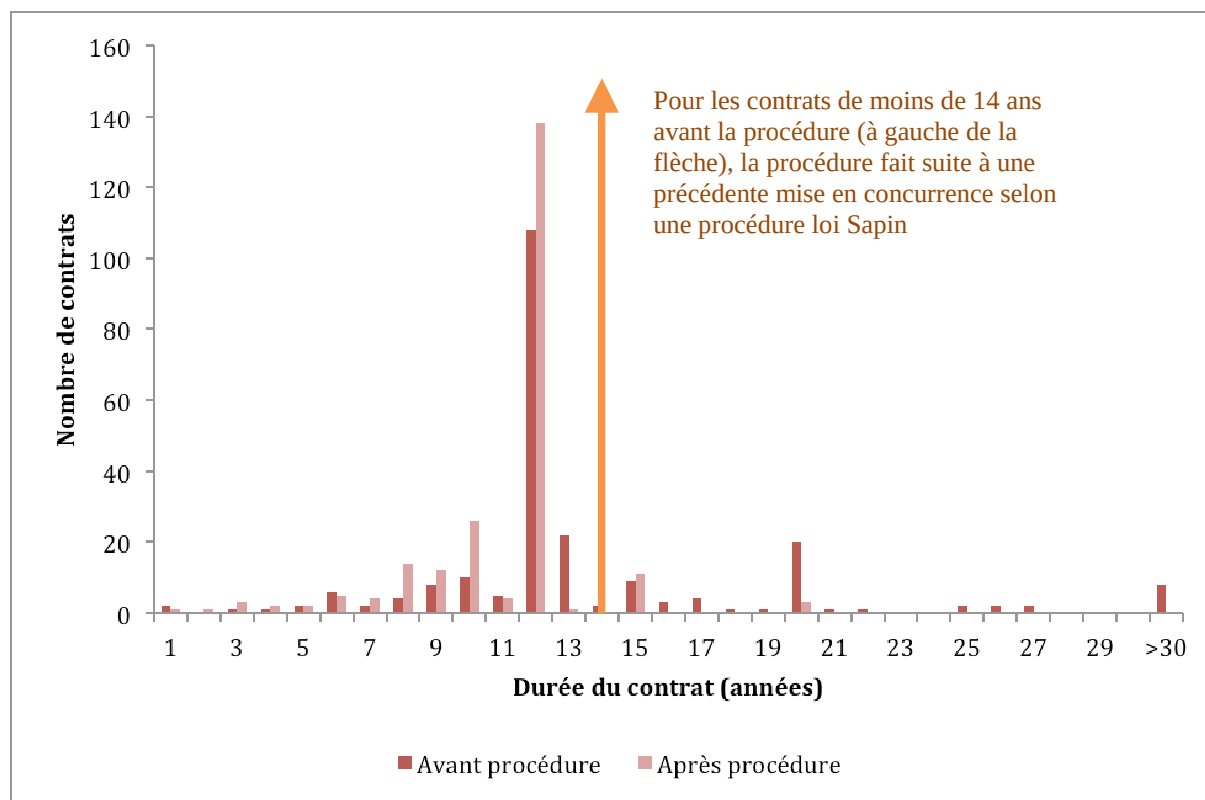
Tableau 29 : Variation moyenne de la part délégataire en fonction du nombre d'offres – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009

Nombre d'offres	1 offre	2 offres	3 offres	4 offres et +
Variation de la part délégataire (en euros)	-0,181	-0,266	-0,312	-0,189
Part délégataire moyenne initiale	1,221	0,895	1,415	0,916

6.3. Impact de la loi Sapin sur la durée des contrats en 2009

Avant la procédure, la durée moyenne des contrats s'établissait à 14 ans. Un peu moins de la moitié des services (48%) avaient signé avec leur délégataire pour 12 ans et 34,4% pour 13 ans et plus.

Figure 42 : Distribution de la durée des contrats avant et après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009



Après la procédure, la durée moyenne d'un contrat passe à 11 ans. C'est sensiblement le même chiffre que les années précédentes. 61% des contrats sont signés pour une durée de 12 ans et 6,6% ont une durée supérieure à 12 ans.

Tableau 30 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009

	Avant	Après
Proportion de contrats de 12 ans	48%	61%
Proportion de contrats de 20 ans et plus	16%	1%
Durée moyenne (en années)	14	11

En 2009, on constate des durées de contrat plus importantes pour les services desservant le plus de population. Une grande majorité de contrats arrivant à échéance a une durée de 12 ans et moins, ce qui signifie qu'ils ont déjà dû être passés selon une procédure « loi Sapin ». Néanmoins, on ne constate pas de modification tangible dans l'évolution des parts délégataire ou de la concurrence par rapport aux années précédentes (cf. parties précédentes).

Les contrats avant procédure sont significativement plus longs dans les services desservant le plus de population. Après procédure, l'écart entre les petits et gros services est considérablement réduit.

Tableau 31 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la taille des services - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009

Nombre d'habitants	Moins de 4 000	De 4 000 à 8 000	De 8 000 à 20 000	Plus de 20 000
Durée moyenne des contrats après	10,8	11,2	11,5	11,6
Durée moyenne des contrats avant	13	13,2	17	18,2

En 2009, on constate une durée moyenne après procédure inférieure pour les communautés. Cela peut être dû à un choix de contrat plus court pour harmoniser les échéances de plusieurs contrats.

Tableau 32 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction du type de collectivité - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009

Type de collectivité	Commune	Syndicat	Communauté
Durée moyenne des contrats après	11,1	11,2	9,8
Durée moyenne des contrats avant	13	15,2	13

Il apparaît que la durée des contrats, avant comme après procédure, est inférieure en moyenne dans les services assainissement, comme en 2007 et 2008. La différence entre les deux est toutefois réduite après procédure.

Tableau 33 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la nature du service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009

Nature du service	Eau potable	Assainissement
Durée moyenne des contrats après	11,2	10,9
Durée moyenne des contrats avant	15	12,4

En conclusion, la procédure « loi Sapin » est l'occasion de réduire la durée des contrats signés, résultats qui confirment ceux des années précédentes. On constate cependant une diminution de la durée moyenne avant procédure, une majorité de contrats arrivant à échéance ayant déjà été signés au terme d'une procédure « loi Sapin » et pour une durée de 12 ans.

6.4. Les procédures avec changement de délégataire en 2009

Le taux de reconduction, c'est-à-dire le nombre de services qui reconduisent, après procédure, le délégataire sortant, est de 79% en 2009. Ce chiffre est inférieur à ce qui est observé en général les années précédentes (environ 90%). Les changements de délégataire ont lieu principalement dans les services de moins de 10 000 habitants (en nombre) même si on observe plusieurs changements également chez les plus de 10 000 habitants. Le tableau suivant présente les opérateurs qui gagnent et/ou perdent des contrats en 2009 dans l'échantillon exploitable.

Tableau 34 : Contrats gagnés et perdus selon l'opérateur en 2009 – Services Eau potable et Assainissement collectif – Echantillon exploitable

Nom du délégataire	Nombre de contrats		Solde
	gagnés	perdus	
Saur	14	8	+6
Veolia	7	19	-12
Suez Lyonnaise des Eaux	10	8	+2
Nantaise des Eaux	1	0	+1
Agur	1	1	0
Sogea	1	0	+1
Spee	2	0	+2
Ternois	2	0	+2
Sateg	0	1	-1
Régie des eaux de Grenoble	1	0	+1
Sogedo	0	2	-2

Les autres opérateurs, comme chaque année, sortent gagnants en nombre de contrats. Au total, ils obtiennent 4 services supplémentaires. Les gains en volume observés en fin de partie précédente sont confirmés par ceux en termes de nombre de contrats.

Veolia est le délégataire qui perd le plus de contrats (-12). La Lyonnaise des Eaux sort gagnante des remises en concurrence en 2009 en nombre de contrats (+2) tout comme la Saur qui progresse avec 6 contrats gagnés, ce qui est supérieur au gain des autres opérateurs.

Figure 43 : Passage de contrats d'un délégataire à l'autre – Moins de 10 000 habitants - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2009

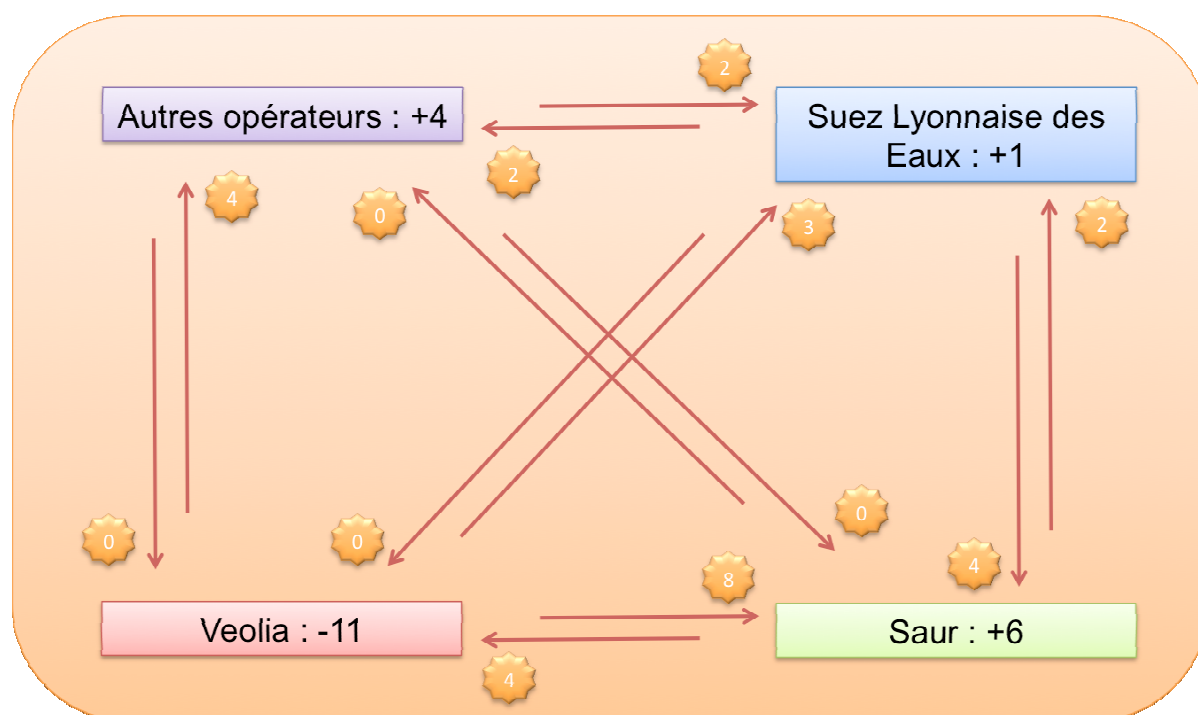
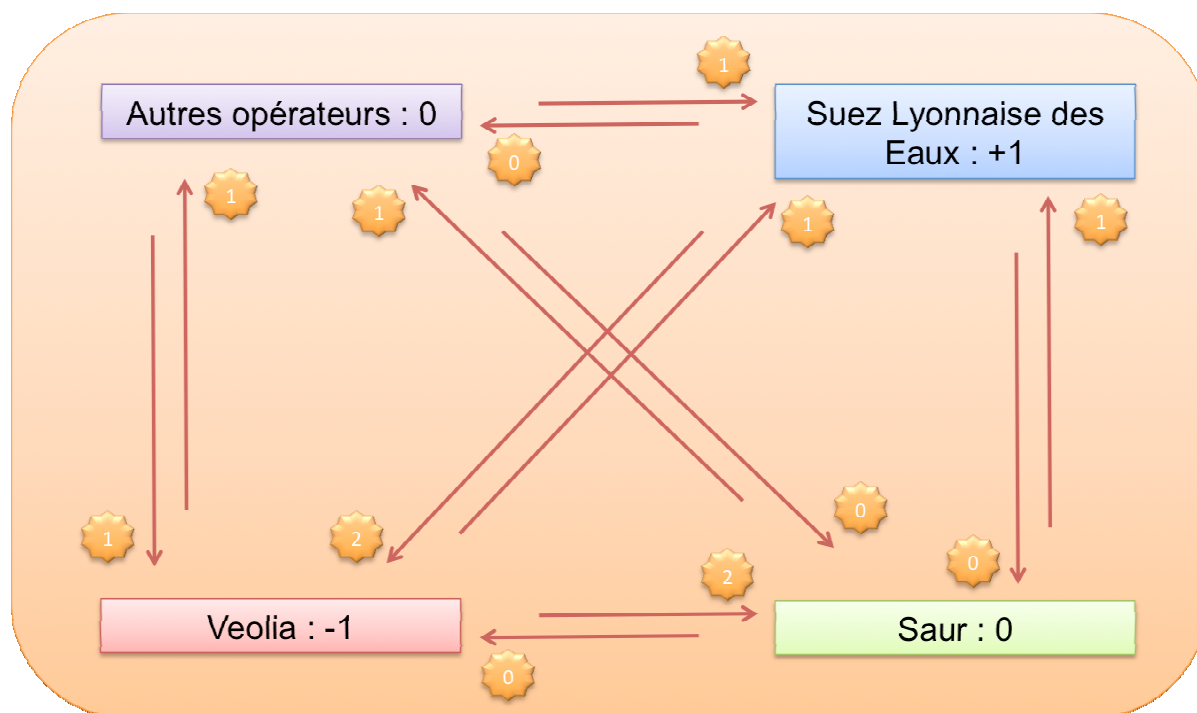


Figure 44 : Passage de contrats d'un délégataire à l'autre – Plus de 10 000 habitants - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2009

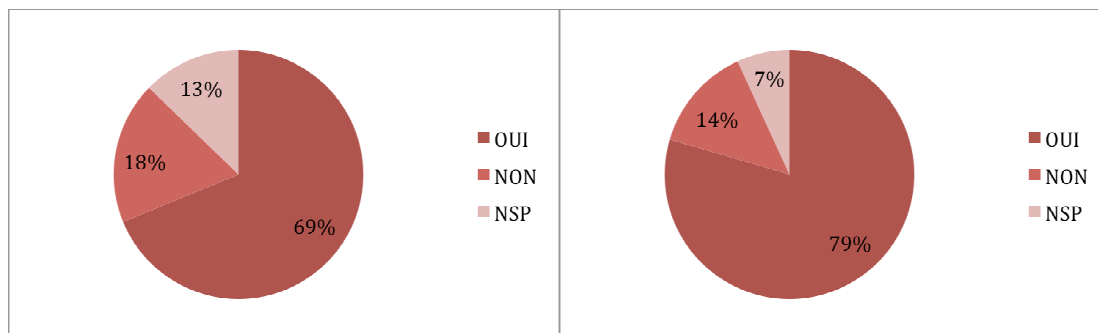


6.5. Perception du contexte concurrentiel par les services en 2010

Les figures suivantes illustrent les réponses des services, ou de leur conseil, à la question : « avez-vous eu le sentiment de profiter d'une concurrence réelle ? ».

Comme en 2009, une majorité de service ressent une concurrence lors de la procédure loi Sapin. Cependant l'impression de concurrence dans les services de moins de 10 000 habitants est moins forte qu'en 2009.

Figure 45 : Sentiment de concurrence des services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et de plus de 10 000 habitants (à droite) – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif confondus - 2010



Comme en 2009, l'impression de concurrence est corrélée avec le nombre de candidatures et d'offres reçues. Ce tableau nous permet de conclure que la loi Sapin offre la possibilité de mise en concurrence mais que celle-ci n'est pas systématiquement ressentie. Assez logiquement, ces derniers reçoivent moins d'offres en moyenne (1,3) que les services exprimant un sentiment de concurrence positif (3 offres reçues en moyenne).

Tableau 35 : Sentiment de concurrence par rapport au nombre de candidats et d'offres – Echantillon exploitable - 2010

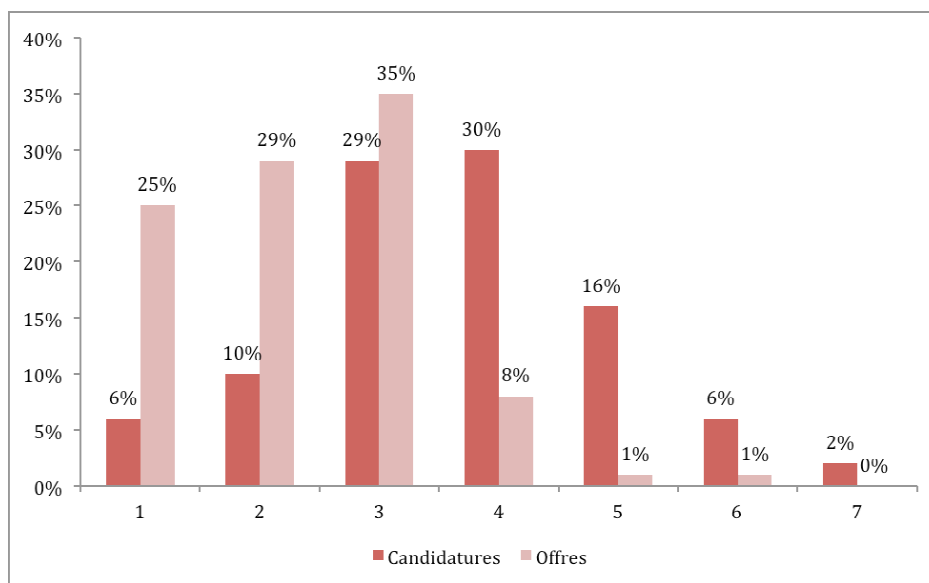
Sentiment de concurrence ?	OUI	NON
Nombre moyen de candidatures	4	2,9
Nombre moyen d'offres	3	1,3

6.6. Analyse des candidatures et des offres en 2010

En 2010, la procédure a généré **en moyenne 3,7 candidatures et 2,3 offres**. Tout comme en 2009, ces chiffres sont sensiblement inférieurs au niveau des candidatures constaté les années précédentes. En ce qui concerne les offres reçues, le résultat est nettement inférieur à ceux de 2008 et 2009.

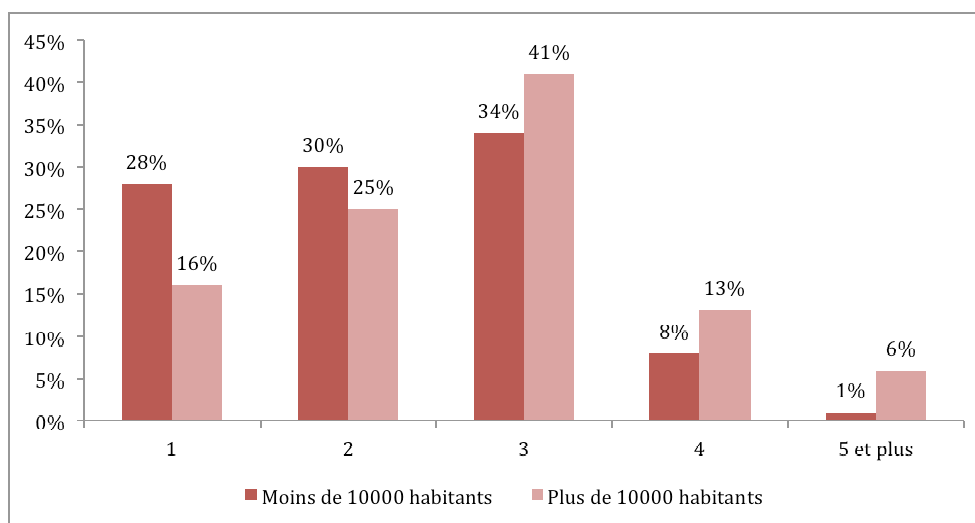
Ainsi, 46% des procédures reçoivent 3 offres ou plus, 11% reçoivent 4 offres ou plus. Ces valeurs sont en net retrait par rapport aux années précédentes. On peut par ailleurs noter qu'en 2010, un quart des procédures n'a reçu qu'une seule offre. C'est un résultat assez élevé par rapport aux années précédentes.

Figure 46 : Répartition des procédures selon le nombre de candidatures et d’offres – Echantillon exploitable -
Eau potable et Assainissement collectif – 2010



Enfin, le taux moyen de défection est de 38%, ce qui signifie que plus d'un candidat sur trois se retire ou est évincé de la procédure. Ce résultat est proche de celui de 2009 mais plus faible que celui des enquêtes 2007 et 2008, ce qui est positif pour la concurrence au moment de la procédure.

Figure 47 : Répartition des services selon le nombre d’offres et en fonction de la taille – Echantillon exploitable
– Eau potable et Assainissement collectif - 2010



Par ailleurs, les chiffres confirment que la taille du service semble influencer positivement, en moyenne, le nombre d'offres, et donc l'existence d'une concurrence lors de la procédure. La distinction entre les services de moins de 4 000 habitants et les services de plus de 4 000 habitants est perceptible, comme en 2009.

Tableau 36 : Nombre d'offres moyen par taille de service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010

	Nombre d'offres moyen
Moins de 4 000 habitants	2,1
De 4 000 à 8 000 habitants	2,7
De 8 000 à 20 000 habitants	2,7
Plus de 20 000 habitants	2,6
	Nombre d'offres moyen
Moins de 10 000 habitants	2,2
Plus de 10 000 habitants	2,7

Le tableau suivant présente l'impact du nombre d'offres sur la variation de la part délégataire.

Tableau 37 : Variation moyenne de la part délégataire en fonction du nombre d'offres – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010

Nombre d'offres	1 offre	2 offres	3 offres	4 offres et +
Variation de la part délégataire (en euros)	-0,043	-0,239	-0,355	-0,122
Part délégataire moyenne initiale	0,745	1,135	1,239	0,491

Comme en 2009, il met clairement en évidence le lien entre le nombre d'offres et la baisse de la part délégataire qui est nettement sensible lorsque la collectivité reçoit 2 offres et plus. Cette baisse dépend également d'autres facteurs tels que le niveau initial de cette part délégataire.

6.7. Impact de la loi Sapin sur la durée des contrats en 2010

Avant la procédure, la durée moyenne des contrats s'établissait à 13,7 ans. Un peu plus de la moitié des services (51%) avaient signé avec leur délégataire pour 12 ans et 28% pour 13 ans et plus.

Après la procédure, la durée moyenne d'un contrat passe à 10,7 ans. C'est sensiblement le même chiffre que les années précédentes. 58% des contrats sont signés pour une durée de 12 ans et 5% ont une durée strictement supérieure à 12 ans.

Figure 48 : Distribution de la durée des contrats avant et après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010

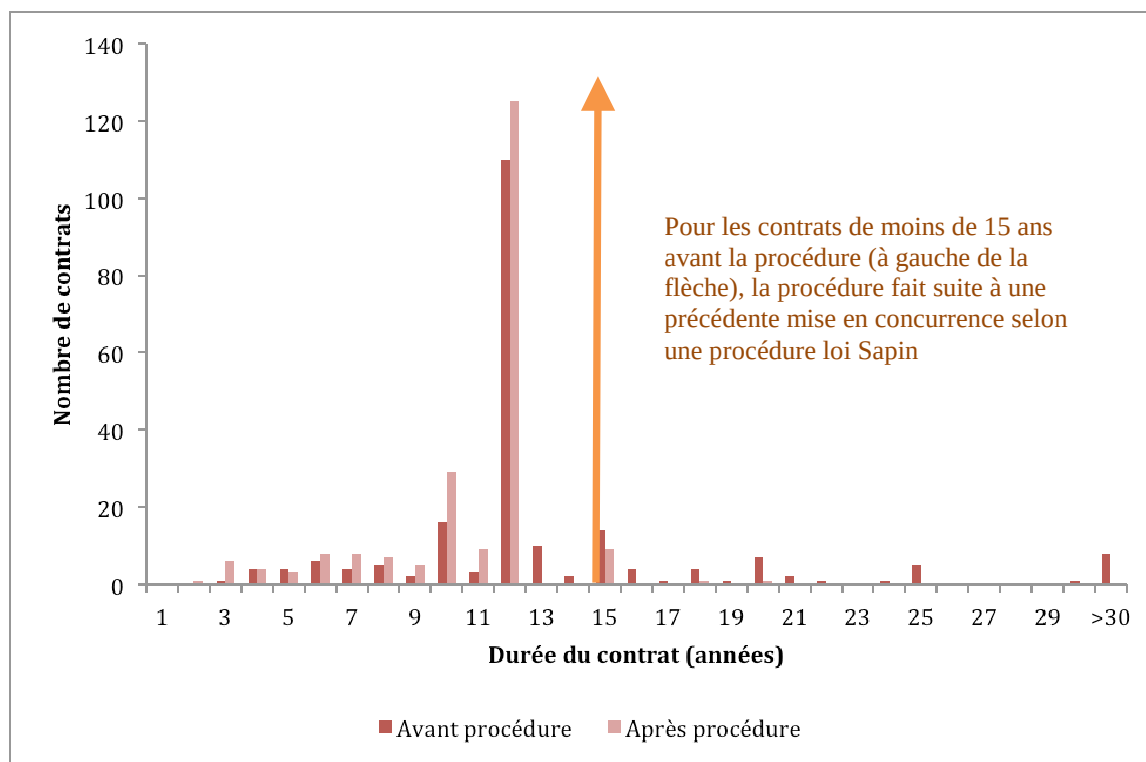


Tableau 38 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010

	Avant	Après
Proportion de contrats de 12 ans	51%	58%
Proportion de contrats de 20 ans et plus	12%	0%
Durée moyenne	13,7	10,7

En 2010, la durée des contrats, après la procédure, ne semble pas être affectée clairement par la taille du service, alors qu'avant procédure, les plus grands services avaient des durées moyennes de contrat plus longues.

Tableau 39 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la taille des services - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010

Nombre d'habitants	Moins de 4 000	De 4 000 à 8 000	De 8 000 à 20 000	Plus de 20 000
Durée moyenne des contrats après	10,8	11,5	9,8	10,6
Durée moyenne des contrats avant	13	14,7	14	20,1

En 2010, la durée des nouveaux contrats est sensiblement plus courte pour les communautés (7,4 ans en moyenne) que pour les communes ou les syndicats (environ 11 ans en moyenne). Cela peut être lié à un processus d'harmonisation des échéances des différents contrats au sein d'une communauté donnée pour passer, à terme, à un seul contrat ou un seul mode de gestion.

Tableau 40 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction du type de collectivité - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010

Type de collectivité	Commune	Syndicat	Communauté
Durée moyenne des contrats après	10,6	11,5	7,4
Durée moyenne des contrats avant	14	12,5	20

Avant comme après la procédure, les contrats relatifs à l'eau potable sont en moyenne plus longs que les contrats liés à l'assainissement collectif, même si cet écart a tendance à diminuer nettement après la procédure.

Tableau 41 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la nature du service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010

Nature du service	Eau potable	Assainissement
Durée moyenne des contrats après	11	10,4
Durée moyenne des contrats avant	15	12,2

En conclusion, la procédure Sapin est l'occasion de réduire la durée des contrats signés, résultats qui confirment ceux des années précédentes.

6.8. Les procédures avec changement de délégataire en 2010

Le taux de reconduction, c'est-à-dire le nombre de services qui reconduisent, après procédure, le délégataire sortant, est de 87%. Ce chiffre est proche de 90%, taux observé en général les années précédentes. A noter, les changements de délégataire ont lieu, principalement dans les petits services mais le taux de reconduction est sensiblement le même dans les services desservant plus et moins de 10 .000 habitants.

Tableau 42 : Contrats gagnés et perdus selon l'opérateur en 2010 – Services Eau potable et Assainissement collectif – Echantillon exploitable

Nom du délégataire	Nombre de contrats		Solde
	gagnés	perdus	
Saur	5	7	-2
Veolia	10	8	+2
Suez Lyonnaise des Eaux	3	5	-2
Nantaise	1	2	-1
Ikos Hydra	1	0	+1
Spee	1	0	+1
Stgs	1	0	+1
Agur	1	0	+1
Cholton	0	1	-1

En 2010, les autres opérateurs, comme chaque année, sortent gagnants en nombre de contrats. Ils en obtiennent 2 supplémentaires, exclusivement des services de moins de 10 000 habitants. Mais cette année, Veolia est dans le même cas puisqu'elle réalise un gain net de 2 contrats pour des services de plus de 10 000 habitants.

Figure 49 : Passage de contrats d'un délégataire à l'autre – Moins de 10 000 habitants – Echantillon exploitable
- Eau potable et Assainissement collectif - 2010

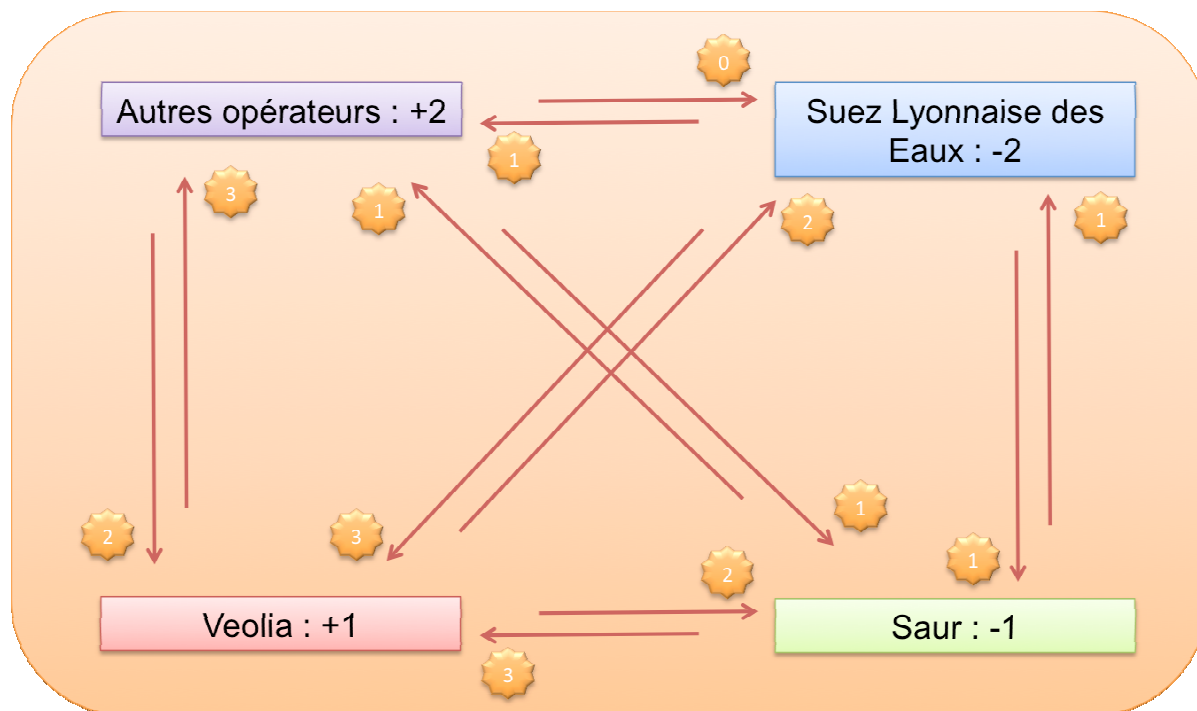
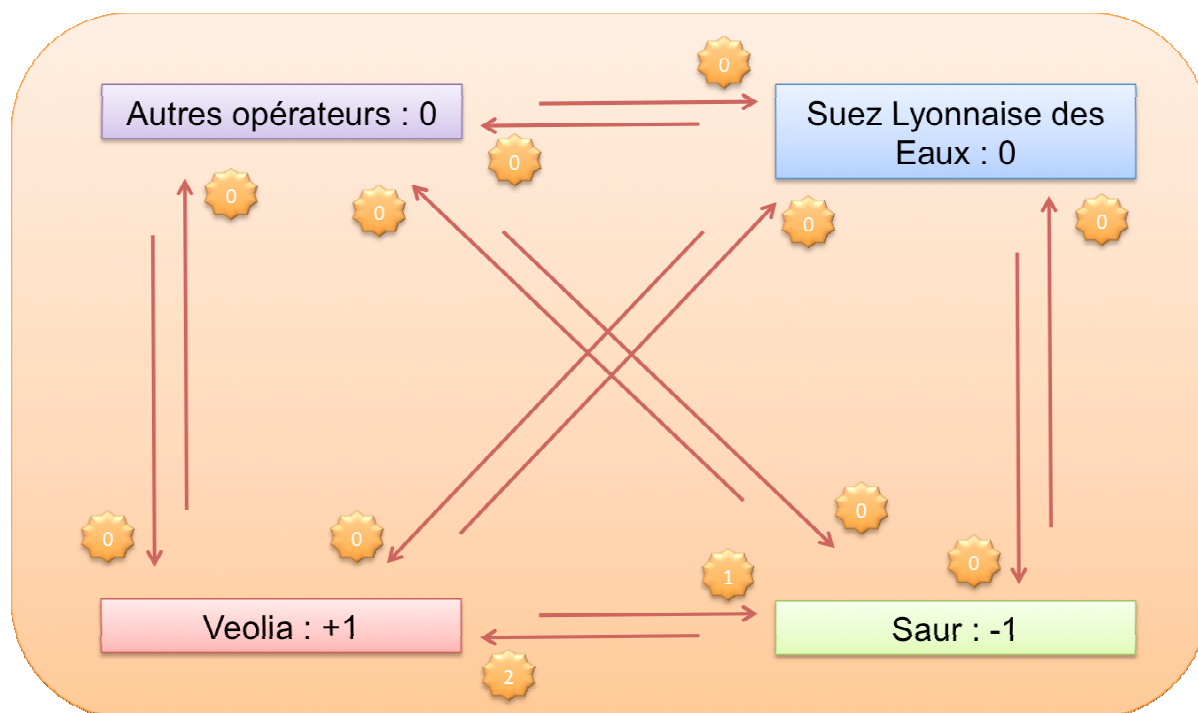


Figure 50 : Passage de contrats d'un délégataire à l'autre – Plus de 10 000 habitants – Echantillon exploitable -
Eau potable et Assainissement collectif - 2010



La Saur et la Lyonnaise des Eaux sont les délégataires qui perdent le plus de contrats (solde de -2 services pour chacun).

Globalement, on observe donc peu de changements même si chaque année les autres opérateurs gagnent un peu de terrain. Enfin, on ne constate pas l'arrivée sur le marché de nouveaux opérateurs.

6.9. Analyses complémentaires

Les analyses complémentaires exploitent les réponses aux questions complémentaires sur la procédure ou le contrat. Elles se fondent sur l'ensemble des services ayant répondu à ces questions, ce qui couvre un échantillon un peu différent de l'échantillon exploitable. Toutefois, les résultats présentés ne prennent en compte que les réponses avec des taux de renseignement supérieurs à 50%.

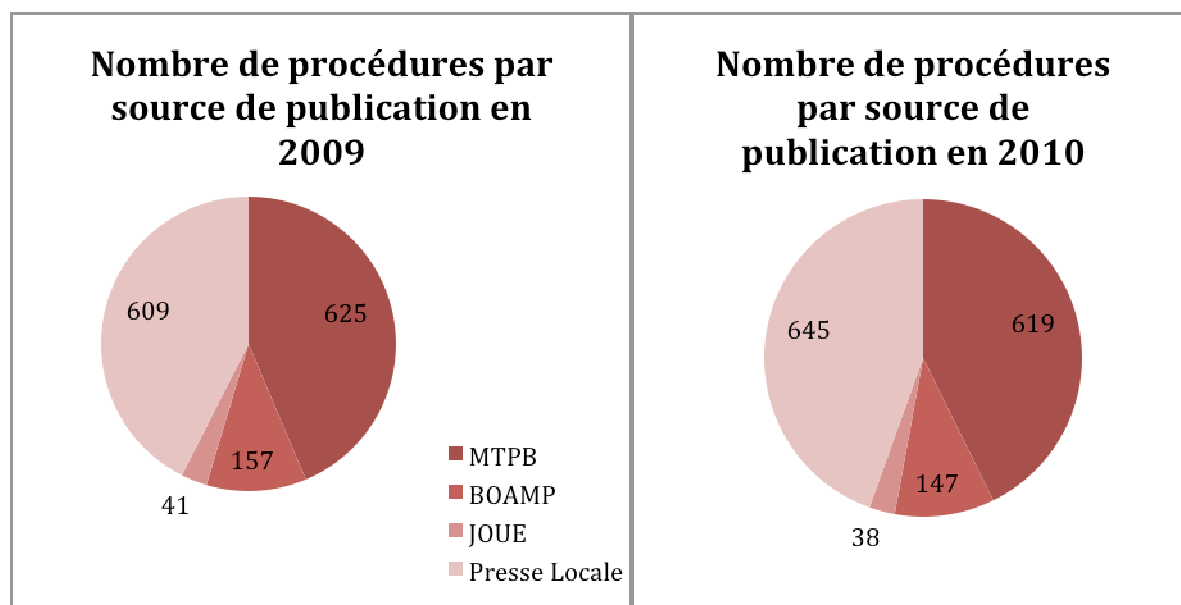
6.9.1. Sources de publication pour l'appel à candidature

Rappel : une procédure doit être publiée dans plusieurs supports de publication (un journal spécialisé tel que le Moniteur des Travaux Publics et un journal d'annonce légal tel que le BOAMP, le JOUE ou la presse locale si elle est habilitée par la Préfecture). Notre observatoire enregistre deux sources de publication maximum. Les résultats représentent les publicités enregistrées dans notre base de données. Nous les considérons néanmoins représentatifs de l'ensemble des publicités publiées.

En 2009, et sans grande surprise, le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment (MTPB) et la presse locale restent les supports privilégiés de publication des appels à candidatures pour ce type de procédure avec respectivement 625 et 609 procédures. En troisième position avec 157 procédures, le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) est un support souvent choisi.

En 2010, ces observations se confirment avec 619 publicités sur le MTPB, 645 pour la presse locale et 147 sur le BOAMP. A noter parmi la presse locale, Ouest France est un support important de publication avec 125 appels à candidatures.

Figure 51 : Nombre de procédures par source de publication – 2009 et 2010



6.9.2. Contexte contractuel précédant la procédure

6.9.2.1. Vie du précédent contrat

Les contrats de délégation de service public, du fait de leur durée, sont amenés à être renégociés au cours de leur existence, ce qui donne lieu à des avenants. Les termes du contrat précédent ont été renégociés dans 44% des cas en 2009 et 55% des cas en 2010. Cependant une minorité de services indique avoir eu à gérer un conflit avec le précédent délégataire (3,5 % en 2009 et 2% en 2010).

6.9.2.2. Etude du retour en régie

En 2009 et 2010, relativement peu de services (24,3% et 21,6% respectivement) ont étudié la possibilité d'un retour en régie.

Ce résultat peut être mis en regard du faible nombre de conflits (cf. § précédent) lors du précédent contrat. Cependant, l'étude se fonde sur les seuls services ayant lancé une procédure de délégation de service public, et ne prend donc pas en compte les services qui ont décidé de passer en régie sans lancer de procédure « loi Sapin ».

6.9.3. Choix de la collectivité

Dans quasiment tous les cas, l'assemblée délibérante valide la première proposition du maire ou du président (99% en 2009 et en 2010). Dans 1 procédure sur 5, le candidat retenu n'est pas celui qui propose le tarif le moins élevé, ce qui montre que d'autres critères entrent en ligne de compte dans le choix de la collectivité.

Dans une majorité de cas (65% en 2009 et 68% en 2010), le contrat a intégré des options et/ou des variantes proposées par les candidats, signe de l'intérêt de la souplesse de la procédure pour aboutir à des solutions innovantes. Toutefois, les clauses du contrat n'ont pas été assouplies dans une large majorité des cas (89% en 2009 et 88% en 2010).

6.9.4. Les contentieux liés à la procédure

En 2009, 10 services (soit 3,5%) ont fait l'objet d'un contentieux lié à la procédure sur les 286 services qui ont répondu à la question. Ce chiffre correspond à ce qui était observé les années précédentes.

En 2010, 6 services ont fait l'objet d'un contentieux sur les 303 services (2%) qui ont répondu à la question.

6.9.5. Les évolutions contractuelles avant et après procédure

6.9.5.1. Renouvellement¹⁵

En 2009, avant procédure, la part des charges de renouvellement relativement au chiffre d'affaires est d'environ 10%. Après procédure, le chiffre est du même ordre de grandeur avec 13,6%.

En 2010, avant procédure, la part des charges de renouvellement relativement au chiffre d'affaires est d'environ 11%. Après procédure, le chiffre est du même ordre de grandeur avec 14,5%.

Ces montants restent donc limités, la part la plus importante du renouvellement étant supportée par les collectivités. Cependant, la part croissante du renouvellement dans le total des charges des délégataires est d'autant plus intéressante que les nouveaux contrats systématisent des programmes de renouvellement avec restitution à la collectivité en fin de contrat des sommes non dépensées.

6.9.5.2. Financement des équipements, droits d'entrée et/ou reprises d'emprunt

Pour les procédures lancées en 2009, les équipements, droits d'entrée¹⁶ et/ou reprises d'emprunt avaient été financés dans le contrat précédent pour 12 services soit 6% des services ayant répondu à la question, pour un montant moyen de 0,03 € par habitant et par an (en euros courants).

Dans les nouveaux contrats, les opérateurs financent des équipements dans 16,5% des cas, pour un montant moyen de 1,28 € par habitant et par an.

Pour les procédures lancées en 2010, les équipements, droits d'entrée et/ou reprises d'emprunt avaient été financés pour 16 services soit 7% des services ayant répondu à la question, pour un montant moyen de 1,35 € par habitant par an (en euros courants).

Dans les nouveaux contrats, les opérateurs financent des équipements (télérelevé, télésurveillance, etc.) ou des améliorations de service (modélisation, station de mesures, diagnostics, etc.) dans 18% des cas, pour un montant moyen de 2 € par habitant par an.

On constate donc que les opérateurs financent plus fréquemment des équipements dans les nouveaux contrats. D'une année sur l'autre, les montants ramenés par habitant et par an (en prenant en compte une hausse d'environ 50% du coût de la construction sur une dizaine d'années – *Source : Indice*

¹⁵ La rubrique « renouvellement » inclut à la fois les renouvellements d'équipement, qui sont les plus fréquents dans les contrats de délégation pour l'eau et l'assainissement, mais aussi les renouvellements de canalisations le cas échéant.

¹⁶ Les droits d'entrée ont été interdits par la Loi Barnier en 1995 ; il est toutefois possible que des contrats signés avant et remis en concurrence en 2009 ou 2010 en prévoient.

INSEE) sont assez variables : ils augmentent nettement en 2009 et restent globalement constants en 2010. Toutefois, nous notons que ces montants sont globalement limités.

6.9.5.3. Evolution des volumes

En 2009, l'évolution des volumes vendus dans les nouveaux contrats est prévue à la hausse dans 30% des cas et à la baisse dans seulement 12%. Dans une majorité des services (58%), il n'est pas prévu d'évolution des volumes vendus pour les cinq années à venir (probablement liée à l'absence de compte d'exploitation prévisionnel sur la durée du contrat). Lorsqu'une hausse est prévue, celle-ci reste le plus souvent très modérée (moins de 5% du volume).

En 2010, l'évolution des volumes vendus dans le nouveau contrat est prévue à la hausse dans 27% des cas et à la baisse dans 11%. Dans une majorité de services (62%), il n'est pas prévu d'évolution des volumes vendus pour les cinq années à venir. Lorsqu'une hausse est prévue, celle-ci reste le plus souvent très modérée (entre 10% et 5%).

L'évolution des perspectives de volume entre 2009 et 2010 pourrait être le début d'une intégration de la stagnation voire de la baisse de la consommation des usagers. Cependant, l'évolution de la consommation dépend également de caractéristiques démographiques. Ce point pourra faire l'objet d'une attention particulière dans les prochaines enquêtes.

6.9.5.4. Objectifs de performance

En 2009, 77% des services ayant répondu à cette question intègrent des objectifs quantifiés de performance dans le nouveau contrat signé après procédure Sapin. Parmi ceux-ci, une large majorité (94%) est assortie d'incitations sous forme de pénalités et plus rarement (1%) sous forme de primes.

En 2010, 60% des services ayant répondu à cette question intègrent des objectifs de performance dans le nouveau contrat signé après procédure Sapin, chiffre plus faible que les années précédentes. Parmi ceux-ci, 89% sont assortis d'incitations sous forme de pénalités et plus rarement (2%) sous forme de primes.

7. Analyse du conseil

7.1. Le marché du conseil en 2009

Cette partie, comme les précédentes, présente l'analyse des données sur l'échantillon dit exploitable par souci d'homogénéité. Nous avons conservé cette analyse que nous présentons ci-dessous.

Si l'on s'en tient à la méthode adoptée les années précédentes et concernant donc l'échantillon exploitable, 93% des services ont recours au conseil en 2009.

7.1.1. Analyse des parts de marché du conseil

L'échantillon analysé comprend 119 services issus de la population exploitable de départ (118 sans le Sedif) et pour lesquels l'information concernant le prix de la prestation est renseignée. Ces services représentent un chiffre d'affaires pour le conseil (hors Sedif) de 912 214 € soit 7 731 € par service. C'est un peu plus qu'en 2008. Il est intéressant de comparer ce chiffre d'affaires à la baisse du chiffre d'affaires des opérateurs soit -21,3 M€ (toujours sans Sedif) (cf. Tableau 18).

Les parts de marché sont à interpréter en termes de chiffre d'affaires généré par les prestations de conseil pour la passation des délégations de service public. Les montants sont en euros hors taxe.

Tableau 43 : Parts de marché des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du chiffre d'affaires) - Echantillon exploitable sans Sedif - Eau potable et Assainissement collectif - 2009

118 services conseillés	Conseil privé	Conseil public
Moins de 4 000 habitants	23%	19%
De 4 000 à 8 000 habitants	5%	7%
De 8 000 à 20 000 habitants	12%	8%
Plus de 20 000 habitants	19%	6%
Total	59%	41%

Ainsi, on remarque que le conseil public n'est plus prépondérant avec seulement 41% des parts de marché. La part de marché du conseil privé augmente à 59%, chiffre au-dessus des valeurs observées en moyenne lors des enquêtes antérieures.

Le conseil public intervient en grande majorité auprès des petits services (moins de 4 000 habitants), ce qui représente 19% de parts de marché. En 2009, le conseil privé concernait aussi bien les grands services que les petits ou ceux de taille moyenne, en termes de chiffre d'affaires.

7.1.2. Répartition des organismes de conseil

Le tableau suivant donne la répartition des organismes de conseil au sein de la population des services conseillés de l'échantillon exploitable, en termes de nombre de prestations de conseil.

Tableau 44 : Répartition des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du nombre de services conseillés) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2009

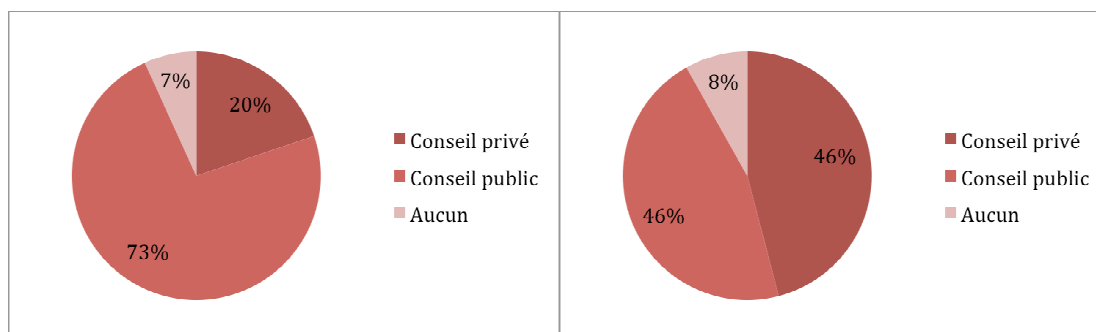
213 services conseillés	En nombre		Répartition	
	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public
Moins de 4 000 habitants	27	107	13%	50%
De 4 000 à 8 000 habitants	10	24	5%	11%
De 8 000 à 20 000 habitants	9	22	4%	10%
Plus de 20 000 habitants	8	5	4%	2%
Total	54	158	25%	75%

Il permet de constater que le conseil public reste l'acteur principal du conseil en France avec, à son actif 75% des services conseillés. Et comme précédemment, son activité se concentre sur les services de moins de 4 000 habitants. Les services de l'Etat conseillent moins les grands services que les organismes privés.

Le conseil privé est présent cette année sur l'ensemble des services, quelle que soit leur taille.

Ainsi, il semble bien que les services se tournent de plus en plus vers le secteur privé, suite au désengagement progressif des services de l'Etat.

Figure 52 : Répartition des organismes de conseil dans les services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2009



Les graphes ci-dessus permettent d'analyser la situation en tenant compte de la part des services non conseillés (de l'échantillon exploitable).

Pour les services de moins de 10 000 habitants (à gauche), le conseil public domine très largement l'activité (73%). Les structures privées conseillent 20% des services de moins de 10 000 habitants. Peu de services ne sont pas conseillés (7% de l'échantillon exploitable), dans la même tendance que les années précédentes.

Pour les services de plus de 10 000 habitants (à droite), la situation est différente. Le conseil public n'est plus majoritaire avec 46% du nombre de procédures conseillées tandis que le conseil privé affirme sa présence avec 46% du marché. 8% des grands services n'ont pas recours à un conseil.

7.1.3. Etude du prix moyen des prestations de conseil

Le tableau suivant présente le prix moyen des prestations en fonction des organismes de conseil, par taille de service et par habitant¹⁷.

¹⁷ Il faut toutefois comparer ces chiffres avec prudence, le périmètre et la nature des prestations pouvant varier de façon importante d'un conseil à un autre.

Tableau 45 : Prix moyen de la prestation par organisme de conseil, par taille de service et par habitant (en euros)
- Echantillon exploitable sans Sedif - Eau potable et Assainissement collectif - 2009

116 services	Conseil privé		Conseil public	
	Par service	Par habitant	Par service	Par habitant
Moins de 4 000 habitants	8 939 €	6,65 €	4 196 €	3,23 €
De 4 000 à 8 000 habitants	7 034 €	1,19 €	5 471 €	0,97 €
De 8 000 à 20 000 habitants	12 264 €	1,01 €	6 415 €	0,63 €
Plus de 20 000 habitants	21 287 €	0,46 €	19 287 €	0,38 €

Pour les procédures 2009, le conseil privé est plus cher que le conseil public toutes catégories confondues, bien que l'écart soit réduit pour les services de plus de 20 000 habitants. Les tarifs du conseil public (hors prestations de suivi annuel) évoluent de 4 196 € à 19 287 €, tandis que dans le privé, on se situe entre 8 939 € et 21 287 € par procédure.

Dans le détail, le prix moyen augmente avec la taille des services. Ainsi, en ce qui concerne le conseil public, la catégorie des moins de 4 000 habitants bénéficie du prix le plus bas à 4 196 €. Viennent ensuite les services de taille moyenne avec une prestation du conseil publics autour de 6 000 €. Enfin, les grands services paient en moyenne 21 000 € un conseil privé et 19 200 € un conseil public.

Les petits services paient moins cher la prestation. Mais rapporté au nombre d'habitants concernés, le prix de la prestation devient plus élevé dans les petits services de moins de 4 000 habitants, quel que soit le type de conseil.

Ce résultat est conforme à ce qui a été observé dans les précédentes études.

7.2. Variétés des prestations de conseil en 2009

La majorité des prestations concernent l'analyse des offres, la négociation et la rédaction du contrat, résultat identique aux années précédentes. Les prestations de préparation de la procédure¹⁸ (reconstitution des coûts, diagnostic du service) et de suivi sont retenues dans la moitié des cas. Ces dernières peuvent néanmoins faire l'objet de marchés séparés et ultérieurs.

Tableau 46 : Nature du conseil obtenu par les services - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2009

116 services	Conseil obtenu	Fréquence
Bilan/diagnostic du service	87	60%
Reconstitution des coûts	73	50%
Analyse des offres	134	92%
Participation à la négociation	144	99%
Débriefing	122	84%
Rédaction d'un contrat	128	88%
Suivi du contrat	54	37%
Autre	1	0,7%

7.3. Le marché du conseil en 2010

Cette partie, comme les précédentes, présente l'analyse des données sur l'échantillon dit exploitable par souci d'homogénéité. Nous avons conservé cette analyse que nous présentons ci-dessous.

¹⁸ Ces prestations amont peuvent doubler le coût de la prestation.

Néanmoins, il nous est apparu que les résultats ne reflétaient pas totalement la réalité. Nous avons donc décidé de présenter une méthode complémentaire en fin de partie. Elle s'appuie sur une population légèrement différente et donne des résultats plus fidèles au secteur.

Si l'on s'en tient à la méthode adoptée les années précédentes et concernant donc l'échantillon exploitable, 96% des services ont recours au conseil en 2010.

7.3.1. Analyse des parts de marché du conseil

L'échantillon analysé comprend 138 services issus de la population exploitable de départ et pour lesquelles l'information concernant le prix de la prestation est renseignée. Ces services représentent un chiffre d'affaires pour le conseil de 1 368 765 €, soit 9 919 € par service. C'est un peu plus qu'en 2009. Il est intéressant de comparer ce chiffre d'affaires à la baisse du chiffre d'affaires des opérateurs soit -22,4 M€ (cf. Tableau 19).

Les parts de marché sont à interpréter en termes de chiffre d'affaires généré par les prestations de conseil pour la passation des délégations de service public. Les montants sont en euros hors taxe.

Tableau 47 : Parts de marché des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du chiffre d'affaires) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2010

138 services conseillés	Conseil privé	Conseil public
Moins de 4 000 habitants	19%	19%
De 4 000 à 8 000 habitants	9%	4%
De 8 000 à 20 000 habitants	13%	5%
Plus de 20 000 habitants	30%	1%
Total	71%	29%

Ainsi, on remarque que le conseil public n'est plus du tout prépondérant avec 29% des parts de marché. Du côté du privé, la part de marché atteint la proportion de 71%, chiffre plus élevé qu'en 2009 et bien au dessus des valeurs des enquêtes antérieures.

Le conseil public intervient en grande majorité auprès des petits services (moins de 4 000 habitants), ce qui représente 19% de parts de marché. En 2010, le conseil privé concernait en premier lieu les grands services, puis les petits ou ceux de taille moyenne, en termes de chiffre d'affaires.

Enfin, le conseil privé est beaucoup plus présent que le conseil public auprès des services de plus de 20 000 habitants.

7.3.2. Répartition des organismes de conseil

Le tableau suivant donne la répartition des organismes de conseil au sein de la population des services conseillés de l'échantillon exploitable, en termes de nombre de prestations de conseil.

Tableau 48 : Répartition des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du nombre de services conseillés) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2010

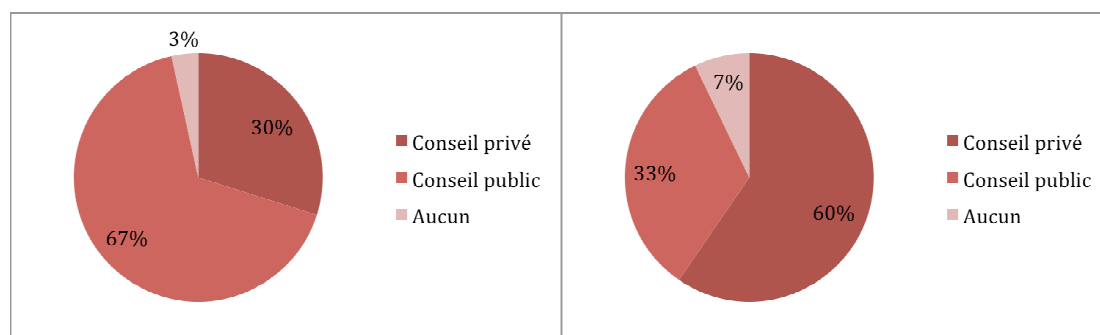
207 services conseillés	En nombre		Répartition	
	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public
Moins de 4 000 habitants	41	95	20%	46%
De 4 000 à 8 000 habitants	8	17	4%	8%
De 8 000 à 20 000 habitants	15	16	7%	7,5%
Plus de 20 000 habitants	14	1	7%	0,5%
Total	78	129	38%	62%

Il permet de constater que le conseil public reste l'acteur principal du conseil en France avec à son actif 62% des services conseillés. Et comme précédemment, son activité se concentre sur les services de moins de 4 000 habitants.

Le conseil privé est moins présent (38%) que le conseil public mais en forte progression par rapport à 2009 et aux années précédentes. La différence avec les résultats en termes de chiffre d'affaires s'explique par le poids financier des prestations fournies pour les grands services. Le conseil privé se place principalement sur des moyens ou grands services où le prix moyen de la prestation est plus élevé que dans les petits services.

Cependant, le conseil privé est également présent auprès des services de moins de 4 000 habitants. Ainsi, il semble bien que les collectivités se tournent de plus en plus vers le secteur privé, suite au désengagement progressif des services de l'Etat. Cette évolution est nettement marquée en 2010.

Figure 53 : Répartition des organismes de conseil dans les services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2010



Les graphes ci-dessus permettent d'analyser la situation en tenant compte des services non conseillés.

Pour les services de moins de 10 000 habitants (à gauche), le conseil public domine largement l'activité (67%). Les structures privées conseillent 30% des services de moins de 10 000 habitants. C'est plus que les années précédentes. Peu de services (de l'échantillon exploitable) ne sont pas conseillés (3%), dans la même tendance que les années précédentes.

Dans les services de plus de 10 000 habitants (à droite), la situation est différente. Le conseil public n'est plus du tout majoritaire avec seulement 33% du nombre de procédures conseillées tandis que le conseil privé affirme sa présence avec 60% du marché. 7% des grands services n'ont pas recours au conseil.

7.3.3. Etude du prix moyen des prestations de conseil

Pour les procédures 2010, le conseil privé est plus cher que le conseil public toutes catégories confondues sauf pour les services de 8 000 à 20 000 habitants. Les tarifs du conseil public (hors prestations de suivi annuel) varient de 4 900 € à 20 000 €, tandis que ceux du conseil privé varient entre 7 700 € et 31 200 €.

Tableau 49 : Prix moyen de la prestation par organisme de conseil, par taille de service et par habitant (en euros) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2010

	Conseil privé		Conseil public	
	Par service	Par habitant	Par service	Par habitant
135 services				
Moins de 4 000 habitants	7 717 €	5,63 €	4 920 €	3,82 €
De 4 000 à 8 000 habitants	15 441 €	2,63 €	6 039 €	0,96 €
De 8 000 à 20 000 habitants	13 747 €	1,17 €	13 836 €	1,34 €
Plus de 20 000 habitants	31 223 €	0,46 €	20 000 €	0,49 €

Dans le détail, le prix moyen augmente avec la taille des services. En ce qui concerne le conseil privé, la catégorie des moins de 4 000 habitants bénéficie du prix le plus bas (7 700 €). Quant aux grands services, ils doivent payer en moyenne 31 200 € un conseil privé, une fois et demi le prix de la prestation du conseil public. L'écart entre les deux types de conseil est plus marqué qu'en 2009.

Les petits services paient moins cher la prestation. Mais rapporté au nombre d'habitants, le prix de la prestation devient plus élevé dans les petits services de moins de 4 000 habitants, quel que soit le type de conseil.

Ce résultat est conforme à ce qui était observé les années précédentes.

7.4. Variétés des prestations de conseil en 2010

Tableau 50 : Nature du conseil obtenu par les services - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2010

95 services	Conseil obtenu	Fréquence
Bilan/diagnostic du service	118	77%
Reconstitution des coûts	65	42%
Analyse des offres	151	99%
Participation à la négociation	149	97%
Débriefing	136	89%
Rédaction d'un contrat	137	90%
Suivi du contrat	67	44%
Autre	7	4,6%

La majorité des prestations concerne l'analyse des offres, la négociation et la rédaction du contrat, sans évolution par rapport aux années précédentes. Les prestations de préparation de la procédure (reconstitution des coûts, diagnostic du service) et de suivi sont moins assurées mais concernent environ la moitié des prestations. Ces dernières peuvent néanmoins faire l'objet de marchés séparés et ultérieurs.

7.5. Le conseil privé

Le conseil privé est de plus en plus présent auprès des collectivités chaque année. Cela correspond à une augmentation du nombre de bureaux d'études présents dans notre échantillon. Les figures ci-dessous représentent la présence des bureaux d'étude les plus importants (en nombre de procédures et en nombre d'habitants concernés par les contrats de délégation).

Figure 54 : Répartition des organismes de conseil privé en nombre de procédures – Ensemble des informations disponibles sans Sedif – Eau potable et Assainissement collectif – 2009 (à gauche) et 2010 (à droite)

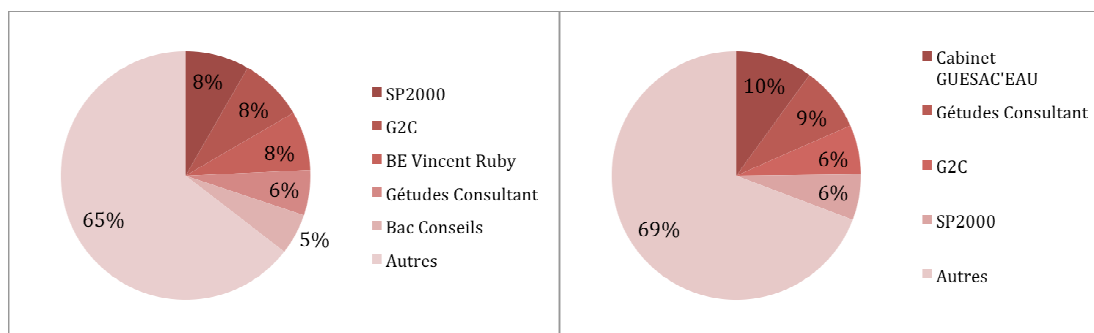
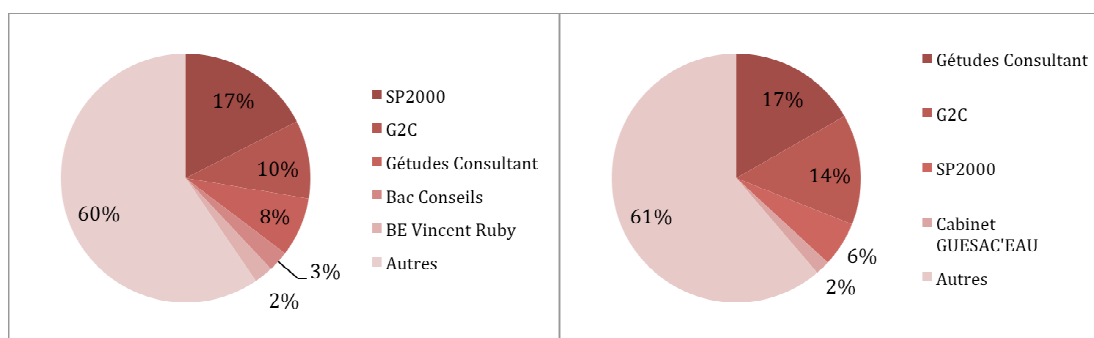


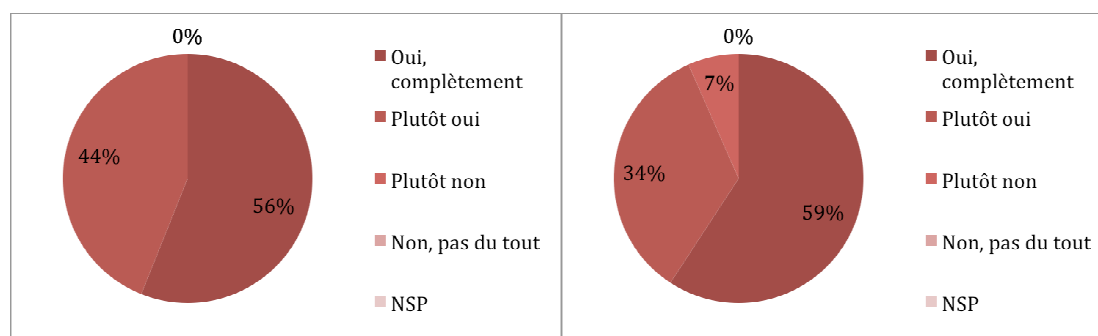
Figure 55 : Répartition des organismes de conseil privé en nombre d'habitants concernés par les contrats – Ensemble des informations disponibles sans Sedif – Eau potable et Assainissement collectif – 2009 (à gauche) et 2010 (à droite)



7.6. Qualité des prestations de conseil en 2009 et 2010

Pour une très large majorité, les services sont plutôt satisfaits ou totalement satisfaits de la prestation du conseil, que ce soit en 2009 ou en 2010.

Figure 56 : Satisfaction de la prestation de conseil en 2009 (à gauche) et 2010 (à droite)



8. Analyse comparée sur 13 années

Les enquêtes de l'observatoire Loi Sapin ont été menées sur 13 années consécutives. Ce recul permet d'étudier l'impact de cette loi dans une vision dynamique et d'enrichir les observations. Cette partie a donc pour objectif d'analyser les principaux résultats de l'étude ainsi que les données globales sur 13 ans.

8.1. Principaux résultats

Tableau 51 : Principaux résultats de l'observatoire « Loi Sapin » sur 13 ans

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de procédures recensées	582	684	509	477	573	544	693	641	603	798	584	816	822
Nombre de procédures exploitables de l'échantillon pour le calcul de la part délégataire	333	195	211	208	230	214	256	239	206	245	169	238	220
Evolution de la durée des contrats avant/après en année	17,0 11,0	16,8 11,0	15,2 10,8	15,7 10,9	14,4 11,1	15,4 10,8	13,7 11,3	14,2 11,5	14,0 11,2	14,8 10,9	14,2 10,8	14,0 11,0	13,7 10,7
Pourcentage de délégataires renouvelés (taux de reconduction)	92%	82%	88%	89%	92%	87%	91%	85%	89%	86%	89%	79%	87%
Nombre de contrats remportés par les opérateurs autres que Véolia, Lyonnaise des eaux et Saur	20	37	8	11	10	16	18	5	4	13	4	4	2
Part délégataire moyenne avant procédure : eau potable	0,640	0,854	0,830	0,777	0,621	0,888	0,881	0,962	1,002	0,837	1,036	1,376	1,033
Evolution de la part délégataire moyenne : eau potable	-8%	-10%	-12%	-6,5%	-23,7%	-8,8%	-6,6%	-1,7%	-15,1%	-11,5%	-14,5%	-22,4%	-23,9%
Part délégataire moyenne avant procédure : assainissement	0,555	0,611	0,620	0,644	0,468	0,620	0,903	0,760	0,708	0,590	0,802	0,936	1,119
Evolution de la part délégataire moyenne : assainissement	-12%	-8%	-12%	-10,9%	-0,5%	-18,5%	-3%	-0,7%	-7,2%	-10,5%	-13,7%	-26,5%	-19,8%
Evolution de la part délégataire moyenne eau potable et assainissement confondus (moins de 10 000 habitants)	+4%	-4%	-3%	-3%	-3%	-12%	-5,3%	-1,2%	-9,5%	-13,6%	-12,3%	-21,4%	-22,5%
Evolution de la part délégataire moyenne eau potable et assainissement confondus (plus de 10 000 habitants)	-16,5%	-14%	-17%	-12%	-27%	-9%	-5,7%	-1,2%	-8,7%	-11%	-15,8%	-22,9%	-23,3%
Sentiment de concurrence oui/non/nsp	Nd	36% 42% 22%	44% 49% 7%	58% 35% 7%	50% 41% 9%	56% 33% 11%	55% 42% 3%	67% 17% 16%	70% 23% 6%	61% 18% 21%	66% 19% 15%	80% 9% 11%	71% 18% 12%

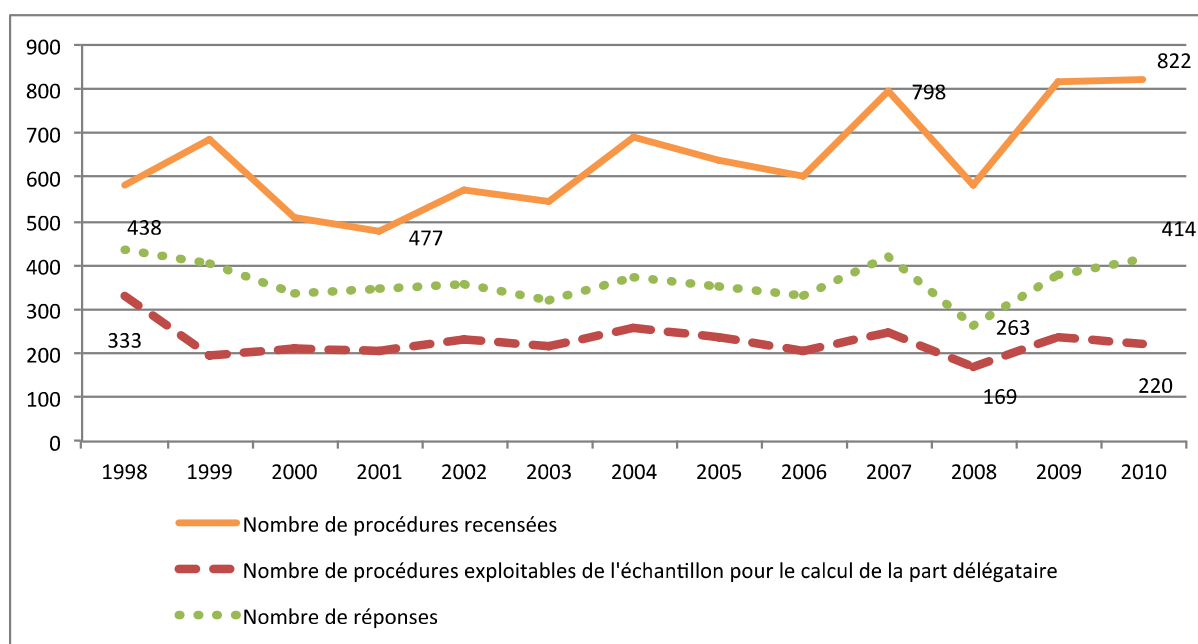
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre moyen de candidatures/offres reçues lors de la procédure	Nd	3,6 2,4	3,5 2,1	3,8 2,2	4,4 2,3	4,7 2,3	4,7 2,2	4,2 2,4	4,5 2,6	4,2 2,5	4,5 2,8	3,8 2,7	3,8 2,3
Pourcentage de collectivités conseillées par un organisme public	90%	82%	85%	86%	85%	83%	85%	77%	65%	81%	85%	75%	62%

Tableau 52 : Réponses à l'enquête sur 13 ans

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de procédures recensées	582	684	509	477	573	544	693	641	603	798	584	816	822
Nombre de réponses	438	402	337	346	356	318	372	351	332	421	263	379	414
créations de service	32	15	13	7	6	7	2	8	3	16	8	6	11
procédures en cours	40	42	34	66	67	41	66	5	16	0	0	2	7
procédures abandonnées	5	7	9	14	7	3	4	5	5	1	2	1	2
assainissement non collectif	0	0	1	0	1	0	3	9	23	44	23	35	56
prestations de service	0	0	27	16	9	4	6	2	5	13	10	31	43
passages en régie à l'issue de la procédure	6	4	6	6	11	0	4	6	2	4	3	3	0
passages en affermage	22	15	16	10	6	9	7	3	3	6	3	0	3
Echantillon exploitable pour l'analyse des prix	309	195	191	177	204	214	256	239	206	245	169	238	220
services eau potable	163	104	99	99	121	135	164	142	94	132	89	126	129
services assainissement	146	91	92	78	83	79	92	97	112	113	80	112	91
Echantillon complémentaire pour certaines questions	24	124	40	50	45	40	24	64	67	90	45	63	72
Proportion de services de plus de 10 000 habitants	31%	16%	24%	21%	17%	16%	11%	20%	17%	18%	11%	17%	20%

A noter, en 2001 et en 2008, une baisse relative du nombre de procédures lancées qui pourrait être liée aux élections municipales.

Figure 57 : Evolution du nombre de procédures lancées, de réponses au questionnaire et de réponses exploitables



En 2008, on observe le plus grand nombre d'offres remises par procédure (2,8 en moyenne) depuis la création de l'observatoire (cf. Tableau 51 et figure ci-dessous). En 2010, le nombre moyen de candidatures et le nombre moyen d'offres sont revenus aux niveaux du début des années 2000.

Figure 58 : Evolution du nombre moyen de candidatures et d'offres reçues par procédure

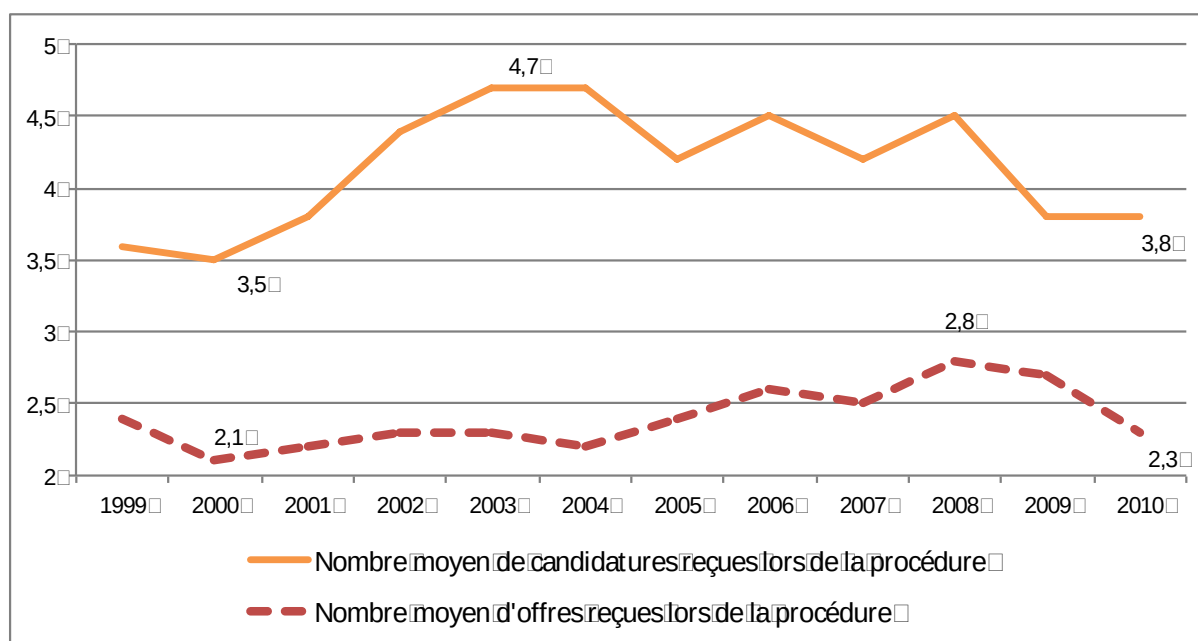
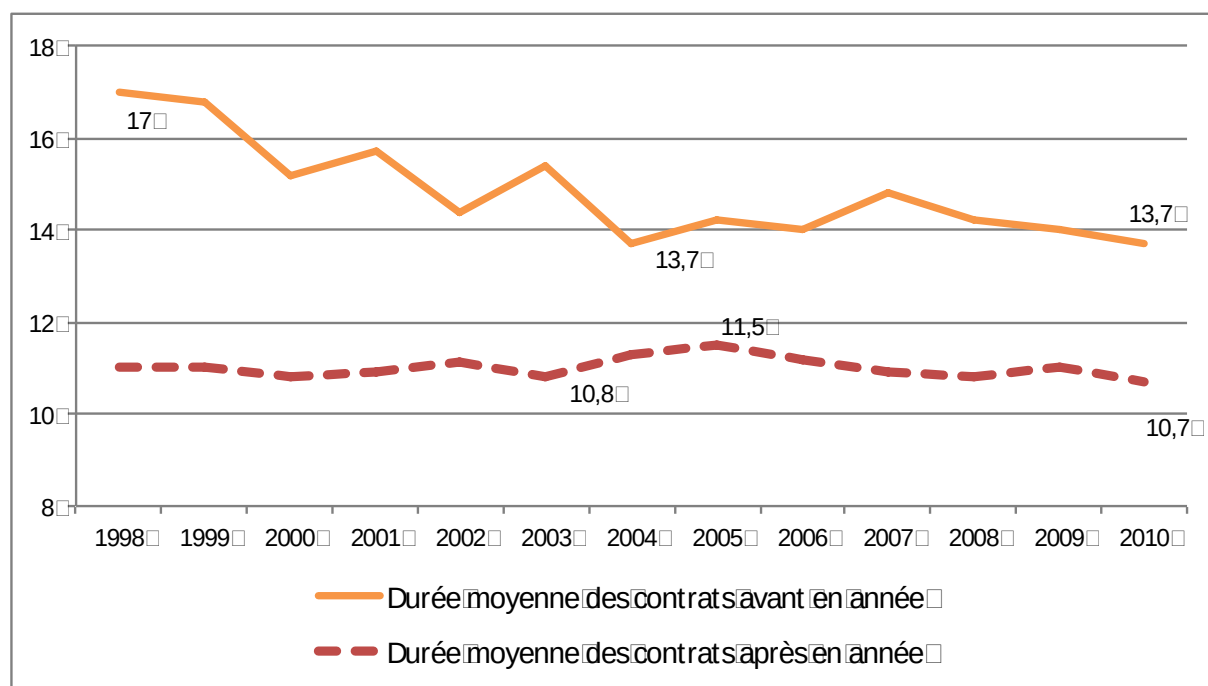


Figure 59 : Evolution de la durée des contrats avant et après procédure



La procédure de remise en concurrence des délégations de service public est également l'occasion d'abaisser la durée moyenne des contrats. Pour les nouveaux contrats, elle s'établit à environ 11 ans, durée stable depuis le début de l'observatoire.

8.2. Les parts délégataire pour l'eau potable

Dans les tableaux suivants, les parts délégataire sont pondérées par le volume et calculées selon la méthode R/V.

Tableau 53 : Part délégataire moyenne HT avant et après procédure – Echantillon exploitable - Eau potable

Eau avant procédure	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Toutes tailles confondues	0,756 €/m ³	0,881 €/m ³	0,962 €/m ³	1,022 €/m ³	0,837 €/m ³	1,036 €/m ³	1,376 €/m ³	1,033 €/m ³
Moins de 10 000 habitants	0,857 €/m ³	0,882 €/m ³	0,994 €/m ³	1,039 €/m ³	1,101 €/m ³	1,075 €/m ³	1,157 €/m ³	1,233 €/m ³
Plus de 10 000 habitants	0,721 €/m ³	0,880 €/m ³	0,952 €/m ³	1,016 €/m ³	0,760 €/m ³	1,016 €/m ³	1,388 €/m ³	0,992 €/m ³

Eau après procédure	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Toutes tailles confondues	0,647 €/m ³	0,823 €/m ³	0,946 €/m ³	0,868 €/m ³	0,742 €/m ³	0,886 €/m ³	1,068 €/m ³	0,785 €/m ³
Moins de 10 000 habitants	0,786 €/m ³	0,825 €/m ³	0,989 €/m ³	0,949 €/m ³	0,964 €/m ³	0,903 €/m ³	0,905 €/m ³	0,941 €/m ³
Plus de 10 000 habitants	0,598 €/m ³	0,820 €/m ³	0,930 €/m ³	0,839 €/m ³	0,674 €/m ³	0,878 €/m ³	1,077 €/m ³	0,753 €/m ³

Eau Variation	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Toutes tailles confondues	-14,4%	-6,6%	-1,7%	-15,1%	-11,5%	-14,5%	-22,4%	-23,9%
Moins de 10 000 habitants	-8,3%	-6,5%	-0,5%	-8,7%	-12,4%	-16%	-21,8%	-23,7%
Plus de 10 000 habitants	-17,1%	-6,8%	-2,3%	-17,4%	-11,3%	-13,6%	-22,4%	-24%

Chaque année, en tenant compte de l'effet volume, la remise en concurrence des contrats entraîne une baisse de la part délégataire pour l'eau potable tant pour les grands que pour les petits services.

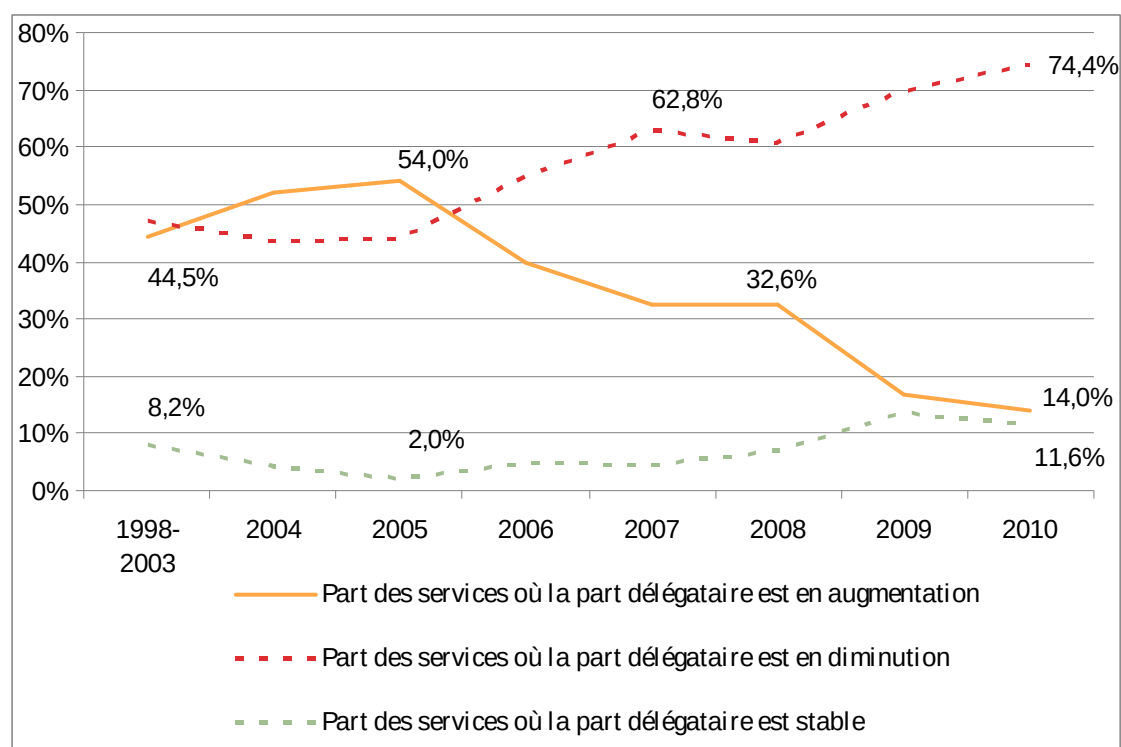
En 2009 et en 2010, la baisse est particulièrement importante par rapport aux années précédentes ; on observe les plus fortes diminutions de la part délégataire depuis la mise en place de l'observatoire. En outre, cette baisse se retrouve tant pour les services de plus de 10 000 habitants, que pour les services de moins de 10 000 habitants.

Pour compléter ces résultats pondérés par le volume, le tableau suivant synthétise le pourcentage de hausses et de baisses de la part délégataire, en fonction du nombre de services, pour les 13 années d'étude.

Tableau 54 : Pourcentage des services selon la variation de part délégataire – Echantillon exploitable - Eau potable

	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Augmentation	44,5%	52%	54%	40%	32,6%	32,6%	16,7%	14%
Diminution	47,3%	43,7%	44%	55%	62,8%	60,7%	69,8%	74,4%
Stabilité	8,2%	4,3%	2%	5%	4,6%	7%	13,5%	11,6%

Figure 60 : Répartition des services d'eau potable selon l'évolution de la part délégataire après procédure



De 1998 à 2005, il y avait globalement autant de services où la part délégataire augmentait que de services où elle diminuait. Malgré une part délégataire moyenne en baisse, l'impact des procédures était nuancé en définitive. **Mais depuis 2006, on observe davantage de services où le prix diminue. Cette information vient donc corroborer les baisses de prix observées après procédure. En 2009 et 2010, on s'aperçoit que la négociation aboutit à une baisse de prix dans 7 services sur 10.**

8.3. Les parts délégataire pour l'assainissement

Dans les tableaux suivants, les parts délégataire sont pondérées par le volume et calculées selon la méthode R/V.

Tableau 55 : Part délégataire moyenne HT avant et après procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif

Assainissement avant procédure	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Toutes tailles confondues	0,630 €/m ³	0,903 €/m ³	0,760 €/m ³	0,708 €/m ³	0,590 €/m ³	0,802 €/m ³	0,936 €/m ³	1,119 €/m ³
Moins de 10 000 habitants	0,728 €/m ³	0,933 €/m ³	0,862 €/m ³	0,895 €/m ³	0,879 €/m ³	0,897 €/m ³	1,054 €/m ³	1,252 €/m ³
Plus de 10 000 habitants	0,569 €/m ³	0,875 €/m ³	0,695 €/m ³	0,614 €/m ³	0,493 €/m ³	0,685 €/m ³	0,870 €/m ³	1,032 €/m ³

Assainissement après procédure	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Toutes tailles confondues	0,543 €/m ³	0,876 €/m ³	0,755 €/m ³	0,657 €/m ³	0,528 €/m ³	0,692 €/m ³	0,688 €/m ³	0,898 €/m ³
Moins de 10 000 habitants	0,732 €/m ³	0,910 €/m ³	0,845 €/m ³	0,807 €/m ³	0,747 €/m ³	0,851 €/m ³	0,832 €/m ³	0,994 €/m ³
Plus de 10 000 habitants	0,42 €/m ³	0,848 €/m ³	0,697 €/m ³	0,584 €/m ³	0,448 €/m ³	0,461 €/m ³	0,613 €/m ³	0,839 €/m ³

Assainissement Variation	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Toutes tailles confondues	-13,8%	-3%	-0,7%	-7,2%	-10,5%	-13,7%	-26,5%	-19,8%
Moins de 10 000 habitants	+0,5%	-2,5%	-2%	-9,8%	-15%	-5,1%	-21,1%	-20,6%
Plus de 10 000 habitants	-26,2%	-3,1%	+0,3%	-4,9%	-9,1%	-32,7%*	-29,5%*	-18,7%*

* NB : ce résultat a été calculé à partir d'un nombre très réduit de services et ne donne qu'une tendance.

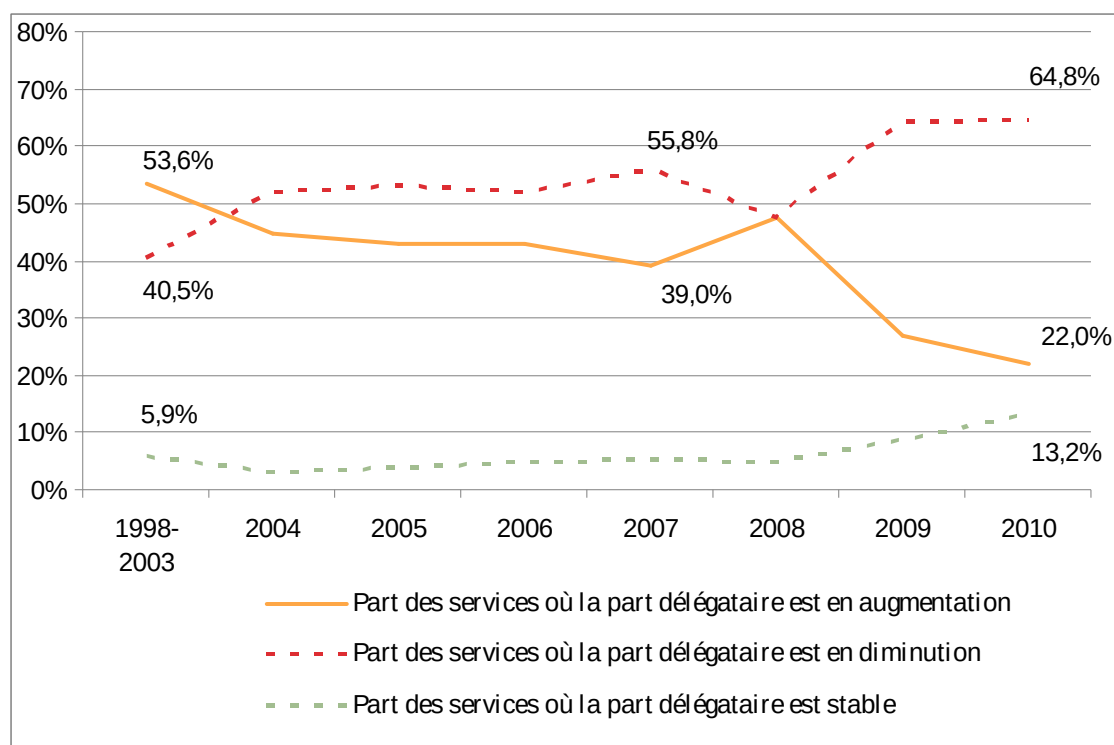
Chaque année, en tenant compte de l'effet volume, la remise en concurrence des contrats entraîne une baisse du prix de l'assainissement tant pour les grands que pour les petits services. En 2009 et en 2010, la baisse peut être qualifiée de très importante relativement aux années précédentes. Les tendances relevées pour l'eau potable sont donc aussi constatées pour l'assainissement collectif.

Pour compléter ces résultats pondérés par le volume, le tableau suivant synthétise le pourcentage de hausses et de baisses de part délégataire, en fonction du nombre de services, pour les 13 années d'étude.

Tableau 56 : Pourcentage des services par type de variation de part délégataire – Echantillon exploitable – Assainissement collectif

	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Augmentation	53,6%	44,7%	43%	43%	39%	47,5%	26,8%	22%
Diminution	40,5%	52,2%	53%	52%	55,8%	47,5%	64,3%	64,8%
Stabilité	5,9%	3,1%	4%	5%	5,2%	5%	8,9%	13,2%

Figure 61 : Répartition des services d'assainissement selon l'évolution de la part délégataire après procédure



De 1998 à 2003, il y avait plus de services où la part délégataire augmentait que de services où elle diminuait. Malgré une part délégataire moyenne en baisse, le résultat des négociations était nuancé en définitive, les petits services bénéficiant moins de la baisse. **De 2004 à 2007, c'est l'inverse et on observe davantage de services où la part délégataire diminue. En 2009 et 2010, on observe que la diminution de la part délégataire profite à près de 2 services sur 3. Cette information vient donc corroborer les baisses moyennes observées après procédure et sont comparables aux résultats des services d'eau potable.**

8.4. Les parts délégataire totales eau potable + assainissement

Tableau 57 : Part délégataire moyenne HT avant et après procédure – Echantillon exploitable – Eau + Assainissement

Total avant procédure	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Toutes tailles confondues	1,386 €/m ³	1,784 €/m ³	1,722 €/m ³	1,717 €/m ³	1,427 €/m ³	1,838 €/m ³	2,312 €/m ³	2,152 €/m ³
Moins de 10 000 habitants	1,585 €/m ³	1,815 €/m ³	1,856 €/m ³	1,934 €/m ³	1,848 €/m ³	1,972 €/m ³	2,211 €/m ³	2,485 €/m ³
Plus de 10 000 habitants	1,290 €/m ³	1,755 €/m ³	1,647 €/m ³	1,630 €/m ³	1,253 €/m ³	1,701 €/m ³	2,257 €/m ³	2,024 €/m ³

Total après procédure	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Toutes tailles confondues	1,119 €/m ³	1,699 €/m ³	1,701 €/m ³	1,554 €/m ³	1,27 €/m ³	1,578 €/m ³	1,756 €/m ³	1,682 €/m ³
Moins de 10 000 habitants	1,518 €/m ³	1,735 €/m ³	1,834 €/m ³	1,766 €/m ³	1,711 €/m ³	1,754 €/m ³	1,737 €/m ³	1,935 €/m ³
Plus de 10 000 habitants	1,018 €/m ³	1,668 €/m ³	1,627 €/m ³	1,423 €/m ³	1,122 €/m ³	1,339 €/m ³	1,690 €/m ³	1,592 €/m ³

Total Variation	1998-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Toutes tailles confondues	-13,0%	-4,8%	-1,2%	-9,5%	-11%	-14,1%	-24,1%	-21,8%
Moins de 10 000 habitants	-4,2%	-4,4%	-1,2%	-8,7%	-7,4%	-11,1%	-21,4%	-22,1%
Plus de 10 000 habitants	-21,1%	-5,0%	-1,2%	-12,7%	-10,5%	-21,3%	-25,2%	-21,3%

Les tableaux corroborent ce qui a été présenté séparément pour les cas de l'eau potable et de l'assainissement : la procédure Sapin occasionne une véritable pression à la baisse sur les parts délégataire. Néanmoins, les baisses ne sont pas de la même importance pour tous les services. Les grands services connaissent des baisses plus marquées. A contrario, les services de moins de 10 000 habitants voient leur part délégataire diminuer plus faiblement, même si cette baisse est très importante en 2009 et 2010.

8.5. Le conseil

Tableau 58 : Résumé sur quatre ans en termes de nombre de prestations, de chiffre d'affaires et de prix moyen de la prestation – Echantillon exploitable

En nombre de prestations	2007		2008		2009		2010	
	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public
< à 4 000 habitants	8%	58%	7%	69%	13%	50%	20%	46%
4 000 à 8 000 habitants	2%	12%	2%	9%	5%	11%	4%	8%
8 000 à 20 000 habitants	3%	8%	4%	4%	4%	10%	7%	7,5%
Plus de 20 000 habitants	6%	3%	3%	3%	4%	2%	7%	0,5%
Total	19%	81%	15%	85%	26%	74%	38%	62%

En chiffre d'affaires	2007		2008		2009 ¹⁹		2010	
	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public
< à 4 000 habitants	11%	26%	22%	31%	23%	19%	19%	19%
4 000 à 8 000 habitants	5%	7%	2%	8%	5%	7%	9%	4%
8 000 à 20 000 habitants	14%	7%	19%	4%	12%	8%	13%	5%
Plus de 20 000 habitants	28%	1%	11%	3%	19%	6%	24%	7%
Total	59%	41%	54%	46%	59%	41%	66%	34%

¹⁹ L'année 2009 n'inclut pas les chiffres du Sedif car ils biaiseraient, de par leur importance, les résultats.

Prix moyen de la prestation	2007		2008		2009 ²⁰		2010	
	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public	Conseil privé	Conseil public
< à 4 000 habitants	5 998 €	4 648 €	9 629 €	4 498 €	8 939 €	4 196 €	7 717 €	4 920 €
4 000 à 8 000 habitants	11 933 €	4 856 €	5 850 €	4 388 €	7 034 €	5 471 €	15 441 €	6 039 €
8 000 à 20 000 habitants	15 769 €	5 650 €	18 111 €	4 851 €	12 264 €	6 415 €	13 747 €	13 836 €
Plus de 20 000 habitants	19 407 €	8 400 €	18 033 €	6 470 €	21 287 €	19 287 €	31 223 €	20 000 €

Ces trois tableaux donnent quelques indications sur l'évolution de la position du conseil dans le temps.

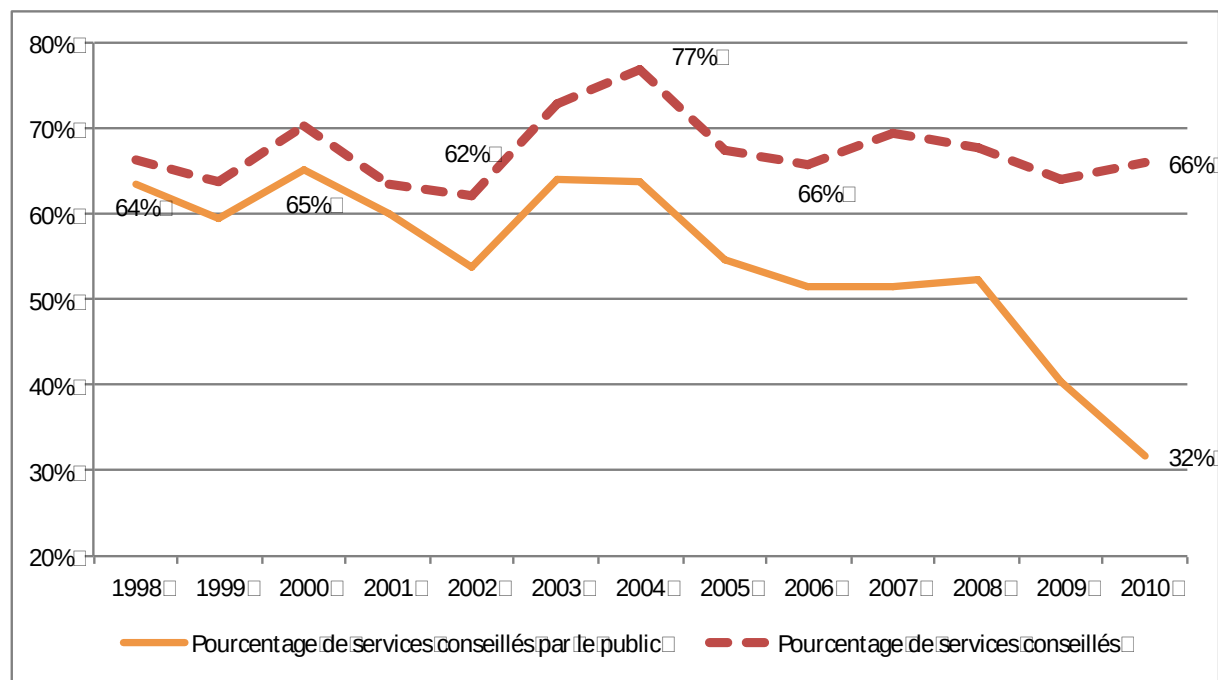
Tout d'abord, il semble que les chiffres n'évoluent pas beaucoup. En effet, en nombre de procédures, les services sont plus souvent conseillés par des organismes publics que privés, notamment pour les services de petite taille.

En termes de chiffre d'affaires, les résultats sont un peu différents. En effet, on observe un changement avec une présence accrue du conseil privé dans tous les services et notamment ceux de grande taille. Cela est dû à une proportion plus importante de grands services conseillés par le privé ainsi qu'à un prix moyen de la prestation de ce dernier plus élevé.

Les prix du conseil privé sont, chaque année, plus élevés que ceux du conseil public. On observe également que les prix des prestations augmentent avec la taille du service.

Enfin, en s'appuyant sur la population totale des procédures recensées, on peut apporter une vision sur la présence du conseil, complémentaire à celle présentée précédemment dans la partie 7. Cette approche s'appuie sur l'information recueillie dans les publicités des appels à candidature. Elle est donc moins précise que celle de l'échantillon exploitable, présentée à la 7^e partie et conduit à des résultats différents. Mais elle permet de suivre l'évolution de ces 2 critères à méthodologie constante sur l'ensemble de la période 1998 - 2010.

Figure 62 : Evolution de la part du conseil public et de la part des services conseillés – Population totale



La présence du conseil reste globalement stable, à environ 2 procédures sur 3. Quelques variations sont cependant notables : en 2003-2004, elle était plus élevée. La place du conseil public s'est érodée progressivement à partir de 2004, laissant une part plus importante au conseil privé. Cette baisse s'est particulièrement accélérée en 2009 et 2010. Il sera intéressant de poursuivre cette analyse sur les années à venir pour identifier si le retrait du conseil public sera remplacé par le conseil privé ou s'il aboutira à une baisse du nombre de services conseillés.

²⁰ L'année 2009 n'inclut pas les chiffres du Sedif car ils biaiserait, de par leur importance, les résultats.

9. Conclusion

L'observatoire sur les délégations de service public d'eau potable et d'assainissement a enregistré un record de procédures lancées en 2009 et 2010 (respectivement 816 et 822) après une année 2008 marquée par un creux, qui peut s'expliquer par la tenue d'élections municipales.

L'observatoire confirme plusieurs tendances constatées dans les précédentes éditions.

Les contrats sont moins longs (11 ans en moyenne), quoique leur durée reste relativement élevée comparativement à d'autres secteurs comme les transports publics.

Globalement, les parts délégataire baissent en moyenne, tant pour les grandes collectivités que pour les petites, que ce soit en assainissement collectif ou en eau potable. Cela correspond à ce qui est constaté globalement depuis 1998. Néanmoins, ce résultat est à souligner à plusieurs titres. Premièrement le niveau de la baisse est historique, supérieur à 20% (eau potable et assainissement ensemble, toutes tailles confondues). Deuxièmement, cette baisse profite à un très grand nombre de services et n'est pas concentrée sur quelques uns. Troisièmement, pour une large majorité des services remis en concurrence en 2009 et 2010, il s'agit de la seconde passation d'une procédure Loi Sapin. Cela semble indiquer que la baisse de la part délégataire est un phénomène récurrent qui ne concerne pas seulement la première mise en concurrence. Toutefois ce résultat devra être confirmé lors des prochaines études, si possible en mobilisant des informations disponibles sur les contrats mis en concurrence 12 années auparavant.

La baisse de la part délégataire n'est cependant pas toujours perçue par l'utilisateur, ou du moins pas intégralement. En effet, elle est très souvent combinée à une hausse de la part collectivité, qui doit permettre le financement de l'amélioration des infrastructures, dans un contexte d'exigences accrues.

Après avoir connu un niveau historique en 2008, le nombre d'offres par procédure est en baisse, très légère en 2009 (2,7 offres par procédure) et plus marquée en 2010 (2,3 offres par procédure). Cependant le sentiment de concurrence ressenti par les collectivités lors de la procédure reste à un niveau assez élevé par rapport aux années précédentes, entre 80% (toutes tailles confondues en 2009 et service de plus de 10 000 habitants en 2010) et 69% pour les services de moins de 10 000 habitants en 2010. Ce phénomène, quelque peu paradoxal, peut être mis en relation avec une préparation de la procédure par la collectivité à l'amont (négociations de sortie de contrat, choix du mode de gestion, audits, etc.). Cela peut compenser la quantité d'offres par leur qualité et leur intérêt pour la collectivité et se révéler très rentable pour l'utilisateur.

La concurrence entre les opérateurs est également perceptible au travers du taux de reconduction de l'opérateur sortant. En 2009, il est nettement inférieur aux années précédentes (79% contre près de 90% habituellement). En 2010, le taux est revenu à 87%, dans la moyenne de ce qui est observé habituellement. Par ailleurs, on constate que les 3 majors (Veolia, Lyonnaise des eaux et SAUR) perdent moins de contrats face aux autres opérateurs que les années précédentes.

En 2009 et 2010, on distingue clairement l'accélération du retrait du conseil public, même s'il reste assez présent auprès des petites collectivités. Ce retrait est substitué par le conseil privé. On observe cependant un nombre non négligeable de petites collectivités n'ayant pas recours à un conseil lors de la procédure. Il est toutefois difficile d'en mesurer les conséquences, cette population étant marginalement représentée dans notre échantillon. Pour les collectivités ayant recours à un conseil, le coût des prestations est largement compensé par les baisses de la part délégataire obtenues.

Les contrats intègrent souvent des objectifs de performance, assortis la plupart du temps de pénalités en cas de non respect par l'opérateur. Sous réserve qu'elles soient contrôlées et appliquées, ces dispositions sont de nature à se prémunir contre une baisse de la qualité qui pourrait être associée à des baisses importantes de prix. La part de contrats avec des objectifs de performance est cependant en recul en 2010 par rapport à la période 2007 – 2009. Enfin, comme les années précédentes, les contrats intègrent surtout des pénalités (94% en 2009 et 89% en 2010) et peu de primes à la performance (1% en 2009 et 2% en 2010).

En conclusion et comme les années précédentes, nous pouvons souligner l'importance de l'effet de taille des services sur le contexte concurrentiel dont peuvent bénéficier les collectivités, ce qui peut avoir ensuite un impact sur l'évolution de la part délégataire. En outre, ce sont pour les plus petites collectivités que les prestations de conseil sont les plus onéreuses ramenées à l'habitant. C'est ce qui peut expliquer qu'un certain nombre d'entre-elles n'y ont pas recours malgré l'impact qu'il peut avoir sur l'analyse des offres, la conduite de la négociation et la qualité du contrat. Ces considérations devraient entrer en ligne de compte dans les réflexions en cours sur la réorganisation territoriale des services

d'eau et sur l'intercommunalité, afin, entre autre, de constituer des services plus attractifs et donc bénéficiant d'une plus forte concurrence.

- **REFERENCES**

BIPE/FP2E, 2012. Les services publics d'eau et d'assainissement en France - Données économiques, sociales et environnementales. 5e édition. Paris, FP2E, p. 86.

Le Jeannic F., Gicquiaux C., Grégoire P., 2010. Services d'eau et d'assainissement : une inflexion des tendances. Observation et statistique : Le point sur..., (67), p. 4.

Roche P.-A., Le Fur S., Canneva G. (Éd.), 2012. Améliorer la performance des services publics d'eau et d'assainissement. Paris, ASTEE, 189 p.

Salvetti M., Wittner C., 2012. Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - panorama des services et de leur performance. Vincennes, ONEMA, p. 83 Les rapports.

Affermage : Contrat par lequel le contractant s'engage à assurer la gestion d'un service public à ses risques et périls contre une rémunération versée par les abonnés du service.

Alimentation en Eau Potable (AEP) : Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs. On considère 5 étapes distinctes dans cette alimentation : prélèvements, captages, traitement pour potabiliser l'eau, adduction (transport et stockage) et distribution au consommateur.

Assainissement : Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif) ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

Boue d'épuration : Mélange d'eau et de matières solides séparées par des procédés biologiques ou physiques des divers types d'eau qui les contiennent.

Concession de service public : Mode de gestion d'un service public consistant à confier contractuellement la gestion du service ainsi que la construction d'infrastructures à un concessionnaire agissant à ses risques et périls, et rémunéré par une facturation des usagers du service - eau potable, assainissement...

Délégation de service public : Contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut éventuellement être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. La différence fondamentale entre un marché public et une délégation de service public résulte du mode de rémunération retenu. Pour un marché public, le paiement est effectué par l'acheteur public. Pour une délégation de service public, la rémunération est tirée de l'exploitation du service qui s'effectue aux risques et périls du délégataire.

Eaux brutes : Eaux superficielles ou souterraines telles qu'elles se présentent dans le milieu naturel avant d'avoir été traitées en vue d'un usage.

Eaux usées : Eaux ayant été utilisées par l'homme. On distingue généralement les eaux usées d'origine domestique, industrielle ou agricole. Ces eaux sont rejetées dans le milieu naturel directement ou par l'intermédiaire de système de collecte avec ou sans traitement. On parle également d'eaux résiduares.

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) : Regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

• SIGLES & ABREVIATIONS

AEP : alimentation en eau potable

ANC : assainissement non collectif

BOAMP : bulletin officiel des marchés publics

CCSPL : commission consultative des services publics locaux

DDTM : direction départementale des territoires et de la mer

DOM : départements d'outre-mer

DSP : délégation de service public

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

EU : eaux usées

FP2E : fédération professionnelle des entreprises de l'eau

HT : hors taxes

JOUE : journal officiel de l'Union européenne

LEMA : loi sur l'eau et les milieux aquatiques

MAPA : marché à procédure adaptée

MBTP : le moniteur du bâtiment et des travaux publics

ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques

RPQS : rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service

SISPEA : système d'informations sur les services publics d'eau et d'assainissement

SIVOM : syndicat à vocation multiple

SIVU : syndicat à vocation unique

SOES : service de l'observation et des statistiques

TTC : toutes taxes comprises

TVA : taxe sur la valeur ajoutée

• TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des figures

Figure 1 : Répartition du nombre de procédures par type de service – Ensemble des procédures - 2009.....	9
Figure 2 : Répartition du nombre de procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2009	10
Figure 3 : Répartition du volume des procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2009	11
Figure 4 : Répartition du volume des procédures par taille de service – Echantillon exploitable sans Sedif – 2009	11
Figure 5 : Répartition des procédures par type de collectivité*	11
Figure 6 : Répartition du nombre de procédures par type de service – Ensemble des procédures - 2010.....	13
Figure 7 : Répartition du nombre de procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2010	14
Figure 8 : Répartition du volume des procédures par taille de service – Echantillon exploitable - 2010	15
Figure 9 : Répartition des procédures par type de collectivité*	15
Figure 10 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable sans Sedif – Eau potable - 2009	18
Figure 11 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable sans Sedif – Eau potable - 2009	19
Figure 12 : Distribution des volumes par variation de la part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Eau potable - 2009.....	20
Figure 13 : Distribution des volumes par montant de la part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2009	21
Figure 14 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2009	22
Figure 15 : Distribution des volumes par variation de la part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2009.....	22
Figure 16 : Evolution de la part délégataire moyenne Eau Potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service – Echantillon exploitable sans Sedif - 2009	23
Figure 17 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Eau potable - 2010	24
Figure 18 : Distribution des volumes par montant de la part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable - 2010	25
Figure 19 : Distribution des volumes par variation de part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Eau potable - 2010.....	26
Figure 20 : Distribution des volumes par montant de part délégataire moyenne avant procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2010	27
Figure 21 : Distribution des volumes par montant de la part délégataire moyenne après procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2010	28
Figure 22 : Distribution des volumes par variation de la part délégataire moyenne – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2010.....	28
Figure 23 : Evolution de la part délégataire moyenne Eau potable (AEP), Assainissement collectif (EU), Eau + Assainissement (AEP+EU) par taille de service – Echantillon exploitable - 2010	29
Figure 24 : Comparaison des parts délégataire moyennes pondérées par le volume avant et après procédure par type de service – Echantillon exploitable – Méthode R/V – 2009.....	30
Figure 25 : Comparaison des parts délégataire moyennes pondérées par le volume avant et après procédure par type de service – Echantillon exploitable sans Sedif – Méthode R/V – 2009.....	31
Figure 26 : Comparaison des parts délégataire moyennes pondérées par le volume avant et après procédure par type de service – Echantillon exploitable – Méthode R/V - 2010	32
Figure 27 : Evolution de la part moyenne délégataire pour une consommation de 120 m ³ par taille de service – Eau potable, Assainissement collectif, eau + assainissement - 2009	35
Figure 28 : Evolution des parts collectivité (en abscisse) et délégataire (en ordonnée) pour une facture 120 m ³ (en euros par m ³) – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2009.....	36
Figure 29 : Evolution de la part délégataire moyenne pour une consommation de 120 m ³ par taille de service – Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement - 2010	37
Figure 30 : Evolution des parts collectivité (en abscisse) et délégataire (en ordonnée) pour une facture 120 m ³ (en euros par m ³) – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2010.....	38

Figure 31 : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire avant procédure – Echantillon exploitable - 2009.....	39
Figure 32 : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire après procédure – Echantillon exploitable - 2009.....	40
Figure 33 : Répartition du chiffre d'affaires par délégataire avant procédure (à gauche) et après procédure (à droite) – Echantillon exploitable sans Sedif - 2009.....	40
Figure 34 : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire avant procédure – Echantillon exploitable - 2010.....	42
Figure 35 : Répartition du nombre de services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) par délégataire après procédure – Echantillon exploitable - 2010.....	42
Figure 36 : Répartition du chiffre d'affaires par délégataire avant procédure (à gauche) et après procédure (à droite) – Echantillon exploitable - 2010.....	43
Figure 37 : Sentiment de concurrence des services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et de plus de 10 000 habitants (à droite) – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2009	44
Figure 38 : Répartition des procédures selon le nombre de candidatures et d'offres – Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif – 2009	45
Figure 39 : Répartition des services selon le nombre d'offres et en fonction de la taille – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif – 2009.....	45
Figure 40 : Distribution de la durée des contrats avant et après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009.....	47
Figure 41 : Passage de contrats d'un délégataire à l'autre – Moins de 10 000 habitants - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2009	49
Figure 42 : Passage de contrats d'un délégataire à l'autre – Plus de 10 000 habitants - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2009	49
Figure 43 : Sentiment de concurrence des services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et de plus de 10 000 habitants (à droite) – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif confondus - 2010	50
Figure 44 : Répartition des procédures selon le nombre de candidatures et d'offres – Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif – 2010	51
Figure 45 : Répartition des services selon le nombre d'offres et en fonction de la taille – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010	51
Figure 46 : Distribution de la durée des contrats avant et après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010.....	53
Figure 47 : Passage de contrats d'un délégataire à l'autre – Moins de 10 000 habitants – Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2010	55
Figure 48 : Passage de contrats d'un délégataire à l'autre – Plus de 10 000 habitants – Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2010	55
Figure 49 : Nombre de procédures par source de publication – 2009 et 2010.....	56
Figure 50 : Répartition des organismes de conseil dans les services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2009	60
Figure 51 : Répartition des organismes de conseil dans les services de moins de 10 000 habitants (à gauche) et plus de 10 000 habitants (à droite) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2010	63
Figure 52 : Répartition des organismes de conseil privé en nombre de procédures – Ensemble des informations disponibles sans Sedif – Eau potable et Assainissement collectif – 2009 (à gauche) et 2010 (à droite)	64
Figure 53 : Répartition des organismes de conseil privé en nombre d'habitants concernés par les contrats – Ensemble des informations disponibles sans Sedif – Eau potable et Assainissement collectif – 2009 (à gauche) et 2010 (à droite).....	65
Figure 54 : Satisfaction de la prestation de conseil en 2009 (à gauche) et 2010 (à droite).....	65
Figure 55 : Evolution du nombre de procédures lancées, de réponses au questionnaire et de réponses exploitables.....	68
Figure 56 : Evolution du nombre moyen de candidatures et d'offres reçues par procédure	68
Figure 57 : Evolution de la durée des contrats avant et après procédure	69
Figure 58 : Répartition des services d'eau potable selon l'évolution de la part délégataire après procédure.....	70
Figure 59 : Répartition des services d'assainissement selon l'évolution de la part délégataire après procédure.....	72
Figure 60 : Evolution de la part du conseil public et de la part des services conseillés – Population totale	74

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des procédures lancées en 2009	9
Tableau 2 : Place des procédures menées en 2009 dans le secteur de l'eau (eau potable et assainissement collectif - les données extrapolées sont en italique).....	12
Tableau 3 : Synthèse des procédures lancées en 2010	13
Tableau 4 : Place des procédures menées en 2010 pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif (les données extrapolées sont en italique).....	16
Tableau 5 : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m ³) – Echantillon exploitable – Eau potable - 2009	18
Tableau 6 : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m ³) – Echantillon exploitable sans Sedif – Eau potable - 2009	18
Tableau 7 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m ³) – Echantillon exploitable – Eau potable - 2009	19
Tableau 8 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m ³) – Echantillon exploitable sans Sedif – Eau potable - 2009	19
Tableau 9 : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m ³) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2009	20
Tableau 10 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m ³) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2009	21
Tableau 11 : Part délégataire moyenne Eau Potable (AEP), Assainissement collectif (EU), Eau + Assainissement (AEP+EU) par taille de service (en euros par m ³) – Echantillon exploitable - 2009 ...	23
Tableau 12 : Part délégataire moyenne Eau Potable (AEP), Assainissement collectif (EU), Eau + Assainissement (AEP+EU) par taille de service (en euros par m ³) – Echantillon exploitable sans Sedif - 2009.....	23
Tableau 13 : Description de la part délégataire avant procédure (part délégataire en euros par m ³) – Echantillon exploitable – Eau potable - 2010	24
Tableau 14 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m ³) – Echantillon exploitable – Eau potable – 2010	25
Tableau 15 : Description de la part délégataire avant procédure (en euros par m ³) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif - 2010	26
Tableau 16 : Description de la part délégataire après procédure (en euros par m ³) – Echantillon exploitable – Assainissement collectif – 2010	27
Tableau 17 : Part délégataire moyenne Eau potable (AEP), Assainissement collectif (EU), Eau + Assainissement (AEP+EU) par taille de service (en euros par m ³) – Echantillon exploitable - 2010 ...	29
Tableau 18 : Variation du chiffre d'affaires délégataire à périmètre constant – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009	31
Tableau 19 : Variation du chiffre d'affaires délégataire à périmètre constant – Echantillon exploitable sans Sedif – Eau potable et Assainissement collectif – 2009	32
Tableau 20 : Variation du chiffre d'affaires délégataire à périmètre constant – Echantillon exploitable – eau potable et assainissement – 2010	33
Tableau 21 : Part délégataire moyenne Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service (en euros par m ³) - 2009	34
Tableau 22 : Comparaison de l'évolution des parts délégataire et collectivité pour une facture 120 m ³ – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2009	35
Tableau 23 : Part délégataire moyenne Eau potable, Assainissement collectif, Eau + Assainissement par taille de service (en euros par m ³) – 2010	36
Tableau 24 : Comparaison de l'évolution des parts délégataire et service pour une facture 120 m ³ – Eau potable et Assainissement collectif confondus – 2010	37
Tableau 25 : Tableau récapitulatif des évolutions des volumes gérés et des parts délégataire moyennes après procédure – Echantillon exploitable sans Sedif – Eau potable et Assainissement collectif – 2009.....	41
Tableau 26 : Tableau récapitulatif des évolutions des volumes gérés et des parts délégataire moyennes après procédure – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif – 2010	43
Tableau 27 : Sentiment de concurrence réelle par rapport au nombre de candidatures et d'offres – Echantillon exploitable - 2009	44
Tableau 28 : Nombre d'offres moyen par taille de service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009	46
Tableau 29 : Variation moyenne de la part délégataire en fonction du nombre d'offres – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009	46
Tableau 30 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009.....	47

Tableau 31 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la taille des services - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009	47
Tableau 32 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction du type de collectivité - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009.....	48
Tableau 33 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la nature du service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2009.....	48
Tableau 34 : Contrats gagnés et perdus selon l'opérateur en 2009 – Services Eau potable et Assainissement collectif – Echantillon exploitable	48
Tableau 35 : Sentiment de concurrence par rapport au nombre de candidats et d'offres – Echantillon exploitable - 2010	50
Tableau 36 : Nombre d'offres moyen par taille de service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010	52
Tableau 37 : Variation moyenne de la part délégataire en fonction du nombre d'offres – Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010	52
Tableau 38 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010.....	53
Tableau 39 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la taille des services - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010	53
Tableau 40 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction du type de collectivité - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010.....	54
Tableau 41 : Comparaison de la durée des contrats avant et après procédure en fonction de la nature du service - Echantillon exploitable – Eau potable et Assainissement collectif - 2010.....	54
Tableau 42 : Contrats gagnés et perdus selon l'opérateur en 2010 – Services Eau potable et Assainissement collectif – Echantillon exploitable	54
Tableau 43 : Parts de marché des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du chiffre d'affaires) - Echantillon exploitable sans Sedif - Eau potable et Assainissement collectif - 2009	59
Tableau 44 : Répartition des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du nombre de services conseillés) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2009.....	60
Tableau 45 : Prix moyen de la prestation par organisme de conseil, par taille de service et par habitant (en euros) - Echantillon exploitable sans Sedif - Eau potable et Assainissement collectif - 2009.....	61
Tableau 46 : Nature du conseil obtenu par les services - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2009	61
Tableau 47 : Parts de marché des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du chiffre d'affaires) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2010	62
Tableau 48 : Répartition des organismes de conseil par taille de service (en pourcentage du nombre de services conseillés) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2010.....	62
Tableau 49 : Prix moyen de la prestation par organisme de conseil, par taille de service et par habitant (en euros) - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2010.....	63
Tableau 50 : Nature du conseil obtenu par les services - Echantillon exploitable - Eau potable et Assainissement collectif - 2010	64
Tableau 51 : Principaux résultats de l'observatoire Loi Sapin	66
Tableau 52 : Réponses à l'enquête sur 11 ans.....	67
Tableau 53 : Part délégataire moyenne HT avant et après procédure – Echantillon exploitable - Eau potable	69
Tableau 54 : Pourcentage des services selon la variation de part délégataire – Echantillon exploitable - Eau potable	70
Tableau 55 : Part délégataire moyenne HT avant et après procédure – Echantillon exploitable – Assainissement collectif	71
Tableau 56 : Pourcentage des services par type de variation de part délégataire – Echantillon exploitable – Assainissement collectif	71
Tableau 57 : Part délégataire moyenne HT avant et après procédure – Echantillon exploitable – Eau + Assainissement	72
Tableau 58 : Résumé sur quatre ans en termes de nombre de prestations, de chiffre d'affaires et de prix moyen de la prestation – Echantillon exploitable	73

